



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Mission d'expertise du musée et des jardins Albert Kahn Boulogne-Billancourt 92

Rapport CGEDD n°010071-01 – IDP/DGP/MCC 2015-05
établi par

Jean-Marc Boyer (CGEDD) et Simon Piéchaud (IDP-DGP)

Février 2015



Direction générale des patrimoines
Inspection des patrimoines
Collège des monuments historiques



Les Jardins Albert Kahn au début du XX^e siècle - illustration in "Vallée de la Culture" n°5 - juin 2012

Par lettre du 7 janvier courant, Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie demande au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) une expertise pour l'éclairer sur l'impact précis des travaux prévus par le Conseil général des Hauts-de-Seine sur les jardins Albert Kahn à Boulogne et compléter l'expertise des services locaux en charge des sites, apprécier la valeur de ce site et préciser les réponses qu'il serait souhaitable d'apporter en termes d'outil de protection.

M Jean-Marc Boyer, inspecteur général de l'administration du développement durable, a été désigné par le Vice-président du CGEDD le 9 janvier.

De même, par lettre du 23 janvier, Madame la Ministre de la culture et de la communication a mandaté l'Inspection des patrimoines de la Direction générale des patrimoines afin d'apporter un éclairage quant à l'intérêt et aux enjeux concernant les Jardins Albert-Kahn, au titre des monuments historiques. Monsieur Simon Piéchaud, Conservateur général du patrimoine, inspecteur général au sein du collège monuments historiques de l'Inspection des patrimoines territorialement compétent, en a été chargé.

Pour cette mission nous avons rencontré ou interrogé ensemble ou séparément :

21 janvier (sur place)	<ul style="list-style-type: none"> · Christian Bénilan, architecte des bâtiments de France, chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Hauts-de-Seine, · Philippe Dress chef du service nature, paysages et ressources à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE), · Joëlle Weill, inspectrice des sites, chargée de mission paysages et jardins à la DRIEE.
22 janvier	<ul style="list-style-type: none"> · Marie-Hélène Bénétière, chargée de mission parcs et jardins, DGPAT/SDMHEP. · Jean-Michel Sainsard, expert jardins, DGPAT/SDMHEP.
26 janvier	<ul style="list-style-type: none"> · Sarah Markert architecte (Kuma & Associates Europe), · Michel Desvigne paysagiste, · Hugo Bruley (MDP - Michel Desvigne Paysagiste).
30 janvier	<ul style="list-style-type: none"> · Yann Jounot, préfet des Hauts-de-Seine.
5 février	<ul style="list-style-type: none"> · Point d'étape avec Vincent Jechoux, conseiller au cabinet de la ministre et Dominique Roussel, adjointe à la sous-directrice de la qualité du cadre de vie, en aparté de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.
6 février	<ul style="list-style-type: none"> · Patrick Devedjian, président du Conseil général des Hauts-de-Seine, · Christian Dupuy, Vice-président du Conseil général chargé de la culture, · Katayoune Panahi, Directrice générale des services, · Stephan Kutniak, Directeur général adjoint responsable du Pôle culture,
10 février	<ul style="list-style-type: none"> · Dominique Cercllet, conservateur régional des monuments historiques, DRAC d'Ile-de-France
13 février	<ul style="list-style-type: none"> · Véronique Perles, conservatrice du Musée Albert Kahn · Claire Vignes-Dumas, chargée d'études documentaires, bureau de la protection, CRMH-DRAC Ile-de-France · Che Bing Chiu, président des Amis du musée et des jardins Albert Kahn (AMJAK), · Yves Aknin, trésorier de l'AMJAK, · Catherine Chamefaud, secrétaire générale de l'AMJAK, · Pierre Housieux, président de l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique, · Karine Mourot, assistante de l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique.
18 février	<ul style="list-style-type: none"> · Sylvie Jumentier vice-présidente d'AMJAK, présidente pour la sauvegarde de Boulogne nord-ouest (ASBNO). · Monique Mosser, historienne des jardins, ingénieur d'étude honoraire au CNRS.

Après un bref rappel historique et juridique et une analyse des positions des différents acteurs, nous examinerons les conséquences du projet architectural sur les jardins ainsi que les améliorations à lui apporter et, enfin, les réponses souhaitables en termes d'outil de protection

1. Éléments de chronologie

Banquier et humaniste, Albert Kahn (1860-1940) pensait que de l'entente entre les peuples naîtrait une meilleure connaissance. Le « Cercle autour du Monde » qu'il a créé en 1906 réunit Henri Bergson, Rudyard Kipling, André Gide, Rabindranath Tagore, le Maréchal Lyautey, Albert Einstein et bien d'autres dans son domaine de Boulogne. En parallèle il finance des missions dans plus de 60 pays qui ont permis de réunir une collection exceptionnelle de films en noir et blanc et la première collection au monde d'autochromes, l'ensemble constituant « les archives de la Planète ».

Au fur et à mesure des acquisitions foncières lui permettant d'agrandir son domaine, de 1895 à 1920, Albert Kahn crée des jardins « de scènes » dont il confiera la réalisation à quelques jardiniers célèbres, Eugène Deny (1837-1926) puis Henri (1841-1902) et Achille Duchêne (1866-1947) ou Wasuke Hata (1865-1928) pour les jardins japonais. Douze jardins seront ainsi créés sur 3,9 hectares.

Sur ce petit espace, Albert Kahn a su créer « entre ses tableaux paysagers et végétaux, des perspectives, des transparences, des passages et des glissements d'une extraordinaire subtilité ».

Ce jardin est très connu dès sa réalisation. Pourtant il existe peu de monographies qui lui soient consacrées, mise à part celle de Pascal de Blignières, le mémoire de master de Ségolène Tivolle² et le livret « le Jardin d'Albert Kahn, parcours historique et paysager » édité par le Conseil général des Hauts-de-Seine.



CG92/DPJP- cartographie des Jardins Albert Kahn - 2012

1. Cf. Monique Mosser, in Paris Historique n°110, 2e semestre 2014.

2. Le jardin Albert Kahn à Boulogne (Hauts-de-Seine). Mémoire de DESS "Jardins historiques, patrimoine et paysage, école d'architecture de Versailles/ Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2002-2003

En 1934, Albert Kahn fait faillite, sa propriété est saisie et des craintes sur sa conservation amènent la Commission départementale des monuments naturels et des sites du département de la Seine à obtenir du ministre de l'éducation nationale une instance de classement. L'acquisition par le Département de la Seine en 1936 rendra caduque cette protection, l'administration des Beaux-Arts et le préfet de l'époque considérant que l'acquisition par une administration ou une collectivité publique était le moyen le plus sûr d'assurer sa conservation.

En 1968, à la création du Département des Hauts-de-Seine, celui-ci en devint le propriétaire. A posteriori, l'on ne peut que constater la qualité de son entretien par la Direction des parcs, jardins et paysages (DPJP) du Conseil général³.

En 1989, le département des Hauts-de-Seine a souhaité rendre hommage à la vie et à l'œuvre d'Albert Kahn par la création d'une œuvre paysagère contemporaine confiée au paysagiste Fumiaki Takano, implanté à la place des jardins japonais et alpin qu'Albert Kahn avait créés.

En 1990, une nouvelle instance de classement du site n'a pas prospéré.

Fin 1999, la tempête déracine plus d'une centaine d'arbres. La DPJP restaure le site en s'appuyant sur les archives photographiques du site, replante la forêt vosgienne et la complète par un versant « alsacien ».

En 2006, après sa présentation devant la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) il est porté sur la liste indicative des « sites majeurs restant à classer au titre des articles L 341-1 et suivants du code de l'environnement », annexée à la circulaire ministérielle du 2 octobre 2006⁴.

En 2009, le Conseil général des Hauts-de-Seine approuve le projet muséal Albert Kahn et en 2011 le programme de l'opération.

En juillet 2011, un concours international de maîtrise d'œuvre est lancé (publication JOUE et BOAMP).

Le 30 novembre 2011, la CDNPS confirme, à l'unanimité⁵, le maintien de ces jardins dans la liste indicative des « sites majeurs restant à classer au titre des articles L 341-1 et suivants du code de l'environnement »⁶.

Janvier 2013, désignation de l'architecte du musée.

18 novembre 2013, décision n°92-002-2013 de dispense de réalisation d'une évaluation environnementale, préparée par la DRIEE et signée par le préfet.

Janvier 2014 trois associations⁷ saisissent le Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Philippe Martin.

Mars 2014 la DRIEE saisit la DGALN demandant une troisième instance de classement (après celle de 1935 et de 1990) à laquelle il n'est pas donné suite après l'intervention du Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine par lettre du 17 mars 2014.

19 Septembre 2014 nouvelle saisine ministérielle par les trois associations.

29 octobre 2014 recours gracieux des trois associations⁸.

Automne 2014, début des démolitions.

3. Le Conseil général a fait réaliser en mai 2012, un cahier des charges de l'entretien des jardins et un cahier de gestion différenciée des jardins pour la période 2012-2017, en janvier 2013, un inventaire floristique et faunistique des jardins et en mars 2013, un plan de gestion des parcelles ornementales.

4. La liste comprend 27 sites en Ile-de-France, quatre pour les Hauts-de-Seine dont les Jardins Albert Kahn.

5. Donc avec l'accord du Conseil général représenté par un de ses vice-présidents.

6. A cette occasion, deux des quatre sites des Hauts-de-Seine sont supprimés de la liste, les Jardins Albert Kahn sont toujours mentionnés.

7. L'Association des amis du musée et des jardins Albert Kahn, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France et l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique.

8 Déposé dans les 2 mois à compter de l'affichage du permis de construire, il ouvre droit à un nouveau délai pour un recours contentieux

7 janvier 2015 saisine du Conseil général de l'environnement et du développement durable par la Ministre, qui désigne, le 9 janvier, un inspecteur général de l'administration du développement durable.

23 janvier 2015, désignation, par le Directeur général des patrimoines d'un inspecteur général des monuments historiques.

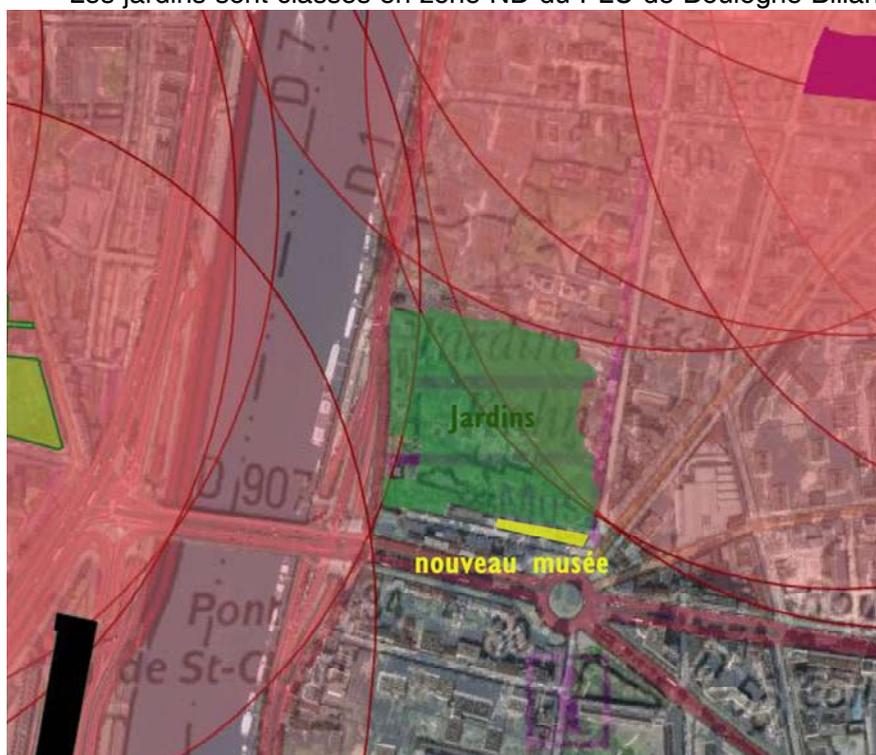
En parallèle, la conservation régionale des monuments historiques de la DRAC d'Ile-de-France et l'inspecteur des sites territorialement compétent de la DRIEE ont préparé, chacun de leur côté, un dossier de protection au titre des monuments historiques ou des sites.

2. Éléments de contexte juridique

On a vu que les Jardins appartiennent au Conseil général des Hauts-de-Seine qui en a hérité du Conseil général de la Seine en 1968.

La commune de Boulogne-Billancourt est couverte par le SCoT des coteaux de la Seine. Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT précise que « *la promotion d'un axe culturel de la vallée de la Seine, « Vallée de la Culture », sera confortée et permettra de relier les musées de bord de Seine parisiens (le Louvre, musée des Arts Premiers...), le Cube is-séen, la manufacture de Sèvres, le site Albert-Kahn, musée et jardin, et l'île Seguin. La dimension culturelle de la Seine se traduira aussi dans la mise en valeur des monuments, bâtiments remarquables et les points de vue, nombreux dans cette partie de la vallée* ».

Les jardins sont classés en zone ND du PLU de Boulogne Billancourt. Le PLU a fait l'objet d'une



mise en compatibilité avec le projet de musée en date du 7 mai 2014 qui prévoit :

- La création d'un sous-secteur (UAak) en zone urbaine UA pour permettre l'accueil du futur bâtiment. Les principales règles qui évoluent sont celles relatives à l'implantation des constructions sur la parcelle et les dispositions relatives aux clôtures ;

- La création d'un sous-secteur (NDak) en zone naturelle pour autoriser les réhabilitations et restructurations des bâtiments existants au sein des jardins, ainsi que la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'emprise au sol globale de l'ensemble des constructions existantes restera inchangée.

Atlas des patrimoines - état des protections : périmètre des abords des MH (01-2015)

Ces jardins ne sont, par ailleurs, que très partiellement situés dans le rayon de 500 mètres de monuments historiques (sans co-visibilité). En outre la partie où doit se construire le musée est en dehors de toute protection (cf. image ci-dessus).

Le permis de démolir des bâtiments de la rue du Port a été régulièrement délivré le 22 mai 2014 et le permis de construire le 21 août 2014.

Les trois associations ont déposé un recours gracieux le 29 octobre 2014.

3. "Projet architectural et paysager, quelques recommandations

Le projet comporte deux volets principaux, un volet architectural et un volet paysager.

3.1 Volet architectural

Le projet consiste en la création d'un nouveau musée, dans le prolongement de celui qui a été créé dans les années 1990 et des interventions, parfois significatives, sur les 9 bâtiments existants.

Le nouveau musée s'implante rue du Port (rue en impasse) jusqu'à l'angle de la rue de l'Abondance en lieu et place de 4 immeubles et d'un terrain de pétanque.

Il n'est pas inutile de rappeler ici, que ces immeubles ont appartenu à Albert Kahn et n'ont été rachetés par le Conseil général que dernièrement pour cette opération. Ils sont dérasés aujourd'hui.



Projet de Kengo Kuma vue de la place, à l'angle entre la rue du Port (à gauche) et la rue de l'Abondance (à droite) (document architecte)

Deux de ces immeubles étaient des bâtiments élevés (4 étages plus combles mansardés) sur sous-sols (2 niveaux de sous-sol pour l'un d'entre-eux).

Ces points sont importants car le nouveau bâtiment aura une hauteur inférieure (9 m) à l'un des deux immeubles et n'aura qu'un sous-sol.

Ce nouveau bâtiment s'inscrit strictement dans les parcelles ci-dessus et n'empiète pas sur les jardins. Sa conception architecturale, résolument contemporaine, due à l'architecte japonais Kengo Kuma, s'inspire d'un origami avec, côté jardin, deux coursives superposées qui courent le long de la façade selon une adaptation contemporaine des « engawa »⁹ japonais. Ces deux coursives empièteront sur le jardin sur une largeur d'un mètre environ.

Il vient s'accoler au précédent musée construit en 1990 qui accueillera des espaces techniques nécessaires à l'ensemble du projet, des salles de séminaire et un auditorium de 102 places.



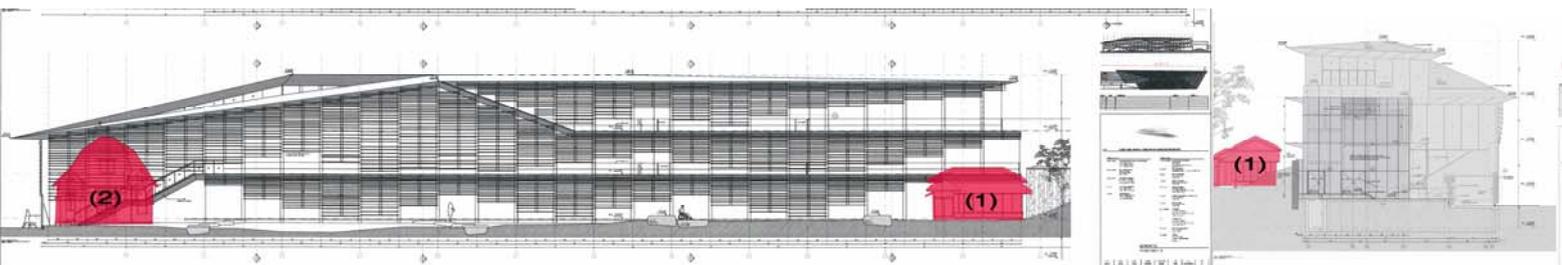
Vue de la place avant dérasement des immeubles, on peut noter le caractère très hétéroclite des architectures (photo architectes)

9. Un Engawa (縁側) est une bande de sol suspendue généralement en bois et se trouvant juste devant la fenêtre ou les volets des pièces dans les maisons traditionnelles japonaises. (cf. Wikipedia).

Il est incontestable que ce nouveau bâtiment, même s'il respecte en moyenne le gabarit des constructions précédentes, amènera un changement d'échelle et de style significatif rue du Port ainsi que par rapport aux jardins anglais et japonais que de plus il dominera largement. Côté rue du port, ce bâtiment n'apporte pas plus de déséquilibre que l'ancien musée, d'une architecture discutable. En revanche, l'angle avec la rue de l'Abondance, visible de la place donnera une touche très contemporaine en rupture avec le caractère de quartier de banlieue tranquille, mais peu homogène, qu'avait, jusqu'alors, ce carrefour. Est-ce un problème ?

Côté jardin deux points majeurs sont à signaler.

Recommandation 1. La rupture d'échelle brutale entre le pavillon japonais (1) et le nouveau bâtiment qui dominera complètement le premier, alors qu'actuellement il est devant un mur de clôture dont la hauteur ne dépasse pas le faîtiage du pavillon. Il est impératif de gommer cet effet d'écrasement par des masquages de végétation en s'inspirant de ce qui existe déjà dans ce jardin.



Projet de Kengo Kuma - façade et coupe sur jardin : (1) pavillon japonais ; (2) cottage

Recommandation 2. La visibilité de la façade du nouveau bâtiment à partir du jardin anglais et les cônes de visibilité du musée vers ce jardin anglais. Toute la subtilité des jardins vient de la manière, très élégante, dont Albert Kahn, ses paysagistes et ses jardiniers ont traité les lisières de manière à donner l'impression d'une profondeur de champ importante. Il faut conserver cet esprit en renforçant les plantations de lisière entre le jardin anglais et le musée avec trois niveaux de plantations (bas, intermédiaire et haut) d'essences variées. Ce « camouflage » devra être renforcé en travaillant sur la nature des écrans en bois et aluminium qui rythment la façade des engawas, en évitant des bois clairs, et une uniformité des valeurs.



Le jardin anglais hier et demain avec le projet de Kengo Kuma et les plantations maintenues et/ou complétées par le paysagiste, Michel Desvigne

Dans cet espace, des « pas japonais » qui permettent l'accès du nouveau musée au jardin anglais, il faudra supprimer le troisième du milieu en raison de sa perpendicularité avec le jardin

anglais car il sera très visible, alors que les deux autres, en biais, s'intégreront beaucoup mieux, leur entrée sur le chemin existant pouvant être, en partie, masquée par des plantations.

En ce qui concerne le cottage anglais (2) (cf. image page 8), la rupture d'échelle ne dépasse pas celle qui existait précédemment.



Le cottage anglais, rue de l'Abondance, avant dérasement de l'immeuble voisin (photo architectes)

Les travaux concernent également les neufs bâtiments existants dans le jardin. Ce sont des bâtiments très disparates. Les propositions qui sont faites améliorent plutôt les choses à l'exception de trois de ces bâtiments.

Recommandation 3. Le palmarium, pour lequel les platelages bois qui sont ajoutés devant ses façades latérales lui donnent un effet de sophistication incongrue. Devant une serre, un jardin d'hivers ou une orangerie on recherche traditionnellement un traitement minéral, d'autant plus important ici que cette architecture vient fermer le jardin à la française. La suppression de ces platelages s'impose. Si nécessaire on recherchera un revers pavé ou, plus simplement, un stabilisé renforcé à la chaux. En revanche, le traitement des ailes du palmarium donne une relecture intéressante des verrières et serrureries supprimées en 1914.



Palmarium aujourd'hui et projeté (documents architectes)

Recommandation 4. La « grange vosgienne », historiquement « maison des jardiniers », peut retrouver ses pierres apparentes récemment enduites. Toutefois la grande baie qui viendrait se substituer aux deux fenêtres d'origine pourrait introduire une rupture de vocabulaire en inscrivant une forme contemporaine dans un édifice conçu pour donner une image rustique à l'instar (toutes proportions gardées) du hameau de la Reine à Trianon. La fonction nouvelle appelle une nouvelle lisibilité mais elle pourrait être obtenue de manière plus intégrée. De même, le platelage en bois situé le long de sa façade lui donne une lecture balnéaire (« arcachonnaise ») quelque peu



Grange vosgienne, aujourd'hui et projetée (documents architecte)

contradictoire. Son remplacement par un effet de sol en stabilisé renforcé à la chaux doit être recherché.

Recommandation 5. Enfin, dernier détail, la porte proposée pour le bâtiment « C » en remplacement de l'actuelle porte en bois. Le projet prévoit, judicieusement, de redonner à cette ancienne remise à voiture, devenue rapidement une salle de projection, ses dispositions architecturales d'origine. Dans ce contexte la porte actuelle est plutôt bien venue, tandis qu'une baie vitrée avec serrurerie introduirait un vocabulaire décalé et apparaîtrait comme un rectangle noir. Ici aussi se pose la question d'un platelage de bois devant cette maison, côté verger (il n'est indiqué que sur certains documents) : cet élément donne un caractère artificiellement sophistiqué à cette partie du jardin. Un simple stabilisé rendrait ici le même service tout en conservant l'esprit du jardin.

3.2 Volet paysager

L'intervention est limitée à une marge du jardin.

Tout d'abord autour des bâtiments situés au nord-ouest. Ces espaces aujourd'hui à l'abandon font l'objet d'une remise en état sans pour autant les « qualifier » dans le sens des jardins Albert Kahn : ce ne sera pas un nouvel espace supplémentaire avec un esprit, ce sera plutôt un jardin d'accompagnement.

La deuxième intervention concerne les espaces techniques derrière le palmarium qui seront nettoyés et ouverts au public. Ce sera plutôt une amélioration de l'existant.

Recommandation 6. La troisième concerne le traitement de la lisière entre le jardin anglais et le nouveau musée. Ce point a été traité ci-dessus (point 2.).

Recommandation 7. Enfin, les passerelles prévues autour des bâtiments pour en faciliter l'accès aux personnes handicapées.

Elles pourraient être remplacées par un aménagement plus en accord avec la typologie de chaque construction et dans la continuité des sols existants. De telles solutions intégrées au cas par cas ne nuiraient pas à l'unité du lieu. En outre, le traitement de l'accessibilité par celui du sol aux abords immédiats de chaque bâtiment pourrait sortir du champ du permis de construire.

Recommandation 8. La multiplicité des chantiers ponctuels ne sera pas sans poser des problèmes de conservation d'arbres rares, des végétaux et de compactage des sols. Compte tenu de l'histoire récente de ces jardins et du rôle de la Direction des parcs, jardins et paysages (DPJP) du Conseil général, nous ne doutons pas de la volonté du Conseil général d'associer très étroitement son service des parcs et jardins, notamment ceux en charge des jardins Albert Kahn, à l'organisation et au suivi de ces chantiers et de l'évolution des engins.

4. Musée de France

Le Musée Albert-Kahn possède le statut de Musée de France, dans la continuité de son ancien statut de Musée contrôlé.

Les collections sont constituées principalement d'autochromes, de photos réalisées par des boursiers d'« Autour du Monde », de films, de matériel photo et cinéma, d'une petite collection de peintures et du mobilier lié à Albert Kahn ainsi qu'un fonds lié à l'artiste Mathurin Méheut, boursier à la veille de la Grande Guerre.

Un projet scientifique et culturel (PSC) est en cours depuis 2013. Il est soumis à l'approbation des tutelles.

Les projets de constructions et d'aménagement comme le PSC constituent un projet global qui vise à renforcer l'attractivité du site.

5. Conseil général

La rencontre avec le Président du Conseil général, le 6 février, a permis de poser, de manière objective, les termes de notre mission et d'ouvrir un champ de discussion très positif avec ses services et la maîtrise d'œuvre pour la prise en compte de nos remarques.

Sur le principe du classement au titre des monuments historiques plutôt qu'au titre des sites en raison de la nature de ces jardins, pas seulement de beaux jardins, mais la traduction de la philosophie et de la philanthropie d'un homme, Albert Kahn, le Président nous a répondu qu'il avait demandé par le passé aux DRAC d'Ile-de-France de mettre en œuvre cette protection.

Nous lui avons suggéré alors de reprendre l'initiative et d'écrire aux Ministres de l'écologie et de la culture pour renouveler formellement cette demande.

6. Associations

Le vendredi 13 février, nous avons rencontré l'Association des amis du musée et des jardins Albert Kahn et l'association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique¹⁰. L'échange, qui a duré deux heures et demie, a permis d'examiner l'ensemble des points soulevés, en particulier par ces deux associations, dans un courrier adressé à monsieur le Directeur général-adjoint du Conseil général le 20 octobre 2014 d'une part et d'autre part dans un recours gracieux adressé à monsieur le maire de Boulogne-Billancourt le 30 octobre 2014. Les réponses datent respectivement du 23 décembre et du 9 janvier. Ce dernier courrier rejette le recours. Nous avons souligné que le dialogue se déroulait au vu du permis délivré, cadre de notre mission d'inspection.

En premier lieu il a été question de la protection, principalement au titre des monuments historiques. Nous avons indiqué l'accord oral de monsieur le Président du Conseil général sur ce point, la confirmation écrite étant annoncée.

Dans un second temps nous avons méthodiquement abordé ce que les associations déplorent :

- l'imprécision de la notice paysagère qui, s'agissant d'un jardin historique, aurait pu être plus complète. Il y est dit que le paysagiste propose sa « vision du paysage » et « sa perception du jardin » alors même que le caractère historique du lieu devrait guider les interventions,
- l'affichage d'une « identité japonaise » ne correspondant pas à la nature du projet d'Albert Kahn.
- la transformation du lieu et l'introduction d'éléments étrangers aux jardins actuels tel un « moucharabieh »,
- l'absence d'un écran végétal et l'habillage de la façade qui créeraient une limite visuelle aux jardins avec une architecture dominante,
- le nouveau bâtiment qui déborderait de plus de 4,50 m¹¹, par l'engawa qui le longe sur le jardin anglais,
- l'introduction de « pas japonais » dans le jardin anglais,
- l'impact probable des travaux sur les grands arbres situés en bordure du terrain éventuellement touchés par les terrassements¹²,
- la destruction du mur de soutènement et le régalinge du talus du jardin anglais,
- le manque de précautions dans la conduite quotidienne du chantier, la protection des végétaux et des sols
- les travaux d'accessibilité aux bâtiments existants, les « engawa »
- les travaux sur la serre (palmarium),
- les risques liés à une augmentation de la fréquentation attendue.

En réalité, la plupart de ces remarques (et l'incompréhension qui en a résulté entre le Conseil général et les associations, principalement l'AMJAK) sont issues de l'exégèse de la notice paysagère intégrée au permis de construire d'une rédaction, maladroite et imprécise, et ne correspondant pas aux interventions prévues, modestes et intelligentes.

Cependant, nos interrogations plus concrètes et celles des associations rassemblées recouvrent la totalité des points sensibles de ce site et devraient être effectivement mieux pris en compte dans l'expression du programme et sa réalisation.

Comme nous l'avons indiqué, ci-avant, ces points ont été soumis aux services du Conseil général pour réponse de la maîtrise d'œuvre. Au vu de notre contact avec son Président, il apparaît que des correctifs sont possibles, allant dans le sens de nos remarques.

Les échanges avec les associations ont été libres et constructives dans la mesure où nous avons évoqué l'éventualité d'un accord pour une protection au titre des monuments historiques. En outre, l'accueil favorable de nos remarques par la collectivité maître d'ouvrage ont semblé rassurer nos interlocuteurs qui toutefois souhaitent attendre la publication de notre rapport et les réponses formelles du Conseil général avant de décider d'une suite au recours gracieux¹³.

10. La troisième association, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France n'assistait pas à cette réunion. **Nous avons appris, par la suite, qu'elle se retirait du dossier.**

11. En réalité d'un mètre environ, en suspension sur le jardin.

12. En raison de la présence de sous-sols dans les bâtiments dérasés et d'une fondation profonde des murs de clôture, les racines se sont développées côté jardin anglais : la construction du nouveau bâtiment ne devrait pas avoir de conséquences sur leur longévité.

13. La décision devait être prise lors d'une AG de l'AMJAK le soir du 10 février, mais des entretiens téléphoniques avec le président et la vice-présidente de l'association, dans la journée du 10 les ont amenés à décider d'ajourner la poursuite du contentieux à notre entretien du 13 février, puis au rendu de notre rapport.

7. Quel outil de protection ?

Comme cela a été rappelé il y a eu plusieurs initiatives en faveur d'une protection que ce soit au titre des sites ou des monuments historiques. Aucune n'a abouti à ce jour. La question se pose aujourd'hui dans un contexte en voie d'apaisement.

Dans le cadre de la mission d'inspection conjointe, il nous est demandé de formuler des propositions pour une éventuelle protection. Il nous semble que celle-ci devrait relever des monuments historiques si on considère la nature du lieu.

En effet, les jardins Albert-Kahn sont aménagés autour de bâtiments existants et complétés de constructions nouvelles et des éléments mobiliers.

L'ensemble est constitué de jardins-paysages « de par le monde », juxtaposés mais sans solution de continuité, de manière à former un seul parc à scènes dont les limites sont encore difficilement perceptibles, donnant l'illusion d'un grand domaine. Albert Kahn a construit un paysage en réduction.

Quoique amateur éclairé il a sollicité des paysagistes renommés (cf. page 4).

Les constructions que ce jardin comprend : habitations, locaux de service ateliers, fabriques intégrées aux jardins si elles préexistaient ou édifiées pour le projet sont réparties pour former un ensemble cohérent voulu par Albert Kahn, humaniste, pacifiste et utopiste voire chimérique. Par cette réalisation il a souhaité concrétiser une pensée philosophique intrinsèquement liée à l'art des jardins.

L'ensemble a connu des transformations partielles au-delà de la permanence naturelle d'un parc avec la disparition du jardin alpestre et l'extension du jardin japonais. Il est de l'avis partagé très bien entretenu par le Conseil général qui dispose d'équipes compétentes et motivées. Cet entretien quotidien, mené grâce à une documentation précise des végétaux est renforcé par des plans de gestion détaillés et adaptés aux spécificités des différentes parties constituantes (cf. note 2 page 5).

Ainsi, les principes demeurent, la pensée globale est encore intelligible, la végétation et les essences d'origine sont là ou ont été renouvelées scrupuleusement et les constructions, qui pourraient paraître hétérogènes au premier regard, peuvent retrouver leur légitimité initiale. L'état actuel de l'ensemble justifie toujours pleinement une protection.

C'est donc une protection globale, parc bâtiments, fabriques et éléments mobiliers, immeubles par destination, qui devrait être soumise au service des monuments historiques après que le propriétaire aura confirmé sa demande de classement.

8. Conclusion

L'appréhension de la gestion de ces jardins par le Conseil général et leur prise en compte dans son projet de musée sont incontestablement sérieuses et respectueuses des lieux.

Faute d'une concertation suffisante en amont, les associations ont réagi à la lecture de la notice paysagère jointe au permis de construire, qui n'était pas à la hauteur des enjeux.

Les ajustements que nous avons demandés sur le projet de Kengo Kuma et de Michel Desvigne ont été pris en considération par le Conseil général qui a demandé à ses maîtres d'œuvre des propositions modificatives qui ne remettent pas en cause le permis de construire.

Enfin le Président du Conseil général a confirmé par lettres du 24 février à Mesdames les Ministres son souhait que soit engagé rapidement le classement au titre des monuments historiques des Jardins Albert Kahn.



Jean-Marc Boyer
*Inspecteur général de l'administration
du développement durable*



Simon Piéchaud
*Conservateur général du patrimoine,
inspecteur général des monuments historiques*

Annexes

- Annexe 1 Ministre : lettre de saisine du CGEDD
- Annexe 2 Ministre : lettre à la Ministre de la culture et de la communication
- Annexe 3 CGEDD : désignation IGADD
- Annexe 4 Directeur général des patrimoines : lettre de saisine de l'inspection des patrimoines
- Annexe 5 Ministre : information du préfet des Hauts-de-Seine
- Annexe 6 Ministre : information des associations
- Annexe 7 Préfet des Hauts-de-Seine : information du président du Conseil général des Hauts-de-Seine
- Annexe 8 Conseil général des Hauts-de-Seine : cahier des charges de l'entretien du Jardin Albert Kahn (mai 2012)
- Annexe 9 PV de la Commission départementale de la nature, du paysage et des sites des Hauts-de-Seine du 30 novembre 2011
- Annexe 10 Kengo Kuma & associates, architecte : dossier de présentation du projet aux associations (12 novembre 2014)
- Annexe 11 Michel Desvigne, paysagiste : dossier de présentation du projet aux associations (12 novembre 2014)
- Annexe 12 Lettre du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine à la Ministre de la culture et de la Communication demandant le classement au titre des monuments historiques des Jardins Albert Kahn
- Annexe 13 Lettre du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine à la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie l'informant de sa demande à la Ministre de la culture et de la Communication de classement au titre des monuments historiques des Jardins Albert Kahn
- Annexe 14 Lettre du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine au Maire de Boulogne Billancourt l'informant de sa demande à la Ministre de la culture et de la Communication de classement au titre des monuments historiques des Jardins Albert Kahn



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Mission d'expertise du musée et des jardins Albert Kahn Boulogne-Billancourt 92

ANNEXES

Rapport CGEDD n°010071-01 – IDP/DGP/MCC 2015-05
établi par

Jean-Marc Boyer (CGEDD) et Simon Piéchaud (IDP-DGP)

Février 2015



Direction générale des patrimoines
Inspection des patrimoines
Collège des monuments historiques

Annexes

- Annexe 1 Ministre : lettre de saisine du CGEDD
- Annexe 2 Ministre : lettre à la Ministre de la culture et de la communication
- Annexe 3 CGEDD : désignation IGADD
- Annexe 4 Directeur général des patrimoines : lettre de saisine de l'inspection des patrimoines
- Annexe 5 Ministre : information du préfet des Hauts-de-Seine
- Annexe 6 Ministre : information des associations
- Annexe 7 Préfet des Hauts-de-Seine : information du président du Conseil général des Hauts-de-Seine
- Annexe 8 Conseil général des Hauts-de-Seine : cahier des charges de l'entretien du Jardin Albert Kahn (mai 2012)
- Annexe 9 PV de la Commission départementale de la nature, du paysage et des sites des Hauts-de-Seine du 30 novembre 2011
- Annexe 10 Kengo Kuma & associates, architecte : dossier de présentation du projet aux associations (12 novembre 2014)
- Annexe 11 Michel Desvigne, paysagiste : dossier de présentation du projet aux associations (12 novembre 2014)
- Annexe 12 Lettre du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine à la Ministre de la culture et de la Communication demandant le classement au titre des monuments historiques des Jardins Albert Kahn
- Annexe 13 Lettre du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine à la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie l'informant de sa demande à la Ministre de la culture et de la Communication de classement au titre des monuments historiques des Jardins Albert Kahn
- Annexe 14 Lettre du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine au Maire de Boulogne Billancourt l'informant de sa demande à la Ministre de la culture et de la Communication de classement au titre des monuments historiques des Jardins Albert Kahn



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le 07 JAN. 2015

La ministre

à

Monsieur le Vice-Président du
Conseil Général de l'Environnement
et du Développement Durable
A l'attention de Monsieur Brodovitch
Coordonnateur du collège
« Espaces protégés, paysage et
patrimoine »
Conseil général de l'environnement
et du Développement Durable
3^{ème} section

Objet :

Hauts-de-Seine, Boulogne-Billancourt, Jardins Kahn
Reconstruction du musée. Maître d'ouvrage :
Conseil général

J'ai été saisie par courrier du 19 septembre 2014, cosigné par les présidents de trois associations : la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique (ASMVPH) et l'Association des amis du musée et des jardins Albert Kahn (AAMJAK).

Ces associations renouvellent leur demande de classement au titre des sites, formulée auprès de son prédécesseur en janvier 2014 et restée sans suite. Le motif invoqué est la menace de dénaturation des jardins par la construction du nouveau musée.

Dans le cadre de la « Vallée de la Culture », ce projet du Conseil général (CG) vise à dynamiser le musée, peu fréquenté contrairement aux jardins. L'ensemble recevra espaces d'exposition, pédagogiques et de documentation, bureaux, boutique, salon de thé-restaurant et parkings souterrains. Les collections rejoindront un bâtiment existant sur le quai. L'actuel bâtiment d'accueil et d'exposition sera converti en pôle de communication. Les édicules disséminés dans les jardins seront restructurés : en tout plus de 6000 m², pour un coût d'environ 30 millions d'euros.

PJ :

- Courriers de saisine cosignés de 3 associations
- Rapport DRIEE du 7 mars 2014
- Courrier du Préfet du 17 mars 2014

D'une valeur patrimoniale reconnue au plan international, les jardins Albert Kahn s'organisent en 7 jardins créés sur 4 ha par le banquier philanthrope et humaniste entre 1895 et 1920. Leur intérêt pittoresque, historique et scientifique remarquable témoigne de l'art des jardins à la Belle Époque et des goûts personnels du banquier.

En outre, Albert Kahn avait constitué une « cité dans la cité » par achats successifs ou construction d'immeubles autour des jardins, afin d'accueillir fondations et laboratoires, employés et invités.

Rappel des principales étapes d'instruction du projet :

- octobre 2009 et juin 2011 : votes du Conseil général sur le principe et le programme du projet ;
- octobre 2012 : choix du projet de Kengo Kuma par concours (au jury duquel a partiellement participé l'architecte des bâtiments de France) ;
- janvier 2013 : attribution de maîtrise d'œuvre à l'agence « Kuma et associés Europe » ;
- juin à octobre 2013 : avec l'aide des services départementaux de l'État chargés de l'urbanisme, mise en compatibilité du PLU par déclaration du projet (art. R 123-23-3 du code de l'urbanisme) ;
- 9 janvier 2014 : saisine du ministère par les associations susvisées ;
- 7 février 2014 : clôture de l'enquête publique (avis favorable du commissaire-enquêteur) ;
- 7 mars 2014 : la DRIEE préconise une instance de classement ;
- 17 mars 2014 : le Préfet fait part au ministre de son étonnement en raison de la qualité du projet, instruit avec l'aide des services de l'État. La saisine du CGEDD prévue est suspendue ;
- 22 mai et 24 août 2014 : après mise en compatibilité du PLU, délivrance des permis de démolir et de construire (PC), ce dernier affiché à compter du 3 septembre 2014 ;
- 19 septembre 2014 : nouvelle saisine du ministère par les associations ;

- 29 octobre 2014 : un recours gracieux aurait été formulé dans les 2 mois à compter de l'affichage du PC, donnant aux plaignants un délai supplémentaire (2 mois) pour un recours contentieux ;
- octobre 2014 : début des démolitions ;
- janvier 2015 à fin 2017 : les lieux restant ouvert au public, les travaux se déroulent en 3 phases.

L'avis du CGEDD est sollicité pour m'éclairer sur l'impact précis des travaux en cours et pour compléter l'expertise réalisée par les services locaux en charge du classement des sites, apprécier la valeur de ce site et préciser les réponses qu'il serait souhaitable d'apporter en terme d'outil de protection. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir désigner en urgence un membre du Collège « espaces protégés, paysages et patrimoine » afin de réaliser une mission d'expertise.



Ségolène ROYAL



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le

07 JAN. 2015

Madame la Ministre,

J'ai été saisie par courrier du 19 septembre 2014, cosigné par les présidents de trois associations : la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique (ASMVPH) et l'Association des amis du musée et des jardins Albert Kahn (AAMJAK).

Ces associations renouvellent leur demande de classement au titre des sites, formulée auprès de son prédécesseur en janvier 2014 et restée sans suite. J'ai donc diligenté une mission d'inspection générale qui sera assurée par un inspecteur général du Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Compte-tenu de l'intérêt historique de ces jardins, je vous propose de mener parallèlement une inspection au titre des monuments historiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.

Anutis

Ségolène ROYAL
Ségolène ROYAL



Madame Fleur PELLERIN
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75033 PARIS CEDEX 01



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rapport CGEDD n°010071-01 . IDP/DGP/MCC 2015-05 - ANNEXE 03

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

Paris, le 9 JAN. 2015

Le vice-président

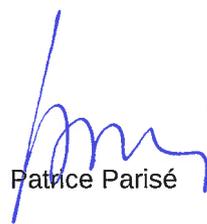
à

Madame la ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie

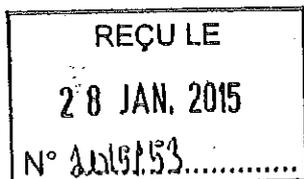
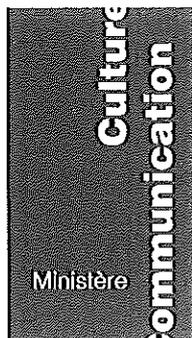
Par lettre du 7 janvier 2015, vous avez sollicité l'avis du CGEDD sur la construction d'un musée dans les jardins Albert Kahn à Boulogne, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Je vous informe que j'ai désigné Monsieur Jean-Marc Boyer, inspecteur général de l'administration du développement durable chargé de l'inspection générale des sites, pour procéder à l'expertise que vous demandez.

Ce dernier a déjà pris l'attache des services déconcentrés du ministère et prendra très rapidement contact avec ceux du ministère de la culture et de la communication chargés des monuments historiques, ainsi qu'avec l'architecte des bâtiments de France des Hauts de Seine.



Patrice Parisé



Madame Isabelle BALSAMO
 Chef de l'inspection des patrimoines

Paris, le 21 JAN. 2015

Direction générale
 des patrimoines

DGP/SP/SDMHEP/BPMH/FS
 2014/0271

Objet : Boulogne (92). Jardins Albert-Kahn. Mission d'inspection

Le directeur général

Le département des Hauts-de-Seine, propriétaire des jardins Albert-Kahn, à Boulogne, a décidé de procéder à des travaux visant à améliorer l'accueil des visiteurs et à développer la fréquentation de ce site.

Ces travaux comprennent notamment la construction d'un nouveau bâtiment évoquant l'architecture japonaise, en bordure du jardin, la réhabilitation de certains des bâtiments existants, la reconstruction d'éléments disparus et la modification des cheminements dans le jardin.

Le projet a été choisi à l'issue d'un concours, auquel l'architecte des bâtiments de France a été associé. L'ABF a, par ailleurs, émis un avis favorable au permis de construire au titre des abords de monuments historiques.

Trois associations (la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, l'association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique et l'association des amis du musée et des jardins Albert-Kahn) sont cependant intervenus auprès de la ministre de la culture et de la communication et de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour faire part de leur préoccupation concernant ce projet, et demander une mesure d'instance de classement, au titre des sites ou des monuments historiques.

Compte tenu de la participation des services du ministère de la culture (mis à la disposition du MEDDE pour ce qui concerne les sites) dans l'élaboration du projet, qui a fait l'objet d'un permis de construire délivré en 2013, il ne paraît pas envisageable de bloquer celui-ci, qui a d'ailleurs reçu un commencement d'exécution, notamment par la démolition des immeubles qui occupaient l'emplacement où doit s'ériger le nouveau bâtiment.

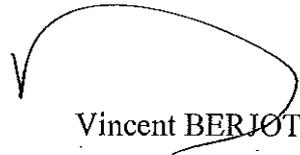
Toutefois, Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a décidé de demander au conseil général de l'environnement et du développement durable, au sein de son ministère, de diligenter une mission d'évaluation de l'impact du projet, d'apprécier la valeur du site et de proposer une réponse aux associations en termes d'outil de protection (monument historique ou

182, rue Saint-Honoré
 75033 Paris Cedex 01
 France

Téléphone 01 40 15 80 00
 Télécopie 01 40 15 33 36

site). Cette mission a été confiée à M. Jean-Marc Boyer, coordinateur du collège « espaces protégés, paysage et patrimoine ».

Elle a, par lettre du 7 janvier 2015, proposé à la ministre de la culture et de la communication de confier une mission parallèle à l'inspection des patrimoines. Le cabinet ayant accepté le principe d'une mission conjointe, je vous remercie de bien vouloir demander à l'inspecteur des patrimoines du collège « monuments historiques » (conservateur général du patrimoine) territorialement compétent de se rapprocher au plus vite de M. Boyer, et de prendre l'attache de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, pour mener à bien cette expertise et formuler des propositions concernant ce dossier.


Vincent BERJOT



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le 16 JAN. 2015

La ministre

à

Monsieur Yann JOUNOT
Préfet des Hauts-de-Seine

Objet :

Hauts-de-Seine, Boulogne Billancourt,
Jardins Albert Kahn

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une mission d'inspection générale sera effectuée par Monsieur Jean-Marc Boyer, Inspecteur général de l'administration du développement durable, sur le site des jardins Albert Khan à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), suite à plusieurs demandes de classement au titre des sites de cet espace.

Je vous demande de bien vouloir informer le Conseil général des Hauts-de-Seine, maître d'ouvrage de ces travaux, de cette mission à laquelle vous serez associés.


Ségolène ROYAL



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le 16 JAN. 2015

Monsieur le Président,

Par courrier, vous m'avez fait part de vos inquiétudes quant au devenir des jardins Kahn situés à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), en demandant la mise en œuvre d'une instance de classement au titre des sites.

En raison de l'intérêt scientifique, historique et pittoresque de ces jardins, j'ai déclenché une mission d'inspection générale.

L'expert désigné est chargé d'apprécier la valeur de ce site et de préciser les réponses qu'il convient d'apporter en termes d'outil de protection.

Vous serez tenu informé des conclusions de cette expertise. Cet expert vous contactera dans ce cadre.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ces espaces, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Ségolène ROYAL



**Monsieur Che Bing CHIU
Président des Amis du musée
et des jardins Albert-Kahn
10-14, rue du Port
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT**



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le

16 JAN. 2015

Monsieur le Président,

Par courrier, vous m'avez fait part de vos inquiétudes quant au devenir des jardins Kahn situés à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), en demandant la mise en œuvre d'une instance de classement au titre des sites.

En raison de l'intérêt scientifique, historique et pittoresque de ces jardins, j'ai souhaité que soit diligentée une mission d'inspection générale qui sera assurée par un membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable.

L'expert désigné est chargé d'apprécier la valeur de ce site et de préciser les réponses qu'il serait souhaitable d'apporter en terme d'outil de protection.

Vous serez tenu informé des conclusions de cette expertise. Cet expert vous contactera dans ce cadre.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ces espaces, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Ségolène ROYAL

Monsieur Alexandre GADY
Président de la société pour la protection des paysages
et de l'esthétique de la France
39, avenue de la Motte Piquet
75007 PARIS



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le 16 JAN. 2015

Monsieur le Président,

Par courrier, vous m'avez fait part de vos inquiétudes quant au devenir des jardins Kahn situés à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), en demandant la mise en œuvre d'une instance de classement au titre des sites.

En raison de l'intérêt scientifique, historique et pittoresque de ces jardins, j'ai souhaité que soit diligentée une mission d'inspection générale qui sera assurée par un membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable.

L'expert désigné est chargé d'apprécier la valeur de ce site et de préciser les réponses qu'il serait souhaitable d'apporter en terme d'outil de protection.

Vous serez tenu informé des conclusions de cette expertise. Cet expert vous contactera dans ce cadre.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ces espaces, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Ségolène ROYAL

Monsieur Pierre HOUSIEAUX
Président de l'Association pour la sauvegarde
Et la mise en valeur du Paris historique
44-46, rue François Miron
75004 PARIS



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture
Direction de la réglementation
Et de l'environnement

Nanterre, le 26 janvier 2015

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

A

MADAME LA MINISTRE DE L'ECOLOGIE,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Objet : mission Albert Kahn
Ref : votre lettre du 16 janvier 2015
P.J :1

Par courrier du 16 janvier dernier, vous m'avez informé de la réalisation d'une mission d'expertise sur le site des jardins Albert Kahn par un membre du conseil général de l'environnement et du développement durable et demandé d'en faire part au président du conseil général, maître d'ouvrage des travaux de rénovation du musée.

Comme suite à cette demande, je tiens à vous faire connaître que je viens d'informer Monsieur Devedjian de cette mission par lettre dont vous trouverez ci-joint copie.

Le préfet

Yann JOUNOT

Adresse postale : 167-177 avenue Joliot Curie 92013 Nanterre cedex
Standard : 01 40 97 20 00/ Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Adresse internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture
Direction de la réglementation
Et de l'environnement

Nanterre, le 26 janvier 2015

dh Monsieur le ministre,

A la suite de la saisine de trois associations, madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a, par lettre du 7 janvier 2015, sollicité l'avis du conseil général de l'environnement et du développement durable dans le cadre d'une mission d'expertise sur le site des jardins Albert Kahn à Boulogne-Billancourt.

L'objet de la mission vise à éclairer madame la ministre sur l'impact précis des travaux en cours de rénovation et d'extension du musée et compléter l'expertise existante pour apprécier la valeur de ce site et préciser les réponses utiles à apporter en terme d'outil de protection.

A sa demande, je tenais à vous informer de cette mission.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le préfet

Yann JOUNOT

Monsieur Patrick DEVEDJIAN
Ancien ministre
Président du conseil général
Hôtel du département
Nanterre

Adresse postale : 167-177 avenue Joliot Curie 92013 Nanterre cedex
Standard : 01 40 97 20 00/ Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Adresse internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

JARDIN ALBERT KAHN

CAHIER DES CHARGES DE L'ENTRETIEN DU JARDIN

MAI 2012



AVANT PROPOS	1
INTRODUCTION	2
1. LE SOL & INTRANTS	3
1.1. LE SOL	3
1.2. L'AIRE DE SERVICE	3
1.3. ENGRAIS ORGANIQUE : EVER	3
2. ESPACES ARBORÉS	4
2.1. LA TAILLE EN NUAGE	4
2.2. LA TAILLE DE FRUCTIFICATION	5
2.3. LA TAILLE DES MAIS	7
2.4. LA TAILLE DES CONIFÈRES	7
2.4.1. LA FORÊT VOSGIENNE	7
2.4.2. LA FORÊT BLEUE	7
3. ESPACES ARBUSTIFS	8
3.1. LA TAILLE EN NUAGE	8
3.2. LA TAILLE TOPIAIRE	9
3.3. LA TAILLE DES ARBUSTES À FLEURS	9
3.3.1. LE JARDIN JAPONAIS	9
3.3.2. LE MARAIS & PELOUSE DE L'EHRETIA & LA CONSERVATION	10
3.3.3. L'ALLÉE DES RHODODENDRONS	10
3.4. LA TAILLE DE HAIES TROIS FACES	11
3.4.1. LE JARDIN JAPONAIS	11
3.4.2. LE JARDIN FRANÇAIS	11
3.4.3. LA PELOUSE DE L'EHRETIA	12
3.4.4. LA RUE DU PORT	12
3.5. LA TAILLE DES MASSIFS	12
3.5.1. LE JARDIN ANGLAIS	12
4. LES ROSIERS	13
4.1. LE VERGER & FRUITIER-ROSERAIE	13
5. LES BAMBOUS	14
5.1. LES JARDINS JAPONAIS	14
5.2. LA RUE DU PORT	14
6. LES ESPACES ENHERBÉS	15
6.1. LA TONTE DE L'HELXINE	15
6.1.1. LE VILLAGE JAPONAIS	15
6.2. LA TONTE DU GAZON	15
6.2.1. LE JARDIN FRANÇAIS	15
6.2.2. LE JARDIN JAPONAIS CONTEMPORAIN	16

6.3. LA TONTE DES PELOUSES	16
6.3.1. LE JARDIN FRUITIER-ROSERAIE	16
6.3.2. LA RUE DU PORT	16
6.3.3. LE JARDIN ANGLAIS	17
6.3.4. LE MARAIS & LA PELOUSE DE L'EHRETIA & LA FORÊT BLEUE	17
6.4. LA FAUCHE DE LA PRAIRIE	17
6.4.1. LE VERGER FRANÇAIS	17
6.4.2. LA FORÊT DORÉE	18
6.4.3. LA PELOUSE DU MARRONNIER	18
6.4.4. LA FORÊT VOSGIENNE	18
7. LES ESPACES FLORAUX	19
7.1. LES PLANTATIONS SAISONNIÈRES	19
7.1.1. LES JARDINS FRANÇAIS	19
7.2. LE MIXED-BORDER	19
7.2.1. LE MARAIS	19
8. LE PALMARIUM	20
9. LES PIÈCES D'EAUX	21
9.1. LE JARDIN JAPONAIS CONTEMPORAIN	21
9.2. LE VILLAGE JAPONAIS	22
9.3. LE JARDIN ANGLAIS	22
9.4. LE MARAIS	23
10. L'ARROSAGE	24
11. GESTION DES DÉCHETS VERTS	25
11.1. LA ZONE DE COMPOSTAGE	25
11.2. L'AIRE DE SERVICE	25
11.3. LA GESTION DES FEUILLES MORTES	26
11.4. LE PAILLAGE	26
12. LE RENOUVELLEMENT DES VÉGÉTAUX	27
13. LES ACTIONS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ	27
14. LES REVÊTEMENTS DE SOL	28
14.1. L'ENTRETIEN COURANT	28
14.2. LE DESHERBAGE	28
15. LE MOBILIER	28
15.1. LES POUBELLES	28
15.2. LES BANCS	28
16. LE MATÉRIEL & ÉNERGIE & BRUIT	29
16.1. GÉNÉRALITÉS	29
16.2. TABLEAU DE SUIVI DU MATÉRIEL	29

AVANT PROPOS

« Pour que plusieurs pays et plusieurs styles paysagers puissent cohabiter de façon équilibrés, le mode d'entretien doit être à la fois global et spécifique. Compte tenu de la taille modeste du jardin, qui permet aux visiteurs d'être en contact visuel rapproché avec les végétaux, le souci du détail est, bien évidemment primordial. Ainsi, chaque végétal est unique et doit apporter sa note particulière.

En complémentarité de cette attention au détail, le jardinier doit veiller au maintien de l'équilibre global des jardins qui composent le lieu. Dans un jardin comme le notre, une lisibilité fluide du paysage est essentielle afin que le visiteur soit à même de percevoir les messages que véhiculent le site. Ainsi, il faut maintenir constamment une bonne cohabitation entre les végétaux et contenir leur développement, sous peine de voir certaines espèces prédominer et brouiller la composition. Maintenir un équilibre permanent des volumes, tout en entretenant les individus, arbres et arbustes, voilà notre travail quotidien.

Au jardin Albert Kahn, nous pratiquons une gestion dite «différenciée» dictée par la conception unique du site. Depuis la restauration de 1990, nous avons développé et affiné ce mode de gestion avec un double objectif : conserver l'esprit du lieu tout en lui permettant d'évoluer pour inclure les techniques et les méthodes de gestion s'inscrivant dans la notion de développement durable.»

Michel Farris

Jardinier en chef des Jardins Albert Kahn

« En termes de structure paysagère, chacun des jardins composant le site possède sa propre organisation, son identité singulière, son caractère spécifique qui s'articule autour d'une «tête de composition», accompagnée d'une succession d'éléments secondaires. Ces derniers jouent un rôle essentiel car ce sont eux qui «occupent» l'espace. Dans le jardin à la française, par exemple, cette tête de composition est le Palmarium, tandis que parterres fleuris, carrés de bulbes, roseraie et arbres fruitiers constituent les éléments secondaires. Dans le jardin anglais, l'élément central est le cottage, par rapport auquel s'articulent le pont, le ruisseau et la pelouse centrale. Dans les forêts, ces têtes de composition sont la rivière sèche avec son éboulis (Forêt vosgienne) et la mare (Forêt bleue).

Ainsi, à bien regarder, chaque jardin pourrait très bien exister sans les autres. Pourtant, les espaces de transition invitent sans cesse le promeneur à aller toujours plus loin, à découvrir un nouveau paysage, à se laisser surprendre par les contrastes de style et d'ambiance. Cette double dimension, à la fois individuelle et globale, grâce à laquelle chaque jardin trouve sa place dans un projet d'une grande complexité, est, me semble-t-il la principale richesse des jardins Albert Kahn.»

Christian Lemoing

Paysagiste des Jardins Albert Kahn

INTRODUCTION

Comme le présente cet avant propos, le jardin Albert Kahn est riche et exceptionnel par la diversité des ambiances qu'il offre. Il est aussi l'œuvre d'un homme : ce riche banquier humaniste du début du vingtième siècle, Albert Kahn.

Appartenant aujourd'hui on Conseil général, l'objectif pour les jardiniers est de conserver et valoriser ce lieu magique, pour continuer de le faire découvrir à un public toujours plus nombreux.

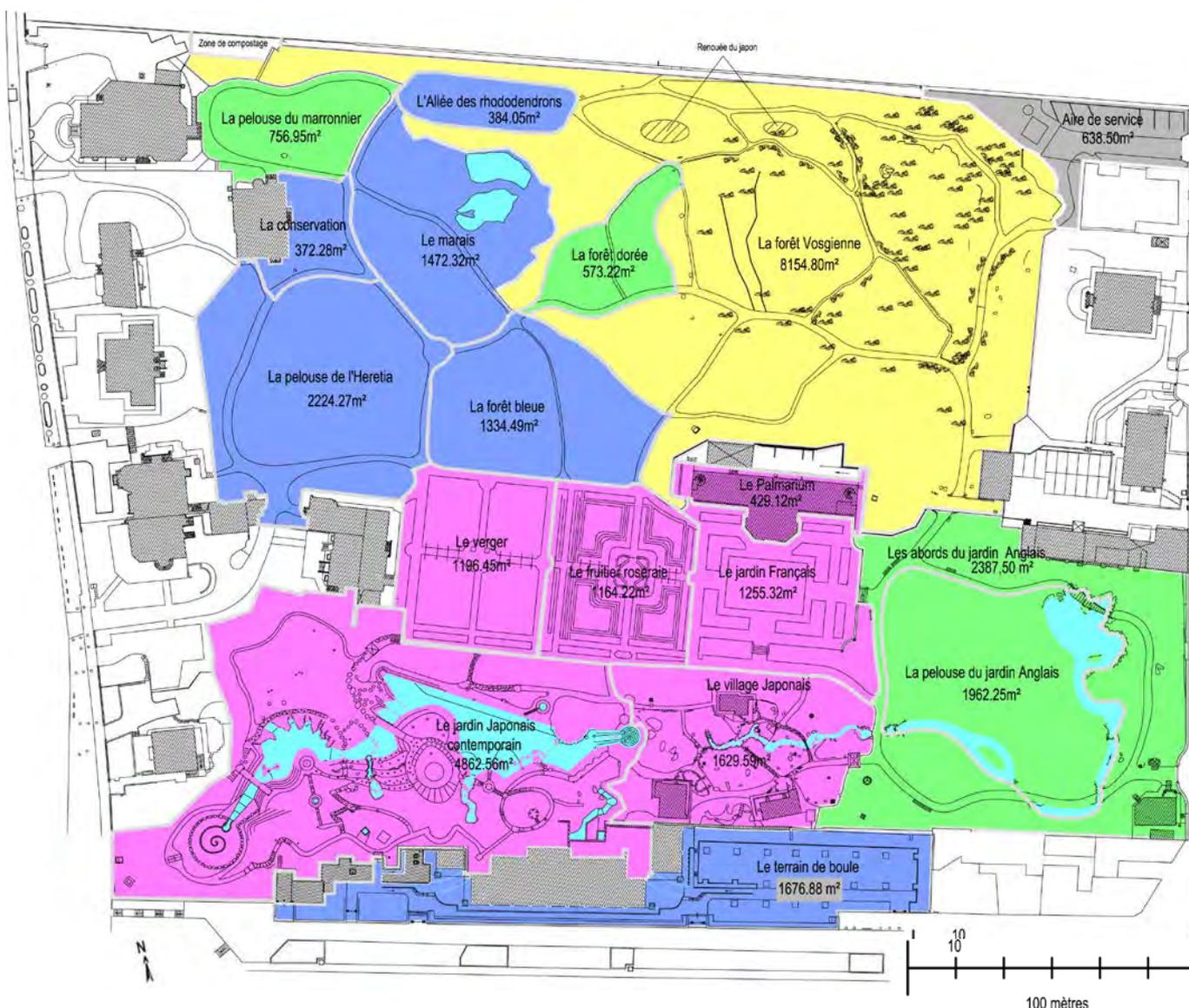
Par conséquent, l'objet de ce cahier des charges n'est pas de figer les techniques mises en place pour entretenir ce lieu, mais plutôt de venir traduire par écrit les pratiques utilisées afin d'avoir une trace écrite de ces savoir-faire. La taille en nuage dans les jardins japonais, ou encore la taille fruitière sur les jardins français sont deux exemples particulièrement représentatifs de ces savoir-faire.

Tout comme les machines utilisées (toujours plus innovantes et respectueuses de l'environnement), ce cahier des charges est voué à évoluer, s'étoffer afin de rester fidèle à l'entretien appliqué dans ce jardin exceptionnel.

CODE QUALITÉ DES UNITÉS DE GESTION :

- HORTICOLE
- JARDINÉE
- RUSTIQUE
- NATURELLE
- LIMITE DE L'UNITÉ DE GESTION

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DU JARDIN ALBERT KAHN



1. LE SOL & INTRANTS

1.1. LE SOL

Des analyses sont en cours sur diverses parcelles : les jardins français, la pelouse du jardin anglais, et la forêt bleue. Ces analyses seront renouvelées tous les cinq ans, et doivent comprendre :

- Une analyse physico-chimique
- Une analyse biologique (pédofaune).

Il n'y a pas de suivi programmé sur les jardins japonais et le palmarium. Les renouvellements de la terre de bruyère sont suffisamment fréquents. Sur les zones les plus rustiques, le cycle se fait naturellement, ce n'est pas une priorité, mais il pourrait être intéressant de procéder à une analyse.

1.2. L'AIRE DE SERVICE

1.2.1. LA JAUGE

C'est une zone de transition, elle permet le stockage des végétaux lorsqu'il y a des livraisons. Cela représente une centaine de plantes par an.

Par ailleurs, lorsqu'il y a des végétaux (de terre de bruyère) qui montrent des faiblesses, ils sont remis en jauge pour un meilleur suivi en arrosage, et profiter d'une terre riche.

Avant l'arrivée des végétaux il y a deux fois par an, le desherbage de la jauge au printemps et à l'automne.

1.2.2. LES BOX À MATÉRIAUX :

La zone compte également 4 box pour les différents matériaux stockés.

Un de ces box permet le stockage de la terre de bruyère. Chaque année environ 40 m³ sont importés. Elle est utilisée lors du cernage des végétaux et de divers apports ponctuels.



*Ci-dessus la terre de bruyère stockée sur l'aire de service
Photos datant du 29.09.11*

1.3. ENGRAIS ORGANIQUE : EVER

Il n'y a pas d'apport d'engrais de synthèse ou de pesticide.

Seul un type d'engrais est utilisé sur le jardin Albert Kahn. C'est un engrais organique ne provoquant pas une pousse violente, mais favorisant plutôt la floraison et la fructification. Il arrive parfois que du sulfate de potasse y soit incorporé.

Cet engrais est utilisé sur les plates-bandes saisonnières, le gazon, les rosiers et les fruitiers du jardin français. Il est également utilisé sur l'ensemble des végétaux florifères des jardins japonais, du marais, de la pelouse de l'Ehretia, de la conservation, de la forêt bleue ainsi que sur l'allée des rhododendrons.

Il est également utilisé sur les petits arbustes du jardin anglais ainsi que le palmarium.

*Ci-contre l'étiquette de l'engrais EVER.
Photos datant du 29.09.11*



2. ESPACES ARBORÉS

2.1. LA TAILLE EN NUAGE

- » Deux tailles par an après floraison (hiver - été).
- » Utilisation du sécateur + scie.
- » Un pincement réalisé une fois par an, parfois plus au visu.

La strate arborée sera divisée en deux avec, tout d'abord **la strate très haute** telle que le pin ou le hêtre. Les interventions sont faites par le biais d'une entreprise privée. Les pins réalisés en taille japonaise, sont pincés au niveau des chandelles (pousse de l'année). Le principe est de tailler les chandelles au 2/3 pour créer un « coussin ». L'entreprise réalise dans le même temps les éclaircis et l'élagage plus courant.

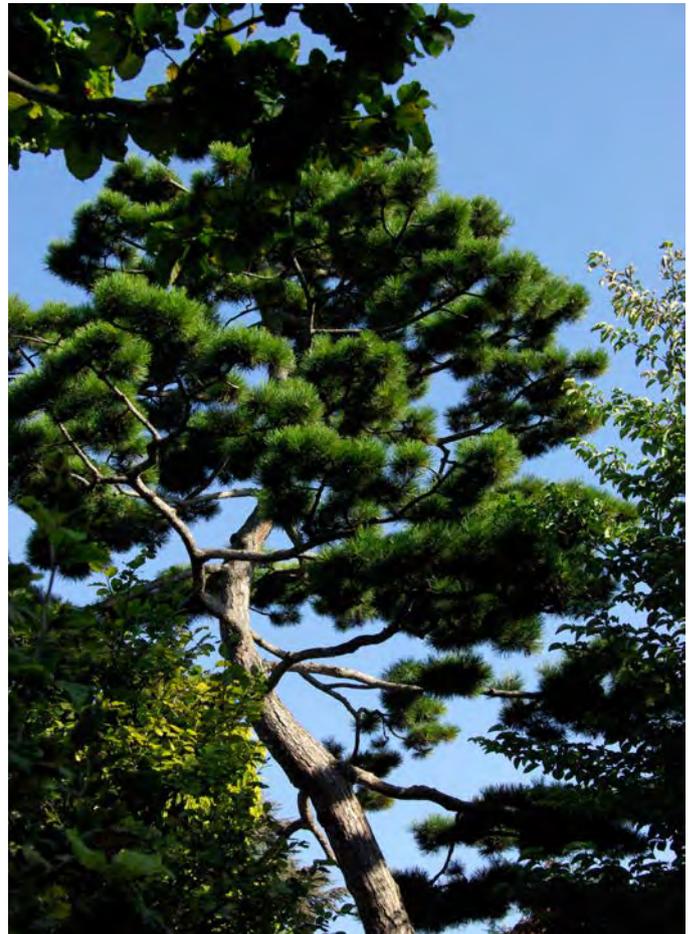
Une fois tous les deux ans, il faut réaliser un nettoyage des aiguilles mortes sur l'ensemble de l'arbre.

La strate haute qui concerne les arbres de type érable, hêtre, cornouiller (de moins haut jet) sans floraison décorative. On comptera deux interventions par an :

- **La taille de permutation** c'est la taille hivernale. Cela permet de faire une sélection des rameaux.

- **Le pincement en vert** (juillet aout). Ce n'est pas valable pour tous les végétaux. Il ne se fait pas sur le tilleul et le marronnier (ils créent trop vite du gros bois qui rendrait l'ensemble inesthétique).

Cette idée de transparence propre à la taille japonaise est conservée. L'intérêt c'est de dégager un graphisme.



*Ci-dessus un Pinus austriaca taillés en nuage.
Photo datant du 29.09.11*



*Ci-dessus un Acer Japonica 'Marginata' au coeur du village japonais
Photo datant du 29.09.11*

2.2. LA TAILLE DE FRUCTIFICATION

- ▶ 10 espèces différentes de fruitier mais un type de taille .
- ▶ Une taille qui varie en fonction de l'âge du végétal.
- ▶ Un pincement printanier favorisant la fructification.
- ▶ incorporation d'engrais organique 1/an + paillis.

L'objectif du verger est avant tout esthétique. L'objectif n'est pas à produire du fruit à tout prix. Cependant s'il y en a c'est une preuve d'une bonne taille. Il y a un bon équilibre entre les deux permettant ainsi de voir des formes ancestrales avec des fruits issus de variétés anciennes.

LA TAILLE HIVERNALE :

En premier lieu, l'ensemble des tiges sèves, mais également tout ce que l'on trouve à l'intérieur de l'arbre seront éliminés. Après cela l'intervention variera en fonction de l'âge du végétal :

▶ Pour les jeunes arbres la forme sera travaillée durant les 2 à 3 premières années. Par conséquent tout ce qui peut gêner la bonne conduite de la sève pour générer la forme est éliminé (fruits y compris). Durant la taille d'hiver un rabattage de 20 cm sera réalisé pour repartir sur un œil extérieur. Cela permet d'avoir des rameaux sur le bas de la branche et monter de nouvelles coursonnes pour avoir du fruit.

▶ Lorsque la forme souhaitée est obtenue, la fructification sera travaillée. Si les coursonnes ont entre 1 et 5 ans, une taille trigème (3 yeux) est faite. Tandis que lorsqu'elles dépassent les 5 ans il faut ajouter 2 yeux. Cela permet davantage d'éléments fructificateurs sur le bas des branches.

La hauteur de développement des arbres est limitée pour permettre de continuer à les tailler dans leur ensemble (hauteur de l'échelle + 1 bras levé.).

LE PINCEMENT PRINTANIER :

Le pincement permet un drainage de la sève pour obtenir de beaux fruits. Cela permet éventuellement d'amener sur certains rameaux des bourgeons à fleurs (permettant d'obtenir des fruits l'année qui suit).

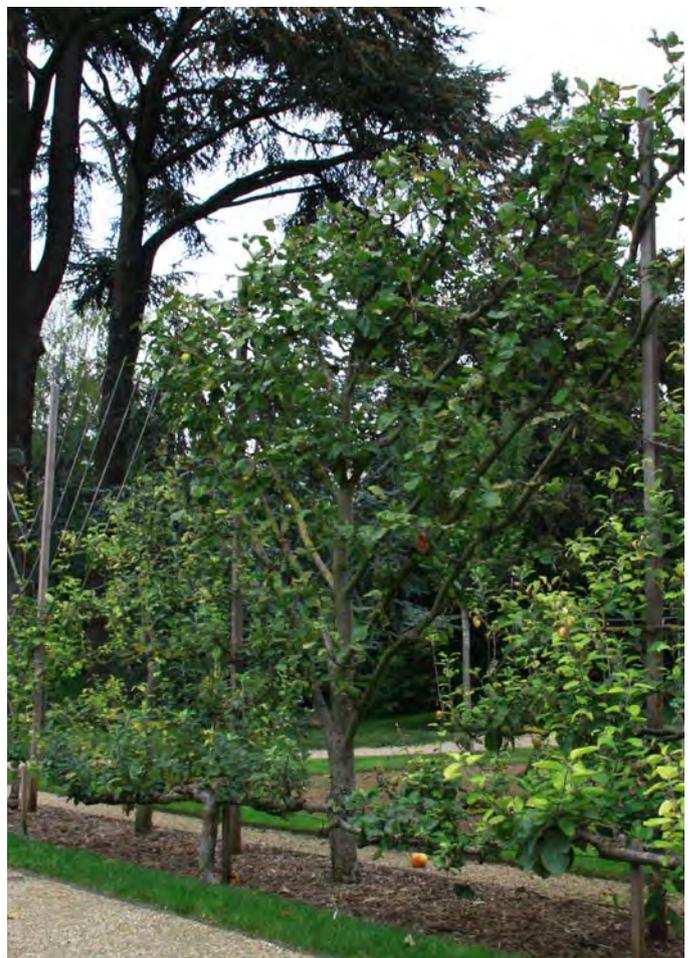
Sur les jeunes arbres «en formation» les fruits au bas des branches (2 à 3 fruits) seront conservés. Ainsi le type de variété et le type de fruit que l'on aura sont lisibles. Les prolongements resteront intacts.

Pour les arbres adultes, si le pincement n'est pas fait en juin, une taille en vert aura lieu courant juillet. Ainsi la taille d'hiver est préparée.



- Au premier plan, un jeune pommier sur lequel on travaille la forme.

- Au second plan, un pommier adulte et formé, sur lequel on travaille la taille pour obtenir du fruit.



LES FORMES :

Il est important de toujours fortifier les branches maitresses. Il ne faut pas aller trop vite rechercher un équilibre entre les branches. La ramure (développement en épaisseur) sera renforcée, en rabattant suffisamment (environ 20 à 25cm).

● Les palmettes:

Lors de la première année la distance entre le niveau de greffe et le premier fil est mesurée. On sélectionne 3 yeux pour monter l'axe central et les deux périphériques.

L'axe central va se développer, il peut prendre 1 mètre et faiblement se développer en épaisseur, ou au contraire être plus vigoureux mais moins haut. Cela varie en fonction de l'espèce et du «biotope».

Durant l'hiver suivant, la distance entre notre «premier étage » et le second fil est mesurée. À nouveau deux yeux seront conservés. Il faudra ensuite veiller à toujours rabattre davantage, les deux axes centraux. Un équilibre du végétal sera ainsi conservé.

● La pyramide :

il faut 20 ans pour obtenir une pyramide avec 1 axe principale et 4 branches .

Cinq branches sont sélectionnées. Pour cela il peut être nécessaire de supprimer les bourgeons situés sur la partie inférieure, permettant une arrivée de sève plus importante sur le rameau choisi. C'est un éborgnage. Cependant au moindre incident sur le rameau choisi, il n'est pas possible de venir chercher le rameau inférieur. Il faut revenir bien plus bas (sur du gros bois) pour faire repartir une branche.

Une fois ces 5 rameaux sélectionnés, 20 cm sont laissés pour se développer sur un œil axé vers le sol. Se forme ainsi «la base de la pyramide».

La base obtenue, un œil dirigé vers le ciel est choisi. Ensuite le végétal prendra environ 20 cm par an jusqu'en haut.

Lors des tailles hivernales, l'axe principal sera rabattu plus fortement car il aura tendance à se développer plus rapidement profitant de la sève en premier.

● La sphère :

La taille se fera vers l'extérieur. Un scion est sélectionné pour ensuite monter. La sélection des yeux permet de créer la forme.

LES RENOUVELLEMENTS ARBORÉS :

Ils ont lieu tous les 20 ans, lorsque les fruitiers arrivent à épuisement. Le coût d'achat est d'environ 50 euros, il ont 2 à 3 ans et sont issus de la pépinière PUILLE. Lors de la sélection, il faut veiller à prendre des pieds adaptés à la région, afin d'avoir de bons porte-greffes. On choisira des variétés, mais avec plus ou moins de vigueur, en fonction des formes attendues.



- Ci-dessus une palmette en formation. Photo datant du 16.09.11

- Ci-dessous une pyramide en formation et une Sphère ayant 20ans.
Deux photos datant du 13.07.11



2.3. LA TAILLE DES MAILS

Les alignements de tilleuls et de marronniers sont taillés une fois l'an par un prestataire.

La taille se fait à l'aide de lame montée sur un tracteur, guidé par un laser. La finition est faite au croissant. Il faut compter 3 personnes durant 3 jours. 1 personne gère le tracteur, une autre le croissant et la troisième ramasse les déchets. Le rendu est très propre.

*Ci-contre le mail de tilleul du jardin français.
Photo datant du 16.09.11*



2.4. LA TAILLE DES CONIFÈRES

2.4.1. LA FORÊT VOSGIENNE

C'est une zone très dense mais qui convient bien aux épicéas. Cela crée une masse solide résistant mieux aux coups de vents. Ils recherchent la lumière et croissent.

L'entretien consiste tout d'abord à réaliser des remontées de couronnes. Les troncs sont dégagés permettant à terme de créer une sous strate avec de la lumière. Cette strate sera enrichie à terme par des plantations de bruyères de myrtilles.

C'est une intervention par an, en enlevant un «étage de branches». Il faut trois jours à 4 personnes. D'ici quelques années la taille des premières couronnes ne sera plus possible (étant bien sûr hors de portée).

Les pierres quant à elles doivent rester apparentes. On viendra tailler le lierre s'il s'étale trop.



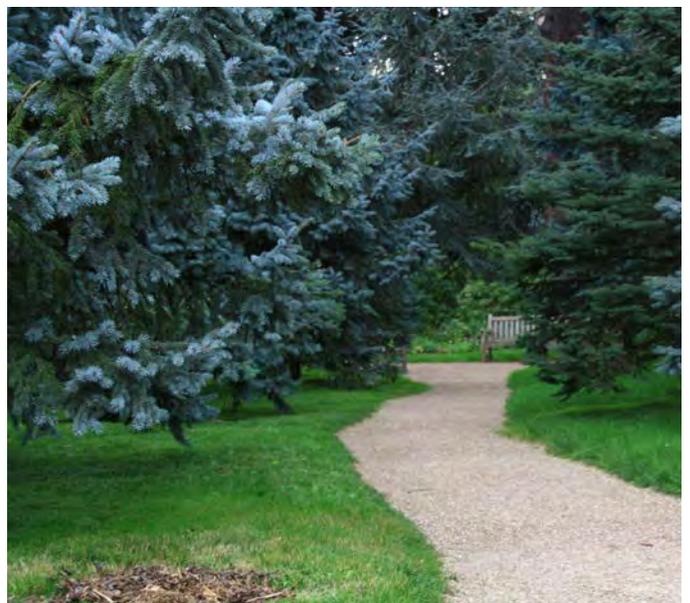
*En haut de page, une photo de la forêt la vosgienne. Les remontées de couronnes permettront bientôt l'installation d'une sous-strate.
Photo datant du 16.09.11*

2.4.2. LA FORÊT BLEUE

Pour ce lieu, le principe de base est de conserver ce contraste entre le bleu des conifères et les couleurs vives des floraisons d'arbustes. Contrairement à la forêt vosgienne, il n'y a pas de remonté de couronnes.

Il y a une taille de cohabitation tous les ans à l'automne (à l'aide d'un sécateur et d'une scie). Cette taille permet de maintenir les axes et vues qu'offre ce lieu, ainsi que le passage du public.

Dans les années à venir, une action d'élagage est à prévoir sur les grands cèdres pour les alléger et éviter toute casse durant l'hiver.



3. ESPACES ARBUSTIFS

3.1. LA TAILLE EN NUAGE

LA TAILLE DE FORMATION :

Cette taille reprend deux principes fondamentaux :

- **La transparence.** Elle s'obtient par élimination de tout ce que l'on trouve à l'intérieur de l'arbuste comme le montre la photo ci-contre. Tous les rameaux qui se croisent seront également éliminés, en sélectionnant ceux que l'on souhaite valoriser. Au travers de cette sélection : la dite « permutation » les vieux rameaux seront éliminés au profit des rameaux de l'année, pour éviter un affaiblissement du végétal.

- **L'équilibre de l'arbre.** Il y a la volonté d'une certaine symétrie de l'arbre ou arbuste. La forme que l'on souhaite obtenir est aussi déterminée. Chaque intervention aura lieu pour tendre vers cette forme future.

Par conséquent, les rabattages trop violents qui obligerait à redescendre sur du gros bois sont à éviter. Le résultat recherché est obtenu à force de temps et d'un travail régulier. La taille se fait à l'aide de ciseaux ou sécateurs. La cisaille ne permet pas une coupe assez franche.

La meilleure période pour intervenir est la période où le végétal va rejeter. Il restera encore de la sève pour qu'il s'oriente comme on le souhaite. Cela a donc lieu plutôt au printemps.

*Ci-dessus un Chamaecyparis obtusa 'Nana gracilis' taillé en nuage.
Photo datant du 13.07.11*



LE PINCEMENT :

Une fois cette taille de formation effectuée, dans le mois qui suit, un pincement est fait. Cela consiste à venir rabattre de 10 à 20 cm (toutes les jeunes pousses), pour maintenir les formes topiaires. Il faut 2 semaines pour réaliser le pincement de l'ensemble des arbustes présents sur les deux unités japonaises.



*Ci-dessus une photo prise au cœur d'un Chamaecyparis obtusa 'Nana gracilis' taillé en nuage.
Photo datant du 29.09.11*



*Ci-dessus les rameaux d'un Chamaecyparis obtusa 'Nana gracilis' taillé en nuage.
Photo datant du 29.09.11*

3.2. LA TAILLE TOPIAIRE

L'objectif est de maintenir les formes en place. Une année sur deux le niveau est redescendu pour éviter qu'il se forme un cale, et par conséquent du bois mort. La taille systématique à la même hauteur sera à éviter. C'est une sorte de régénération.

Les rabattages trop violents sont à proscrire, ils obligeraient à redescendre sur du gros bois. À force de temps il est possible d'obtenir un résultat par un travail régulier. Tous les arbustes sur le jardin sont formés. À titre d'exemple la photo ci-contre présente un *Taxus baccata* 'Adressa' ayant 100 ans.

La taille se fera à la cisaille pour tous les végétaux en topiaire type ifs, ankiantus, azalées, lonicera ou buis, à raison de 2 à 3 tailles entre les mois d'avril et d'octobre.

*La photo ci-contre présente un *Taxus baccata* 'Adressa' juste après le pincement. À titre d'exemple la petite boule (ou nuage) que l'on trouve sur la partie gauche représente 10 ans de travail.*



3.3. LA TAILLE DES ARBUSTES À FLEURS

3.3.1. LES JARDINS JAPONAIS

Elle concerne les arbustes à fleurs de type Magnolia, Azalée, Camélia... L'intervention a lieu après floraison. Ce sont des arbustes dits «bas» qui sont canalisés. L'objectif est de maintenir une forme pour le végétal et de bien veiller à la cohabitation de l'ensemble.

C'est une taille en formation ayant pour objectif un équilibre global de la forme de l'arbre. Des permutations sont faites, mais l'arbre se cantonne dans son espace, (pas de développement en épaisseur ou croissance). C'est aussi un effeuillage, où l'on vide les branches intérieures et les pousses verticales. C'est finalement anticiper sur la future branche qui ne pourra pas se développer. Le bois mort est inexistant. Tout doit pouvoir être mis en valeur : le collet, le bois et les feuilles fleurs. C'est le vide qui crée le graphisme.

Un pincement peut également avoir lieu plus tard dans la saison, pour maintenir les formes correctes. C'est un jardin de forme. Les azalées sont taillées 1 fois par an, une première fois après la floraison, et pincées mi septembre à 1cm au dessus du bouton floral.

Il y a cependant une exception avec les deux buttes en azalées (Fuji...) qui sont taillées à l'aide de la cisaille.



*Ci-dessus une vue vers le village japonais et ses azalées.
Photos datant du 13.07.11*

*Ci-dessous le jardin japonais contemporain fleuri.
Photos datant du 14.04.11*



3.3.2. LE MARAIS & PELOUSE DE L'EHRETIA & CONSERVATION

Il y a un effleurage post floraison pour favoriser une bonne future floraison. Quelques tailles de bois morts et des remplacements sont effectués.

Sur ces végétaux à fleurs un cernage est effectué. C'est le même principe que lors d'une transplantation. Lorsque la motte commence à toucher le sol environnant, elle est cernée en enlevant un fer de bêche autour, pour pouvoir réamender en terre de bruyère. Cette tâche est réalisée une fois par an pour 20 à 30 arbustes.

Sur tous les arbustes à fleurs, l'arrosage sera suivi, de l'ordre de 1 par semaine durant les périodes chaudes en complément de l'arrosage favorisant surtout la sous strate (vivaces, gazon). Un paillis est mis en place au printemps afin de limiter l'évaporation.

Par ailleurs durant cette même période l'engrais organique EVER est incorporé.

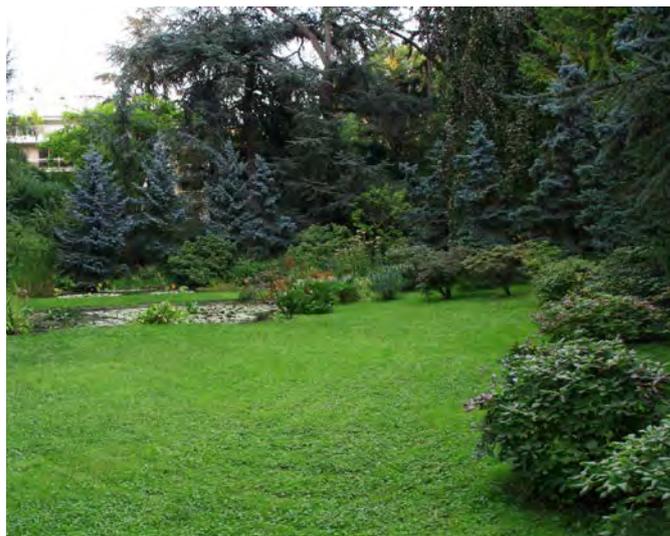
Ce sont des zones en évolution puisque de nouvelles espèces sont implantées, à l'image de l'hortensia.

La photo ci-contre le marais, les azalées bordent la pelouse.

Photo datant du 16.09.11

Ci-contre la prairie les arbustes à fleurs du marais.

Photo datant du 16.09.11



3.3.3. L'ALLÉE DES RHODODENDRONS

Il y a un effleurage par an. Sinon il y a une taille de bois mort par an, un développement naturel est recherché.

Afin d'éviter qu'ils n'empiètent trop sur le cheminement, une première partie a été repoussée. Les rhododendrons sont cernés puis transplantés plus en retrait par rapport à l'allée, et ré-agencés (Cf. Photos!). L'opération sera reconduite cette année pour la seconde partie.

Un à deux désherbages manuels en été sont effectués. Le compost produit dans le jardin est mis en place au printemps au pied de rhododendrons. C'est un surfacage de l'ordre de 4 à 5cm d'épaisseur.

Le renouvellement se fera petit à petit. À titre d'exemple, trois pieds sont morts cette année et ont été remplacés (taille à l'achat : 120/150).



Ci-dessus présentation des travaux lors du décalage des rhododendrons.

Photo datant du 06.03.09

3.4. LA TAILLE DE HAIES TROIS FACES

3.4.1. LE JARDIN JAPONAIS

Les haies de charmilles sont un hommage aux jardins dit à la française.

Elles sont taillées deux fois par an, dont une consiste en un pincement et toujours à l'aide d'un sécateur. L'objectif est de conserver cet axe visuel, il ne doit pas se refermer.

Des interventions auront lieu plus souvent si le végétal se développe beaucoup.

*Ci-dessous les haies de charmilles taillées 3 faces.
Photos datant du 16.09.11*



3.4.2. LES JARDINS FRANÇAIS

TAILLE DES HAIES TROIS FACES :

La taille se fait à l'aide de ciseaux, ou d'un sécateur (excepté pour le troène qui tolère la cisaille). Cela permet une coupe plus franche et nette. Les haies d'ifs sont taillées à la cisaille, et le laurier au sécateur 1 fois tous les 2 mois (de mi avril à mi septembre en fonction du climat et des événements). Un pincement des pousses les plus vigoureuses est parfois réalisé au sécateur entre temps.

Les déchets de tailles sont immédiatement valorisés sous forme de mulch. (Troène, Charmille, Viburnum...).

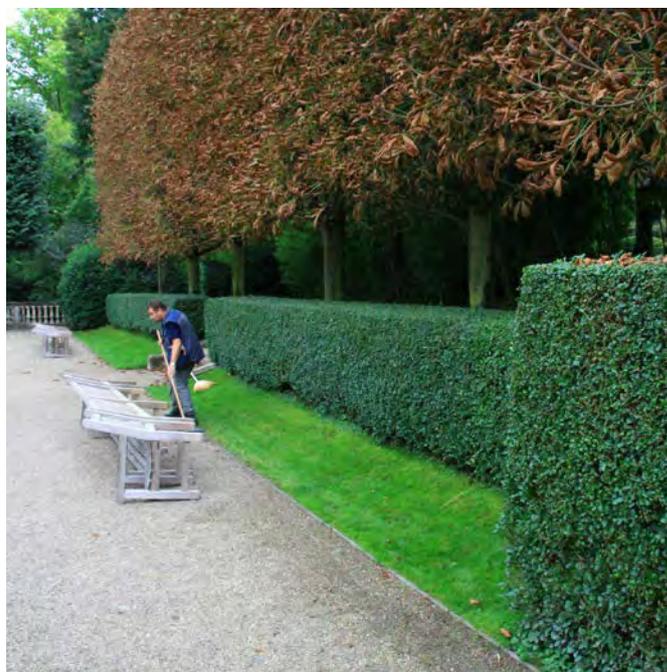
Les broderies (buis bordures) sont taillées une fois par an, au mois d'octobre. Elles sont suivies par un apport de compost (4 à 5 cm d'épaisseur).

A titre d'exemple, il faut 1h pour tailler la haie de troènes. Cette taille est réalisée à l'œil.

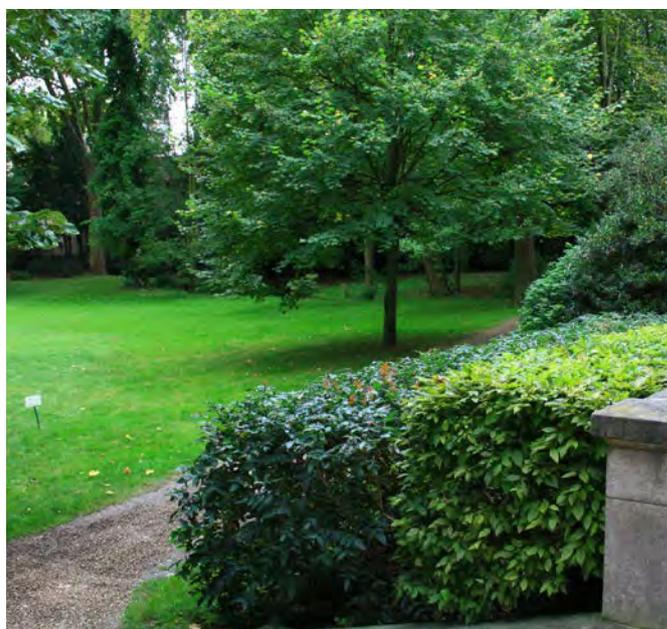
TAILLE DES MASSIFS ARBUSTIFS :

Les gros massifs d'arbustes tels que l'on trouve entre le français et l'anglais sont taillés 1 fois l'an et pincés 2 fois ensuite.

*Ci-dessus la haie de troène du jardin français.
Photo datant du 16.09.11*



*Ci-contre les deux haies taillées et le massif d'arbustes au deuxième plan marquant le passage du jardin français et du jardin anglais.
Photo datant du 16.09.11*



3.4.3. LA PELOUSE DE L'HERECIA.

Il y a deux tailles par an. Il a été choisi d'intervenir au moment des grandes pousses, c'est en général en mai et une en octobre. Cela se fait au taille-haie thermique ou à la cisaille à main. Les résidus de taille d'ifs sont le plus possible donnés à une association les valorisant pour la lutte contre le cancer. (nom de l'assoc.)

Pour la haie de charmille trois faces, l'intervention se fera 2 à 3 fois par an, en fonction de la pousse, au sécateur.

Ci-contre la haie d'if séparant la zone de la pelouse de l'Heredia et une propriété départementale Photo datant du 16.09.11



3.4.4. LA RUE DU PORT

La taille de haie 3 faces (1 face étant coté clôture) de taxus au mois de juillet une fois par an. Cela se fait au taille haie électrique ou thermique. La taille côté route se fait à la cisaille. Il faut compter 3 à 4 personnes 5 jours, en comptant évacuation et le nettoyage.

Les déchets sont récupérés par une association et valorisé dans le cadre de la lutte contre le cancer.

Ci-contre la haie de Taxus Baccata bordant l'enceinte du jardin. Photo datant du 16.09.11



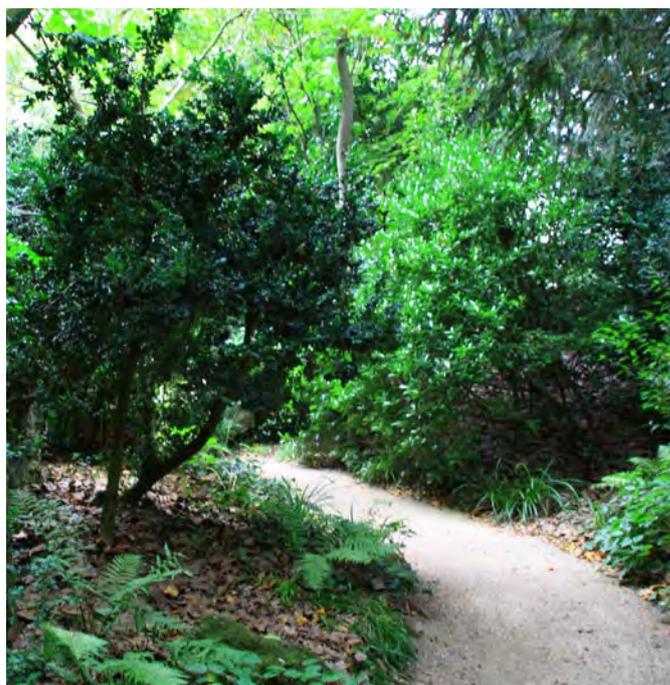
3.5. LA TAILLE DES MASSIFS

3.5.1. LE JARDIN ANGLAIS

Les abords qui font la liaison entre le français le japonais et l'anglais sont essentiels. Ce sont des parties plus travaillées, des zones dites de transition. Ils rappellent les topiaires présentes dans le japonais ou dans le français. Il faut compter 1 taille par an (début printemps) et un pincement en août pour régulariser.

Les autres arbustes de sous-bois sont taillés une fois par an sans pincement. Cela correspond à une taille de bois mort et de cohabitation. Ces lisières sont éclaircies régulièrement, par l'élagage des grands arbres, l'élimination des arbustes ou arbres sénescents, et leur remplacement par de jeunes végétaux. Une attention particulière sera portée sur les buis lors de la taille, afin de rappeler les topiaires des deux unités voisines.

L'ensemble est fait au sécateur (à rallonge ou non) et aux ciseaux. Les feuilles sont poussées dans les lisières. Il y a une dégradation naturelle, cela joue le rôle d'un mulch.



Ci-dessus, le cheminement menant à la rocaille. Photo datant du 16.09.11

4. LES ROSIERS

4.1 LE VERGER & FRUITIER-ROSERAIE

► *Les rosiers remontants* : La taille se fait post-floraison (effleurage) permettant le renouvellement des fleurs. Remontant on le taillera en mars-avril.

► *Les rosiers non remontants* : La taille a lieu en juillet.

► *Un apport d'engrais organique par an.*

Il n'y aura pas de différence de traitement entre les différentes formes de rosiers. (grimpants, sarmenteux, tiges...)

Sur les rosiers des tailles de rajeunissement seront pratiquées. Les branches de deux ou trois ans seront renouvelées, par des branches de l'année, en proportion de 1 sur 3 par an. Les jardiniers canalisent toujours dans ce souci du graphisme.

Pour les rosiers remontants l'objectif est de régénérer et de tailler tous les rameaux à 3 à 5 yeux.

LES ROSIERS SARMENTEUX :

L'objectif est de canaliser le rosier sur le fruitier, pour maintenir un équilibre.

Le rosier sarmenteux est beaucoup plus souple que le grimpant. Il s'adapte bien pour la colonisation des arbres et est donc disposé au pied, qu'une fois l'arbre devenu adulte. Cela limitera ainsi toute concurrence entre les deux. Les racines du pommier seront suffisamment développées pour ne pas être en concurrence avec les rosiers. Il y a également moins de risque de toucher le chevelu racinaire du pommier lors de la plantation du rosier.

Dans un premier temps les rosiers se développeront sur le tronc puis dans un second temps lorsque la forme du houppier est fixe le rosier peut s'y installer.

Ce sont des rosiers non remontants avec une taille au mois de juillet/août.

Le principe c'est de bien le nourrir et de bien l'arroser. Un bon mulch permet d'économiser les arrosages. Ce mulch c'est la plupart du temps des déchets de tailles.

LES ROSIERS GRIMPANTS :

Ils sont présents sur les arceaux. Ces rosiers (Zéphrine d'Inrois) sont assez souples et de variété ancienne. On trouvera des rosiers remontants et non remontants.

LES ROSIERS TIGES :

Il y a exclusivement des non remontant .

- Rosier tige lorsqu'ils ont une hauteur supérieure à 1,80 mètre.

- Petites tiges pour ceux mesurant environ 1 mètre. Se sont des rosiers couvre-sol sur des tiges d'églantier.



La photo en haut de page présente un rosier tige remontant.
Photo datant du 16.09.11

Ci-dessus : Les rosiers sarmenteux grimpants le long des fruitiers.
Photo datant du 16.09.11



La photo ci-dessus présente les rosiers grimpants fleuris.
Photo issue: <http://albert-kahn.hauts-de-seine.net/>

5. LES BAMBOUS

5.1. LES JARDINS JAPONAIS

« LES BAMBOUS NAINS » :

Au mois d'avril-mai un rabattage à ras (c'est une graminée) est fait. Cela permet une repousse sur du bois neuf. Cela évite de tailler à mi hauteur et d'avoir une accumulation de branches mortes inesthétiques. C'est un renouvellement.

Il y a également le pincement manuel. Les jeunes pousses sont retirées à la main régulièrement. La photo ci-contre montre les jeunes pousses verticales à éliminer.

Les bambous nains tapissant qui habillent le talus surplombant les rizières sont coupés à ras tous les 2 à 3 ans. Il y a amendement ensuite et cela repart.

LES BAMBOUS :

Une fois par an en automne-hiver, les meilleures cannes sont sélectionnées et toutes les cannes trop faibles, tordues, poussant de travers sont supprimées. Une sélection des cannes sera faite pour en faire repartir de nouvelles.

Les feuilles mortes sont laissées au sol, cela favorise la sous strate (campanule...) avec une fauche manuelle une fois par an (à l'aide d'un sécateur, d'une cisaille à la main, ou par arrachage). Il est important de veiller à bien maintenir l'ensemble pour éviter que cela n'envahisse d'autres zones.



*Ci-dessus des bambous nains dans le village japonais.
Photo datant du 13.07.11*



*Ci-contre les bambous (Phyllostachys pubescens) séparant le jardin japonais contemporain, du jardin français.
Photo datant du 16.09.11*

5.2. LA RUE DU PORT

- » 1 éclaircie par an
- » 3 à 4 personnes durant 5 jours

Les bambous de la zone sont éclaircis une fois par an, en été. Les cannes sont réutilisées pour faire des barrières. Afin de confectionner des barrières c'est en automne que nous coupons, car les cannes restent vertes plus longtemps. Dans le même temps les cannes mortes sont coupées. Cela permet une éclaircie.

Ce sera le même entretien pour les bambous de l'autre entrée (Phyllostachis aurea).

*Ci-contre les bambous (Phyllostachis flexuosa) bordant une part du terrain de boule de la rue du port.
Photo datant du 16.09.11*



6. LES ESPACES ENHERBÉS

6.1. LA TONTE DE L'HELXSINE

6.1.1. LE VILLAGE JAPONAIS

C'est une petite tondeuse à batterie très maniable qui peut être utilisée. Cependant le taille bordure évitera les traces de roues de la tondeuse que l'on peut distinguer sur la photo ci-contre.

Les pieds des buis seront marqués, évitant à l'helxsine de prendre une hauteur trop importante qui atténuerait la forme topiaire. La photo ci-contre présente ce qui n'est pas souhaité.

Les finitions telles que les découpes de bordures sont faites grâce à un ciseau à gazon ou au découpe bordure électrique.



*Ci-dessus, photo illustrant les traces de roues à éviter lors de la tonte.
Photos datant du 13.07.11*



*Ci-contre, une photo illustrant la nécessité d'une tonte pour marquer les pieds des buis.
Photo datant du 16.09.11*



*Ci-contre le gazon du jardin français, depuis le verger-roseraie.
Photo datant du 16.09.11*

6.2. LA TONTE DU GAZON

6.2.1. LE JARDIN FRANÇAIS

Le gazon est tondu en moyenne 1 fois par semaine, un desherbage manuel est effectué dans le même temps.

Une fois par an, il doit être scarifié dans les deux sens (croisés). Le tapis vert et les plate-bandes sera ensuite ressemés puis il y aura un apport d'engrais, et un arrosage abondant avant un roulage.

Depuis l'arrêt des produits phytosanitaires, il y a le développement de divers adventices, obligeant à refaire le gazon tous les 2 à 3 ans.



*Ci-dessus le gazon du jardin français depuis le jardin anglais.
Photo datant du 16.09.11*

6.2.2. LE JARDIN JAPONAIS CONTEMPORAIN

Les rizières sont tondues à la tondeuse électrique tous les dix jours environ.

Sur la pelouse des cerisiers c'est une tonte thermique. Les plus petites parties (entre le cours d'eau et le chemin) sont tondues à l'électrique.

Le flan sud proche de la petite butte en azalées, appelé Iraka est fauché mécaniquement en juin, juillet et septembre. Cela se fait à la débroussailleuse, il n'y a pas de tondeuse adaptée. À lui seul, il faut une journée pour le faire à une personne.

Il faut 2 jours pour tondre l'ensemble et faire les découpes de bordures. Bien souvent c'est 1 personne qui réalise la tâche, mais en plusieurs fois.

*Ci-dessus les rizières du jardin japonais contemporain
Photo datant du 16.09.11*

*Ci-contre la pelouse des cerisiers. Jardin japonais contemporain
Photo datant du 16.09.11*



6.3. LA TONTE DE LA PELOUSE

6.3.1. LE JARDIN FRUITIER-ROSERAIE

Il est lui tondu 1 fois toutes les deux semaines. La fréquence de ces interventions de tontes varie en fonction des conditions climatiques mais surtout de la pousse des pelouses. Durant les périodes chaudes la tonte trop rase est proscrite, pour éviter que le gazon ne brûle. La hauteur de tonte est d'environ 5 à 5,5 centimètres. Cette fréquence va en décroissant à partir de septembre.

*Ci-dessous la pelouse du fruitier du jardin français.
Photo datant du 16.09.11*



6.3.2. LA RUE DU PORT

Durant la période, on comptera une tonte toutes les deux semaines (c'est une entrée vers le jardin).

Il y a également beaucoup de nettoyage de ratissage sur la zone à l'automne avec les tilleuls. Une intervention de nettoyage est prévue par semaine.

*Ci-contre le terrain de boule coté rue du Port, ou l'entrée du jardin.
Photo datant du 16.09.11*



6.3.3. LE JARDIN ANGLAIS

LA TONTE :

Parfois il arrive que les jardiniers laissent la pelouse se développer davantage permettant de faire apparaître de nouvelles couleurs (boutons d'or...). La tonte aura lieu à la tondeuse thermique tous les 10 jours pour la partie centrale.

LES BULBES :

Ils sont effleurés une fois fanés, les feuilles sont laissées en place et séchent pour que le bulbe puisse se mettre en réserve. Cela assure la pérennité de la « pelouse fleurie ». L'ensemble est ensuite fauché fin mai.

*Ci-dessus la pelouse de l'anglais fleuries par les bulbes.
Photo issue: <http://albert-kahn.hauts-de-seine.net/>*



6.3.4. LE MARAIS & LA PELOUSE DE L'EHRETIA & LA FORÊT BLEUE

Une tonte à la tondeuse thermique est réalisée tous les 15 jours, en saison. On compte deux jours pour les tontes et les découpes à deux personnes. Les déchets de tontes sont étalées sur le compost.

La zone du marais et celle de l'Ehretia sont le plus souvent faites successivement. Les fréquences d'interventions sont globalement les mêmes. C'est pourquoi, la hauteur de coupe est de 8 cm. L'objectif est que la pelouse résiste aux chaleurs en été, en restant toujours verte.

Le lierre que l'on trouve au sol, sous le houppier de certains arbres, est taillé au moment de la tonte limitant ainsi son développement.

*Ci-dessus la photo présente la grande pelouse de l'Ehretia
Photo datant du 16.09.11*



6.4. LA FAUCHE DE LA PRAIRIE

6.4.1. LE VERGER FRANÇAIS

La pelouse se développe pour rappeler la prairie existante au pied des fruitiers de plein vent dans la campagne française. Les plantes de prairies seront laissées pour se développer un peu (renoncule...). Le climat influençant toujours la fréquence d'intervention, la tonte (ou fauche) est de l'ordre d'une par mois.

Cependant la prairie ne peut se développer comme on le ferait sur un autre site. La superficie des espaces ne l'autorise pas (il faut conserver un équilibre entre le plein et le vide).

Cependant il est préférable de marquer une différence entre les trois unités du français. la tonte se fera en laissant une différence de hauteur.



*Ci-contre la prairie du verger après la fauche du du jardin français.
Photo datant du 16.09.11*

6.4.2. LA FORÊT DORÉE

C'est une zone plus ouverte que la forêt vosgienne, le couvert y est moins dense. On retrouve ici principalement une prairie fauchée une fois par an, et dont les déchets sont disposés en meules.

Le sous-étage créé dans la forêt bleue engendre des petites zones de fauches dans le même temps.

Il faut environ 1 semaine pour faire les fauches de la forêt dorée, de la vosgienne et du marronnier à deux personnes.

*Ci-contre on distingue une meule au coeur de la forêt dorée.
 Photo datant du 16.09.11*



6.4.3. LA PELOUSE DU MARRONNIER

Cette zone va être réaménagée. L'entretien qui y est fait est minime et dit naturel. Sur cet espace enherbé, les bulbes apparaissent au printemps. On laisse ensuite monter la prairie pour la faucher au même moment que la forêt dorée, fin juillet.

Les arbustes qui s'y trouvent, ont une croissance lente de l'ordre de 2 à 3 cm pour les rameaux de l'année. Ils ne créent pas de bois mort, il n'y a donc pas d'entretien dessus.

Ci-dessus la zone naturelle de la pelouse du marronnier d'Albert Kahn. Photo datant du 16.09.11



6.4.4. LA FORÊT VOSGIENNE

L'objectif est d'obtenir un paysage s'inspirant de la région vosgienne plus précisément de la région de Gérardmer. Pour cela le lierre et la végétation spontanée (houx, orchidée, fougère, noisetier) sont conservés.

Dans les années à venir une sélection sera faite, les espèces les plus représentatives de cette région seront conservées.

On comptera donc une fauche par an, sur les abords de la zone, en même temps que la forêt dorée et la forêt bleue.

*Ci-contre un des abords fauchés de la forêt vosgienne
 Photo datant du 02.05.12*



7. LES ESPACES FLORAUX

7.1. LES PLANTATIONS SAISONNIÈRES

7.1.1. LES JARDINS FRANÇAIS

Une monochromie sur d'aussi petites surfaces est indispensable. Le lieu n'est pas assez important pour apprécier des massifs complexes et colorés. Il faudrait monter au sommet du palmarium pour les apprécier. Il est toute fois possible d'avoir des nuances dans la couleur, il faut une harmonie. De même, la hauteur du massif n'excédera pas 20cm pour conserver les proportions du français.

Il n'y a que sur la partie verger où l'on peut s'autoriser des plantations un peu plus haute offrant un aspect plus champêtre.

Le choix du type de plante varie d'une année sur l'autre. Il est possible de trouver une année toute en bulbes, ou une alternance annuelles/ bisannuelles, annuelles/ bulbes...

Le premier renouvellement se fait en octobre pour les bisannuelles ou les bulbes et ensuite le second renouvellement a lieu vers le mois de mai.

*Ci-dessus les parterres d'annuelles du jardin français.
Photo datant du 16.09.11*

*Ci-dessus les massifs du fruitier - roseaie.
Photo datant du 16.09.11*

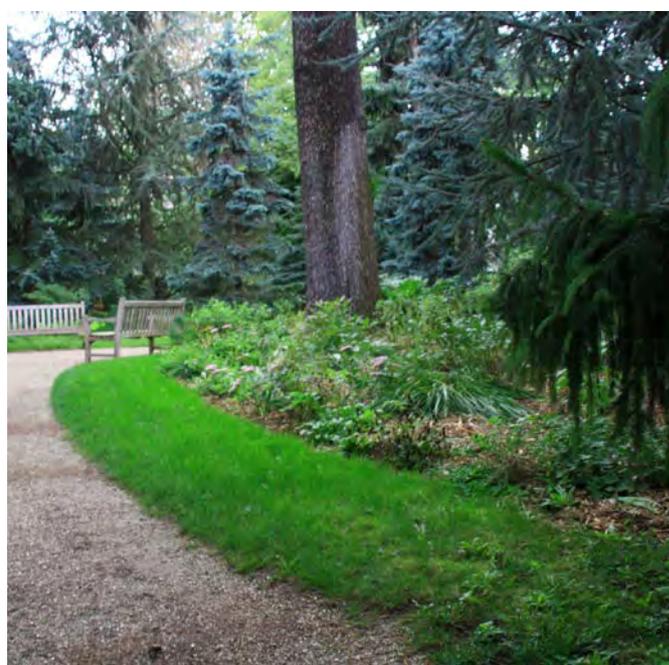
*Ci-contre les massifs du verger du jardin français.
Photo datant du 02.05.12*

7.2. LE MIXED-BORDER

Les plantations se font au printemps et à l'automne, elles dépendent bien entendu des périodes où l'on peut obtenir les plantes commandées. Ce sont principalement des plantes vivaces. L'objectif étant une floraison du massif du printemps jusqu'à l'hiver. Il faut des plantes qui s'acclimatent bien et qui fleurissent.

C'est un massif qui prend de plus en plus d'ampleur, il n'y a pas d'arrachage. Cependant l'entretien n'est pas très important. Il y a bien entendu du désherbage, fortement limité par la mise en place d'un mulch (de broyats qui amendent dans le même temps) 1 fois par an à la mi septembre. En 2011 il y a eu deux gros coups de désherbages manuels dans l'année, un au printemps et un en été.

*Ci-dessus un mixed-border de la zone du marais.
Photo datant du 16.09.11*



8. LE PALMARIUM

Pour la canalisation des plantes, il y a une taille par an. Un arrosage automatique est en place mais également un bassinage manuel lorsque cela s'avère nécessaire.

Lors du bassinage, les jardiniers montent sur les terrasses pour arroser les rosiers pour moitié remontants, de la même manière que sur le français. C'est en général de l'ordre d'une fois par semaine lors des périodes de chaleurs.

Un apport d'engrais organiques une fois par an (EVER 5 ou 7). Pas de désherbage. Il y a parfois un peu de nettoyage lorsque les feuilles tombent.

Une rénovation est à envisager sous peu : certaines plantes ce sont énormément développées. Par ailleurs les treillages en façade sont à reprendre.



Ci-dessus le Palmarium.

Photo issue: <http://albert-kahn.hauts-de-seine.net/>



*À gauche, l'intérieur du Palmarium perçu de la terrasse Est.
Photo datant du 01.04.11*



*Ci-dessous les deux Araucaria heterophylla (Pin de Norfolk)
encadrant l'escalier.
Photo datant du 01.04.11*

9. LES PIÈCES D'EAUX

9.1. LE JARDIN JAPONAIS CONTEMPORAIN

Le principe est de toujours pouvoir percevoir les galets. Ce n'est pas un lac ou un étang, par souci esthétique le lit de la rivière doit être clair. L'eau joue un rôle important dans la symbolique des jardins japonais, c'est pourquoi il n'est pas possible de voir les végétaux se développer. Cependant les monticules de galets peuvent conserver les pousses qui s'installent entre les anfractuosités.

Au sein du cours d'eau un système de dégrillage est fait à l'aide de cannes de bambous assemblées pour protéger les crépines des pompes. Une visite matinale sur le jardin permet de vérifier les effets d'eau, de nettoyer les grilles, et plus généralement de vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble. Durant l'automne les grilles peuvent être nettoyées jusqu'à deux fois par jour.

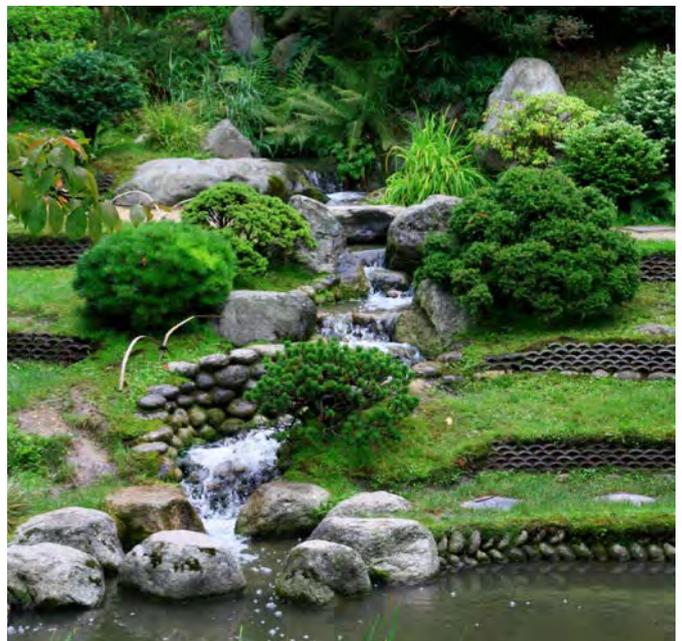
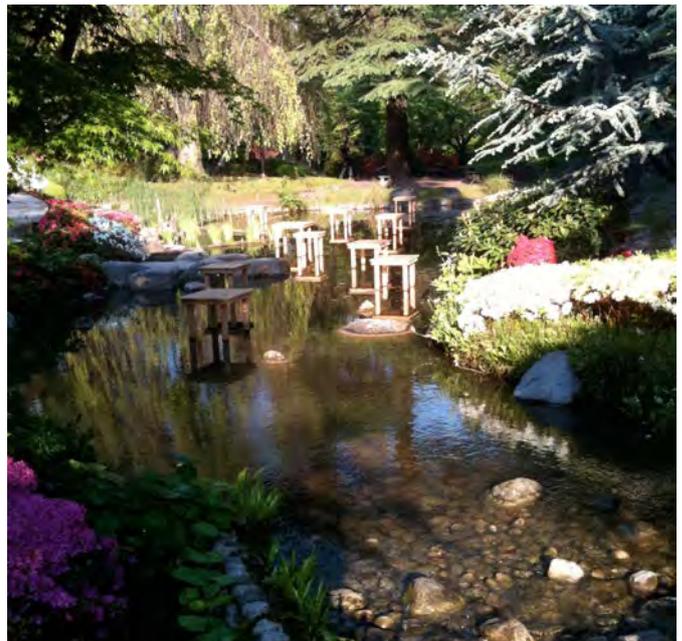
Toutes les cascades et les effets d'eau sont lavés au balai brosse une fois par jour, pour éliminer le calcaire, évacuer les algues, feuilles mortes et autres déchets végétaux. Par ailleurs dans le même temps, il y a une visite du local pompe pour :

- Vérifier les crépines ;
- Purger les réseaux et effet d'eau (c'est au vu, si le débit est bon on n'intervient pas. Cependant au printemps avec les pétales et autres, cela peut se boucher assez rapidement comme à l'automne lorsque les feuilles mortes tombent);
- Régler les jeux d'eau ;
- Vérification de la bache reprise (tous les deux jours, pour surveiller le niveau d'eau, la nettoyer des impuretés).

Une fois par an, la partie basse est vidée pour réaliser le curage. C'est une opération réalisée par une entreprise extérieure. Cela représente 5 jours d'interventions avec les camions, puis un lavage avec aspiration.

Les plantes aquatiques Typhas et Iris sont à canaliser. Il y a une intervention en automne et deux fois en été lorsque la pousse est trop importante. Des points de vision doivent rester dégagés. Un barrière anti-rhizome sera installée cet hiver pour canaliser les Typhas.

Un traitement aux bactéries est réalisé mensuellement à partir du mois d'avril jusqu'au mois de septembre



*En haut de page, la zone en eau du jardin contemporain.
Photo datant du 16.09.11*

*En milieu de page, une des cascades du jardin japonais contemporain
Photo datant du 16.09.11*

*Ci-contre le système de dégrillage en cannes de bambous issues du jardin
Photo datant du 16.09.11*

9.2. LE VILLAGE JAPONAIS

De la même manière les cascades et le cours d'eau sont suivis au début du printemps. Tous les galets libres dans le lit sont sortis lavés et repositionnés après. Il faut compter 2 jours de travail pour deux personnes. L'opération est réalisée à chaque fois que les galets ternissent. Cela peut se faire 2 à 3 fois par an.

Un traitement aux bactéries est réalisé mensuellement à partir du mois d'Avril jusqu'au mois de septembre.

Une personne passe tous les jours un coup de balai pour évacuer les algues sur tous les jeux d'eau et cascades du village et du jardin contemporain. C'est fait tous les matins. Il faut compter 2 h au minimum.

*Ci-contre le cours d'eau du village japonais
Photo datant du 16.09.11*



*Ci-contre la pyramide marquant le départ du parcours de l'eau dans le jardin japonais contemporain.
Photo datant du 16.09.11*



*Ci-contre une part de la serpentine.
Photo datant du 16.09.11*



9.3. LE JARDIN ANGLAIS

Son nettoyage consiste à vider entièrement le bassin et la serpentine, pour évacuer toute la matière organique accumulée. L'ensemble est curé manuellement limitant le développement des algues. Il a lieu en hiver pour limiter les perturbations pour la faune.

Un traitement aux bactéries est réalisé mensuellement à partir du mois d'avril jusqu'au mois de septembre.

*Ci-contre la pelouse donnant sur la rocaïlle et sa zone d'eau.
Photo datant du 16.09.11*



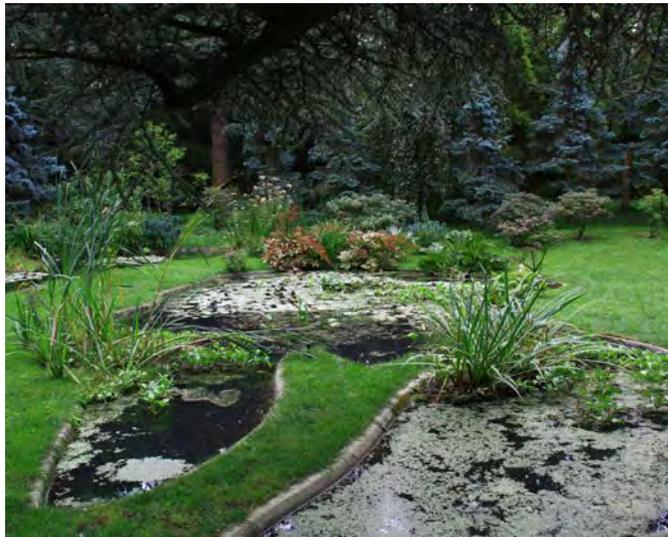
9.4. LE MARAIS

Il y a une partie aquatique, et une partie avec des plantes de rives. Lorsque les plantes sont trop envahissantes une intervention est nécessaire, c'est de l'ordre d'une fois tous les deux ans. Cependant durant l'été, certaines feuilles de plantes sont enlevées pour maintenir l'équilibre.

La partie côté boisement est volontairement laissée libre pour permettre à la faune de sortir et de se développer. La présence de certains batraciens tels que des tritons a été constatée.

Un curage est effectué tous les deux à trois ans. La présence des plantes oxygénatrices et des bactéries suffisent à maintenir l'équilibre malgré la faible profondeur: environ 80cm.

Des appoints d'eau sont faits régulièrement au visu, comme les traitements aux bactéries. Lorsque les algues apparaissent, un traitement est réalisé. C'est de l'ordre d'une fois par mois entre avril et septembre.



*Ci-dessus le marais et ses zones d'eau.
Photo datant du 16.09.11*

10. L'ARROSAGE

Il fait partie intégrante de la gestion. Le suivi des consommations mensuelles a lieu au début du mois. Par ailleurs, un relevé instantané a lieu tous les 15 du mois : à une heure précise tout est coupé pour être réalimenté 1h après, afin de déterminer s'il y a des fuites. Lorsque c'est le cas elles sont répertoriées. Actuellement, il n'y a pas de récupération des eaux de pluies.

TROIS POINTS D'APPROVISIONNEMENTS EN EAU :

LE JARDIN FRANÇAIS & LE FRUITIER - ROSEAIE & LE VERGER & LE JARDIN ANGLAIS.

Ils sont alimentés par le puits. L'eau provient d'une nappe de la Seine voisine. Des analyses sont programmées en 2012. Ce même puits permet de compenser aussi le manque d'eau de la serpentine du jardin anglais.

LA FORÊT VOSGIENNE & LA FORÊT BLEUE & LE MARAIS & L'ALLÉE DE RHODODENDRONS & LA PELOUSE DE L'ÉHRETIA.

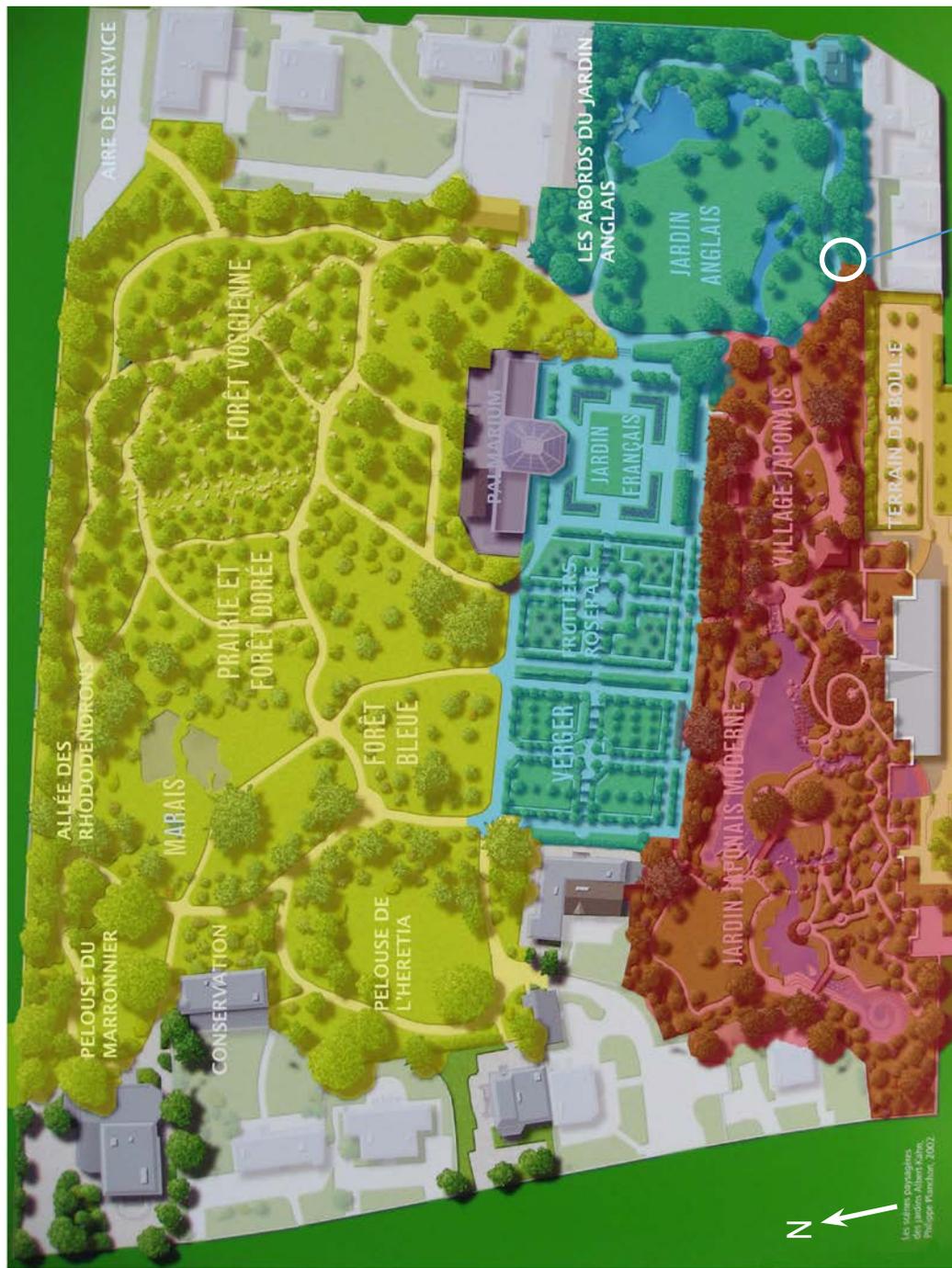
Ces zones sont alimentées par un compteur d'eau de ville situé au 1 bis rue des Abondances.

LES JARDINS JAPONAIS

Ces deux jardins sont branchés sur un deuxième compteur d'eau de ville situé au 1 quai du 4 septembre.

LA RUE DU PORT

L'ensemble des abords de la galerie d'exposition. Le compteur est situé sur la rue du port.



11. GESTION DES DÉCHETS DU JARDIN

11.1. LA ZONE DE COMPOSTAGE

LES INTRANTS :

C'est un cycle de compostage qui va durer une année. Il commence avec les premières tontes (en mars). Les déchets de tontes, les feuilles mortes et quelques broyats de tailles arbustives y sont stockés. Les intrants sur la station de compostage, sont d'ores et déjà choisis pour obtenir un compost ayant un pH acide qui correspondra mieux aux végétaux type terre de bruyère.

LES INTERVENTIONS :

- » Apport de déchets organiques entre mars et juin. Formation des tas en fonction de leur volume.
- » 1 arrosage par semaine, débutant en juin jusqu'à la fin août.
- » 1 première rotation en juin (à la fourche).
- » 2ème rotation en septembre,
- » Un criblage en octobre.

Des analyses de compost sont à entreprendre, afin d'affiner les pratiques. L'équipe de jardinier possède cependant un pHmètre utilisé lorsque le compost arrive à maturité.

Des expérimentations pourraient être mise en oeuvre afin de déterminer quels intrants sont vecteurs d'acidité sur le compost.

11.2. L'AIRE DE SERVICE

ON COMPTE DEUX BENNES :

- La première est dédiée aux déchets verts. Tout ce qui ne peut être broyé ou composté y est déposé pour des raisons d'hygiène. Les feuilles de marronniers par exemple.

La quantité de déchets verts bennés a fortement diminué depuis qu'un broyeur est présent sur le site. Il permet de composter pour valoriser les déchets verts et les remettre au pied des massifs sous forme de paillis.

- La seconde benne est destinée aux déchets inertes.



*Ci-dessus la zone de compostage du jardin.
Photo datant du 16.09.11*

LA VALORISATION :

Le compost produit (représentant 16m³/an) est réutilisé dans les massifs de rhododendrons ou aux pieds des arbustes florifères. Il est rependu en surface, sur une épaisseur d'environ 5 cm ou mélangé à de la terre de bruyère pour les cernages et les nouvelles plantations de plantes aimant les sols acides.



*Ci-dessus les deux bennes de déchets.
Photo datant du 29.09.11*

11.3. LA GESTION DES FEUILLES MORTES

Les feuilles mortes sont conservées sur le site pour les zones jardinées, naturelles et rustiques, et poussées dans les massifs. Pour les zones horticoles, elles sont ramassées et emmenées vers la station de compostage. Certaines feuilles sont ramassées lors de la tonte, et par conséquent directement incorporées aux déchets de tontes. À terme, seules les feuilles de marronniers et de platanes sont évacuées, car difficilement compostable. Cette technique est mise en place depuis 3 ans, la pratique est aujourd'hui acquise.

11.4. LE PAILLAGE

Tous les résidus de tailles sont broyés et sont ensuite réintroduit en temps que paillage sur certaines unités du jardins comme le verger-roseaie par exemple. Cela permet de limiter le désherbage mais également l'évaporation en maintenant par la même occasion, une bonne humidité du sol. Cela concerne principalement les unités françaises avec les fruitiers et rosiers et les palmettes jusqu'à présent en terre nue.

C'est une première expérience qui tendra à se développer en accord avec l'esthétique du jardin.



Représentation de la gestion des feuilles mortes et des zones de paillage sur le jardin Albert Kahn

ZONES DE PAILLAGE (AU 1ER MAI 2012)



ZONES VERS LESQUELLES LES FEUILLES MORTES SONT POUSSÉES



12. LE RENOUVELLEMENT DES VÉGÉTAUX

» 1 renouvellement de la terre et du végétal tous les 20 ans.

Il se fait par massif et sur plusieurs années. Sur les massifs isolés un renouvellement tous les 20 ans environ aura lieu, en veillant à renouveler la terre. Les mêmes formes et les mêmes espèces seront maintenues. Exception faite pour la butte en azalée refaite il y a un an, c'est quelque chose qui se fera tous les 5 à 10 ans.

Pour les arbres, c'est davantage dans une politique de limitation. En effet le couvert est assez dense, il n'y a pas de renouvellement pour le moment.

Pour le jardin japonais contemporain, lorsqu'une plante meurt accidentellement, elle sera renouvelée avec un achat de la même variété pour rester fidèle au paysagiste (Takano). Dans les années à venir le concepteur japonais pourrait venir pour orienter les décisions à prendre concernant les arbres présents naturellement sous nos climats. En effet les érables, hêtres, et autres tilleuls ont une croissance plus rapide sous nos latitudes.

13. LES ACTIONS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

La végétation spontanée est conservée sur les parties jardinées, rustiques et naturelles. Lorsque le site le permet, certaines plantes sont conservées jusqu'à la montée en graine pour favoriser sa dissémination. On pourra le voir ponctuellement sur les zones jardinées, et bien entendu plus largement sur les zones rustiques et naturelles.

Il n'y a aujourd'hui plus aucun désherbant sélectif, cela pousse vers un changement de gestion des espèces spontanées qui trouvent leur place dans les jardins.

Lorsque le contexte d'Albert Kahn le permet, des solutions sont appliquées pour favoriser la faune :

- » Des niches sont disposées un peu partout sur les zones rustiques et naturelles. Des tas de branches sont disposés au sol lors des remontées de couronnes sur la vosgienne.
- » Sur le marais, une frange de graminée est laissée aux abords sur marais pour favoriser la reproduction des batraciens ;
- » Le lierre est laissé raisonnablement sur les troncs pour faire des nichoirs pour les troglodytes ;
- » Création de meules sur la forêt dorée, lors de la fauche des prairies ;
- » Des Carex et autres branchages sont conservés dans la forêt vosgienne (après la taille de remontée de couronnes), étant donné que les hérissons semblent apprécier ses zones pour nicher.
- » Les algues des zones d'eau sont traitées à l'aide de bactéries.
- » Le compost est valorisé en tant que terreau en mélange avec la terre de bruyère (1/3 ; 2/3), pour toutes les replantations ou renouvellement de plantes de terre de bruyère. Il y a ainsi une valorisation des déchets du jardin et cela limite les quantités d'intrants en terre de bruyère).

14. LES REVÊTEMENTS DE SOL

14.1. L'ENTRETIEN COURANT

Les allées sont composées de gravillons concassés 3/8, des ajouts de l'ordre de 10 M3/an, sont fait en début de printemps. (Cf. marché de voirie)

Un coup de rateau hebdomadaire est donné le vendredi avant le weekend sur l'ensemble des allées du jardin.

Les broyats de tailles sont aussi utilisés pour combler les trous formés sur certaines allées, ou simplement marquer un passage sur le jardin japonais et la forêt vosgienne.

Les dalles du terrain de boule et particulièrement autour de la galerie d'exposition, le Karcher est passé deux fois par an, pour maintenir propre cette unique entrée du jardin. Il faut compter une journée à deux personnes.



Ci-contre, la photo de gauche un jardinier ratissant le français, Photo datant du 16.09.11.

14.2 LE DESHERBAGE

Dans les allées il se fait à l'aide d'un brûleur thermique, et dans les massifs il se fait à la main, dès que cela s'avère nécessaire.

Les interventions ont lieu essentiellement entre le mois d'avril et le mois de septembre. On compte en moyenne 6 interventions par an.

Les parties concernées sont les zones horticoles (les jardins français et japonais).

Ci contre, le brûleur thermique. Photo datant du 29.09.11



15. LE MOBILIER

15.1. LES POUBELLES

Deux poubelles seront présentes sur le terrain de boule de la rue du port permettant le tri de déchets. Nous n'en trouverons pas dans le jardin, un panneau explicatif sera mis en place à l'entrée expliquant la démarche.

15.2. LES BANCS

Des bancs sont disposés sur le jardin français et le verger, ainsi que le rond point de la forêt bleue, du marais et de l'éhretia. On en trouve également sur les abords du jardin anglais, et au coeur de la forêt vosgienne.

L'entretien consiste à passer le karcher une fois par an.



Ci dessus, un siège présent dans le Verger. Photo datant du 29.09.11

16. LE MATÉRIEL & ÉNERGIE & BRUIT

16.1. GÉNÉRALITÉS :

Il y a volonté d'investir dans du matériel électrique. À chaque sortie d'un matériel innovant il est testé par le conseil général. Ce sont les ateliers de Sceaux qui s'en charge. Les machines sont testées dans les différents parcs, afin de déterminer s'il convient aux attentes des équipes en régies.

Concernant le bruit au sein du Jardin Albert Kahn, afin de déranger le moins possible les visiteurs, lorsque certaines activités nécessitent des machines bruyantes, elles ont lieu avant que le jardin n'ouvre (soit avant 11h). Il est également possible d'effectuer ces tâches le lundi, jour de fermeture.

16.2. TABLEAU DE SUIVI DU MATÉRIEL :

Type de matériel	Marque/ Modèle	Nbre	Energie	Bruit (dB)	Puissance	Date contrôle Sécurité
Taille-Haie	Pellenc Hellon	2	Électrique sur batterie	NC	1,2Kw	23.11.11
	STIHL H581	1	Thermique	93	0,7 Kw	23.11.11
Tondeuse	Wolf M53I	1	Thermique 4T	98	4,4 Kw	23.11.11
	Wolf PBT	2	Thermique 4T	96	3,7 Kw/ 190 cc	23.11.11
	Wolf RT53K	1	Thermique	98	4,1 Kw/182 cc	23.11.11
	Bosh 36V	4	Électrique sur batterie	91	NC	23.11.11
	Honda HRH 536	2	Thermique	98	3,2 Kw / 163 cc	23.11.11
	Souffleur à dos	Echo PB-620	1	Thermique	112	58,2 cc
Souffleur	Billy Goat 5.0	1	Thermique	96	3,2 Kw / 163 cc	23.11.11
Microbineuse	Robin EHO 35	1	Thermique	93		23.11.11
Motobineuse/Motoculteur	Honda GVC135	1	Thermique	96	3,2 Kw / 163 cc	23.11.11
	Agria 9005	1	Thermique	NC	118 cc	23.11.11
Débroussailluse	Viking TA400	2	Électrique sur Batterie	NC	NC	23.11.11
	ECHO SRM 380	2	Thermique	105	38 cc	23.11.11
Dameuse	Sakai	1	Thermique	NC	143 cc	23.11.11
Brouettes	Dumper jet Zallys	5	Électrique sur Batterie	NC	24V / 0,8Kw	23.11.11
Chenillette	Honda HP250	1	Thermique	96	3,2 Kw / 163 cc	23.11.11
Pulvérisateur	Blanchard 44680 chémère. (Zallys)	1	Électrique sur Batterie	NC	24V / 0,8Kw	23.11.11
Désherbeur	Rabaud Herbiogaz 200	1		NC	NC	23.11.11
Aspirateur d'Atelier	Dimaco B770M	1	Électrique sur secteur	NC	NC	23.11.11
Nettoyeur haute Pression	Chemicals portotechnica 50Hz	1	Électrique sur secteur	NC	NC	23.11.11
Compresseur	Ac Air industrie twinAir 23/150M 11 bar	1		96	NC	23.11.11



**Direction des parcs, jardins
et paysage.**

Grégoire Simonin

Mai 2012.



PREFECTURE DES HAUTS -DE -SEINE

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES
DU 30 NOVEMBRE 2011**

La Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages dans sa **formation « Sites et Paysages »** s'est réunie à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 30 novembre 2011, sous la présidence de Mme GOUSSARD, Directrice de la Réglementation et de l'Environnement.

L'ordre du jour comportait :

En formation « Sites et Paysages » :

- Approbation du compte rendu de la commission du 9 juin 2011
- Examen du projet de démolition et de reconstruction d'un local vétérinaire situé sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD
- Examen du projet de réintroduction des parterres de broderie et de gazon de la grande perspective dans le parc de SCEAUX
- Examen de la demande de coupes et abattage d'arbres en régularisation dans le parc de Bois-Préau à RUEIL-MALAMAISON
- Mise en œuvre de la circulaire du 7 juillet 2011 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer.

Etaient présents les membres suivants :

- Mme WEILL, Inspectrice des sites, représentant M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie,
- Mme LOUIS, représentant M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Equipement et de l'Aménagement,
- M. BENILAN, Chef de l'Unité territoriale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Mme WEETS, Architecte des Bâtiments de France,
- M. GODET, représentant Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles,
- **M. REVILLON, Vice-Président du Conseil Général,**
- Mme DESTOUCHES, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme et de l'environnement, représentant M. KOSCIUSKO-MORIZET,
- M. de VASSAL, Maire-adjoint honoraire de Boulogne-Billancourt,
- M. KEMLIN, personnalité qualifiée,

- M. COLCHEN, comité de sauvegarde des sites de Meudon,
- M. BLIN, association de Défense de l'Environnement de Ville d'Avray,
- Mme WERQUIN, Architecte- paysagiste,
- M. LELIEVRE, Architecte- Urbaniste CAUE,
- M. VALLIN, paysagiste.

Absents excusés :

- Mme la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France,
- M. PEMEZEC, Vice-Président du Conseil Général,
- M. MARSEILLE, Vice-Président du Conseil Général, maire de MEUDON,
- M. SIFFREDI, maire de CHATENEY-MALABRY, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts -de-Bièvres,
- M. MUTH
- M. de MAGNITOT, président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile-de-France.

Assistaient également à la séance :

Pour le 1^{er} dossier:

Mme DAWSON et M. BRUNIAS, représentant la société France Galop

Pour le 2^{ème} dossier:

- M. LABLAUDE, Architecte en Chef des Monuments Historiques
- M. CHOFFÉ, agence Lablaude
- M. LEMOING, Chef du Service territorial Sud du Conseil Général des Hauts-de-Seine

Pour le 3^{ème} dossier:

- M. D'HEYGERE, Jardinier en chef du Domaine National de Malmaison

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2011

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

2) Examen du projet de démolition et de reconstruction d'un local vétérinaire situé sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD.

M. BENILAN est invité à présenter ses rapports.

En ce qui concerne la reconstruction de l'hippodrome, M. BENILAN indique que l'architecture du projet semble parfaitement s'intégrer à la typologie architecturale des bâtiments du site construit dans les années 1950.

En revanche, il s'interroge sur l'augmentation de la SHON, quadruplée (soit plus 265 m² environ), ce qui n'est pas négligeable.

Toutefois, considérant que le local sanitaire fonctionne mal et qu'il est beaucoup trop petit par rapport aux besoins, il estime donc que ce projet peut être accepté.

Mme GOUSSARD demande si ce projet d'extension est imposé par des prescriptions des Services Vétérinaires.

Au préalable, Mme DAWSON souhaite attirer l'attention des membres de la commission sur le document qui leur a été adressé, qui n'est qu'une version très synthétisée de la demande de permis de construire.

Elle souligne que l'espace actuel n'était plus adapté pour travailler et pour recevoir le public. Cette nouvelle construction qui comportera un bureau pour le vétérinaire, un accueil pour les professionnels, un laboratoire, des boxes, un local technique et un local personnel permettra donc de répondre aux exigences du fonctionnement du site et aux normes vétérinaires. Cette opération sera réalisée sur l'emprise des locaux vétérinaires qui seront démolis ainsi que sur l'alignement de l'allée des boxes ; à l'arrière la construction s'avancera sur le parking. Tout a été entrepris pour limiter au maximum l'emprise de ce projet.

M. VALLIN émet des réserves sur les conclusions émises par l'ONF dans son étude réalisée sur les arbres concernés par le projet d'agrandissement du local vétérinaire. Les mesures de protection préconisées afin de protéger et limiter les impacts négatifs des travaux sur les peupliers ne permettront pas selon lui, de sauvegarder ces arbres.

M. BRUNIAS répond qu'effectivement les futurs aménagement vont fragiliser le patrimoine arboré. Dans ce contexte, le devenir de certains arbres sera compromis. Il conviendra donc d'envisager leur remplacement par des essences différentes à développement vertical, comme par exemple le chêne fastigié.

M. LELIEVRE désire avoir des précisions sur la nature des façades.

Mme DAWSON précise que les façades seront traitées avec une maçonnerie traditionnelle accompagnée d'un habillage de briquettes en terre cuite. L'ensemble sera modernisé tout en conservant l'esprit des constructions des années 1950.

Pour répondre à **Mme WEETS** sur l'étude phytosanitaire effectuée au sein de l'hippodrome, **M. BRUNIAS** indique que l'affaiblissement des peupliers d'Italie est accentué par l'apparition d'un champignon qui va se propager.

Mme WEILL souhaite savoir si ce projet aura une emprise sur le parking existant

Mme DAWSON confirme que le parking sera réduit de 200 m² et que deux peupliers seront enlevés.

M. GODET fait observer que selon lui, le traitement des façades manque de cohérence dans sa composition architecturale et s'interroge par ailleurs sur la disposition des toitures .

A l'appui de plans, **Mme DAWSON** apporte aux membres de la commission des précisions sur les points évoqués précédemment et signale que le débordement de toitures sert à protéger les boxes.

M. BENILAN estime que ce projet, d'un point de vue architectural, est satisfaisant car bien que chaque bâtiment ait sa propre expression, l'ensemble présente une certaine unité.

Sur le projet de démolition, **M. BENILAN** signale que la surface à démolir (boxes) est de 85,5 m² SHOB ou 81,25 m² SHON.

Cette amputation ne portant pas réellement atteinte au site, il émet un avis favorable sur cette demande.

Mme LOUIS considère que ce projet, bien que très ambitieux en terme de surface en extension, est tout à fait légitime puisqu'il permettra d'assurer un bon fonctionnement du service vétérinaire et d'offrir un confort meilleur au personnel et aux chevaux. Elle note que la partie accueil est très développée.

M. KEMLIN fait observer que les membres de cette instance ont naturellement quelques réticences lorsqu'il s'agit de se prononcer sur un projet d'extension en site classé. Toutefois, dans le cas présent, une dérogation peut sans risque être accordée dans la mesure où cette opération est pleinement justifiée.

M. LELIEVRE désirerait que la décision de la commission soit assortie d'une recommandation concernant le traitement des façades : il souhaite que l'on s'oriente vers l'utilisation de matériaux en plein, et non en placage, peu résistant dans le temps..

Aucune autre observation n'étant formulée, la commission est invitée à se prononcer .
La commission émet à l'unanimité un avis favorable à la démolition du local vétérinaire de l'hippodrome de Saint-Cloud et un avis favorable à sa reconstruction tout en préconisant :

- la replantation de chênes fastigiés
- l'utilisation de matériaux en plein, et non en placage (brique notamment)
- la restitution des sols à l'identique (enrobé).

3) Examen du projet de réintroduction des parterres de broderie et de gazon de la Grande Perspective dans le parc de SCEAUX.

M. LEMOING assisté de **MM LABLAUDE** et **CHOFFÉ** exposent à l'appui d'une présentation power-point le projet, qui illustre la volonté du Conseil Général d'avoir une politique culturelle forte sur le parc de Sceaux.

M. LEMOING explique que la documentation en archives, la reconnaissance des sols, l'analyse historique et le constat du maintien du tracé général du parc à travers l'histoire ont permis de proposer le rétablissement du principe de parterre de broderies.

Pour répondre à **Mme GOUSSARD** sur le phasage de l'opération et sur l'avis du public vis-à-vis de ce projet, **M. LEMOING** indique que le démarrage des travaux est prévu début 2012 pour être achevés fin 2013, incluant deux périodes de plantations. Au regard de l'enquête qui a été réalisée auprès du public, il apparaît que ce projet de restauration et de mise en valeur du patrimoine historique et paysager du parc répond à l'attente des promeneurs .

M.COLCHEN demande si le domaine de Sceaux comporte des lieux pour bénéficier de la vue sur les parterres de broderies .

M. LEMOING signale que les grandes terrasses, accessibles au public, situées autour du château constituent les points hauts du domaine et permettent donc d'admirer les parterres. Il existe par ailleurs un étagement du terrain important entre la partie haute et basse du parc.

M.BENILAN s'étonne que les options choisies dans le programme de restauration des parterres portent sur deux époques différentes (17^{ème} et 18^{ème} siècles).

M. LABLAUDE indique que cet état « mixte » a duré 10 ans.

M. LEMOING précise que le programme établi au vu d'analyses historiques et des usages actuels du domaine est définitif.

Mme WEETS se félicite de ce projet qui rétablira la hiérarchisation des espaces de l'axe majeur est/ouest du parc.

Il renforcera en effet la lecture spatiale de la grande perspective qui traverse le château, dominant les perspectives latérales dont celle du grand canal. Cette opération, qui redonnera du sens à la composition voulue par le Nôtre, présente donc une valeur pédagogique pour une meilleure compréhension des tracés et de la composition de l'espace.

M. VALLIN désire savoir quel type de composants est prévu à l'intérieur de parterres situés autour du bassin central et quelles mesures seront prises pour préserver les ifs durant les travaux. En dernier point, il souhaiterait que dans le cahier des charges d'entretien, une clause particulière concernant le traitement des buis soit mentionnée.

M. LEMOING indique qu'il sera proposé un fond gravillonné constitué de chutes de briqueterie rouge. Il rappelle que le Conseil Général veille à s'entourer d'entreprises spécialisées pour l'entretien de ses jardins et que par conséquent toutes les précautions seront prises au moment de la plantation des buis.

A la question posée par **M. COLCHEN** sur le coût des travaux, **M. LEMOING** donne une estimation qui se situe entre 1,5 et 1,6 millions d'euros. Aujourd'hui, l'entretien annuel est de l'ordre de 60 000 à 65 000 d'euros.

Mme WEILL est invitée à présenter son rapport d'instruction.

En conclusion, la réintroduction de parterres de broderie et de pièces découpées de gazon va dans le sens d'une restitution d'un « état Le Nôtre », moment d'apogée du Domaine. Elle propose donc à la commission d'émettre un avis favorable à ce projet bien traité, qui apporte une réponse pertinente à la commande du Conseil Général.

Pour ce qui concerne les dispositions du parterre bas, elle propose à la commission d'émettre le vœu que ces parterres puissent continuer à servir de lieux de repos et de contemplation aux promeneurs, en choisissant de les doter rapidement de mobilier adapté aux caractères du lieu.

M. LEMOING n'est pas opposé au principe d'installation de bancs de pierre. Le public continuera d'utiliser les talus comme solarium. Sur la partie basse du parc, il a été décidé de laisser une transparence sur les parterres et de donner au public la possibilité de les traverser.

MM. REVEILLON et **COLCHEN** désireraient savoir si dans le cadre de cette restauration, des dispositifs d'information à la destination du public sur les travaux projetés sont prévus.

Mme WEETS ajoute qu'en ce qui concerne l'histoire des jardins comme celle des styles architecturaux, ce domaine présente des témoins de l'histoire éparpillés (composition architecturales qui sont isolées sur le site), ce qui ne facilite pas sa compréhension. Un projet pédagogique visant à mettre en valeur les différentes étapes et les témoins de sa constitution pourrait donner plus de sens et donner plus d'intérêt à la découverte de cet exceptionnel ensemble architectural et paysager.

M. LEMOING répond que divers moyens de communication vont être mis en place : exposition, conférences, internet, journal du parc et panneaux d'informations au niveau du parc.

En dernier point, les membres de la commission tiennent à souligner la qualité du dossier qui leur a été soumis.

La commission émet à l'unanimité un avis favorable au projet de réintroduction de parterres de broderie et de gazon dans la grande perspective dans le parc de Sceaux (option « projet ») en acceptant la proposition de Mme l'Inspectrice des sites concernant l'installation de mobilier adapté sur le parterre bas.

4) Examen de la demande de coupes et abattages d'arbres en régularisation dans le parc de Bois-Préau à RUEIL-MALMAISON.

Mme WEILL donne lecture de son rapport d'instruction en soulignant que l'abattage des noisetiers de Byzance, bien que regrettable, était parfaitement justifié compte tenu de l'état sanitaire des sujets contaminés par la verticilliose ; la replantation d'un bosquet de même essence ne pouvait être envisagée au même endroit étant donné que ce champignon reste dans le sol.

Elle propose à la commission d'émettre un avis :

- favorable à la régularisation des coupes et abattages d'arbres ;

- défavorable à la replantation immédiate d'un bosquet identique à proximité, afin d'éviter tout risque de contamination éventuelle, et dans l'attente d'une étude générale de plan de gestion.

Pour répondre aux questions posées par les membres de la commission sur la prolifération de cette maladie, **M. d'HEYGERE** précise que la verticilliose est une maladie peu connue qui ne dispose d'aucun traitement efficace pour la combattre. Ce champignon envahit le système racinaire et contamine ainsi les autres arbres. La persistance de ce parasite dans le sol pouvant s'étaler sur une période allant de cinq à dix ans, il est apparu plus prudent de déplacer le futur bosquet .

M. VALLIN fait remarquer que les sujets anciens subissent les conséquences du changement climatique et qu'il convient de veiller à replanter des essences plus résistantes.

M. de VASSAL demande si ce projet impose nécessairement la replantation d'un bosquet de noisetiers de Byzance et fait observer que le parc de Bois-Préau accueille de nombreuses manifestations qui peuvent être nuisibles au patrimoine arboré de ce lieu.

M. d'HEYGERE répond que l'utilisation de ce parc relève de la compétence de son gestionnaire : la ville de Rueil-Malmaison.

M. GODET souligne que le dépérissement de l'ensemble du bosquet de noisetiers vient s'ajouter à la tempête de 1999 qui avait déjà fortement endommagé le site de Bois-Préau.

Selon lui, il convient donc d'engager le processus de replantation au plus vite ce qui implique que le plan de gestion soit établi dans les meilleurs délais possibles.

La commission émet à l'unanimité :

- un avis favorable à la régularisation des coupes et abattages d'arbres
- un avis défavorable à la replantation immédiate d'un bosquet identique à proximité, dans l'attente d'un plan de gestion du patrimoine arboré à réaliser dans un délai bref.

5) Mise en œuvre de la circulaire du 7 juillet 2011 du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer.

Mme WEILL souligne que son rapport, remis en séance et joint au présent compte-rendu , fait suite à la circulaire du 7 juillet 2011 du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement demandant au préfet de chaque département :

- l'actualisation de la liste des sites majeurs restant à classer qui avait été publiée par le ministère en 2006.
- la présentation de cette liste pour avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites avant sa communication au ministère.
- le signalement des principaux sites inscrits pour lesquels une radiation de l'inscription, partielle ou totale, devrait être mise en œuvre.

Mme WEILL indique qu'elle a souhaité en premier lieu, présenter le bilan de la politique de classement et d'inscription des sites inscrits et classés du département , dans une seconde partie faire une analyse des projets de sites « à classer » et terminer par la liste des sites inscrits méritant une radiation partielle ou totale de l'inventaire des sites.

Elle rappelle que la liste des sites restant à classer établie en 2006 comportait :

- la grande perspective de Meudon
- la forêt de la Malmaison ou Bois de Saint-Cucufa à Rueil-Malmaison
- le jardin Albert Kahn à Boulogne-Billancourt
- la propriété Matisse à Issy-les-Moulineaux

Au regard des points développés dans son document, Mme WEILL propose de ne retenir que :

- le jardin Albert Kahn,
- le panorama de la perspective de Meudon.

S'agissant de la liste des sites inscrits méritant une radiation de l'inventaire, elle propose :
une désinscription totale pour :

- le site inscrit de l'étang des Fonceaux à Meudon
- le site inscrit du « Pont de Sèvres , place de la Manufacture, route nationale 187 et terrains libres » à Sèvres
- le site inscrit du « restes du Château de Béarn et le parc qui les entoure » à Saint-Cloud

une désinscription partielle pour

- le site inscrit des « Trois ensembles formés par les deux cités-jardins d'une part et l'étang Colbert d'autre part » au Plessis -Robinson (désinscription de la cité haute au nord de l'avenue Charles de Gaulle).

Mme GOUSSARD informe les membres de la commission du courrier transmis par M. le maire du Plessis-Robinson faisant part des observations suivantes sur le site inscrit de la ville du Plessis-Robinson comprenant la Cité-Jardins Haute et Basse et l'étang Colbert :

« la Cité-Jardins haute a fait l'objet de deux grandes phases de travaux (1990/1994) et a consisté en la reconstruction d'immeubles collectifs et à la conservation des pavillons situés dans ce secteur.

La seconde, plus récente a débuté en 2004 et a consisté en la démolition totale des bâtiments existants et le parti pris urbain et architectural choisis pour la reconstruction s'est éloigné du concept originel de la Cité-Jardins.

C'est pourquoi le maintien de l'inscription du site dénommé « nouvelle Cité-Jardins » ne paraît plus tout à fait justifié. Par ailleurs, la question doit se poser également sur la première partie qui a fait l'objet d'une rénovation importante, et dont seuls les pavillons ont été conservés.

Enfin, et par ailleurs, il apparaît nécessaire d'ajuster les périmètres des sites inscrits et classés, car une partie des pavillons de la Cité-Jardins Haute et Basse se trouvent par erreur dans le site ».

Considérant que les explications et les justifications apportées par Mme WEILL ont répondu aux attentes des membres, ceux-ci donnent donc leur accord sur les propositions ci-dessus énoncées.

La séance est levée à 18h00

La Présidente,

Catherine GOUSSARD

MUSEE ET JARDINS ALBERT KAHN

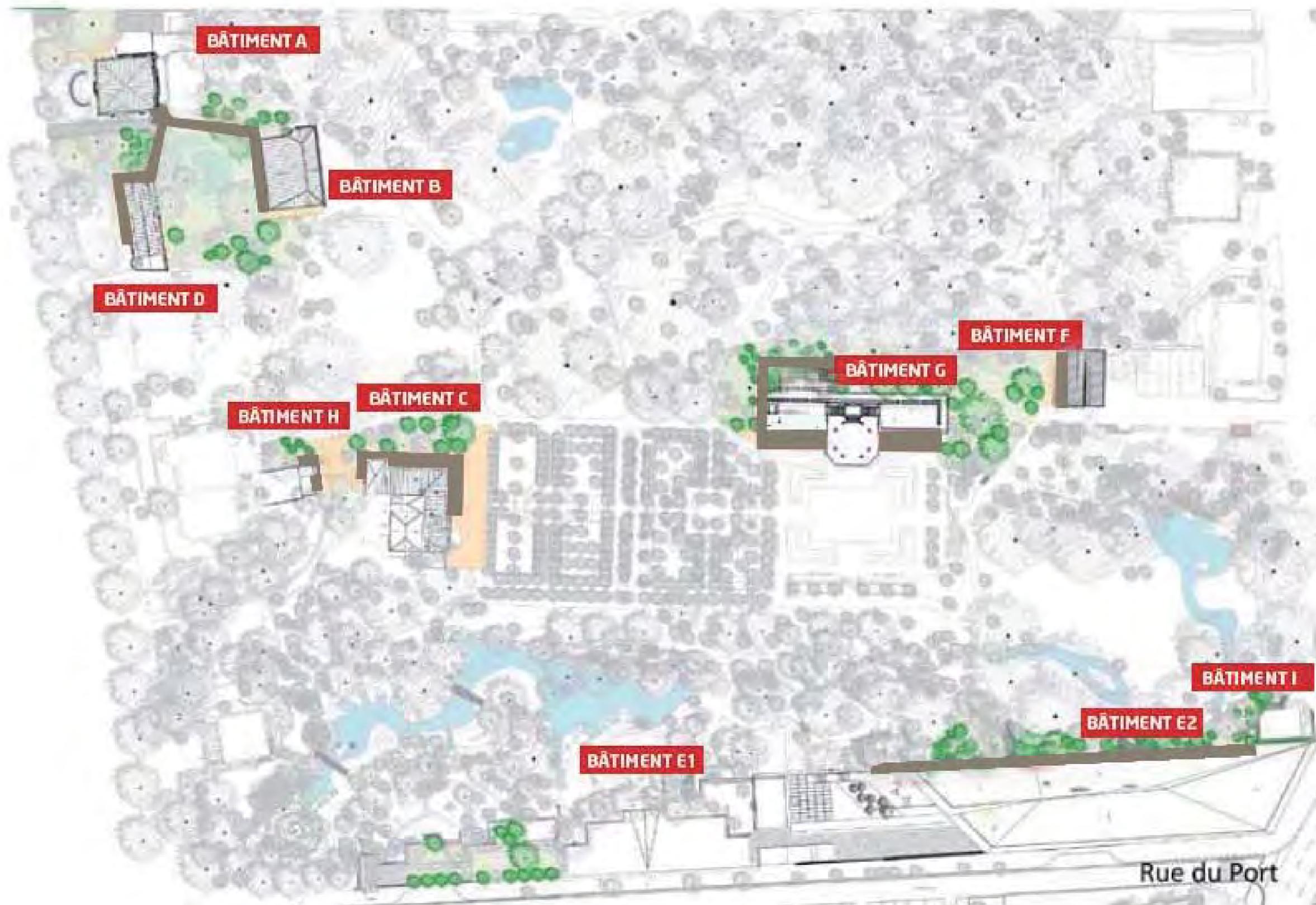
PRESENTATION AUX ASSOCIATIONS

KENGO KUMA ET MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE

12 NOVEMBRE 2014

JARDIN ET MUSEE ALBERT KAHN

Plan masse



E2

Intégration urbaine



PROJET MUSEE ALBERT KAHN



ETAT ACTUEL

E2

Intégration dans le jardin



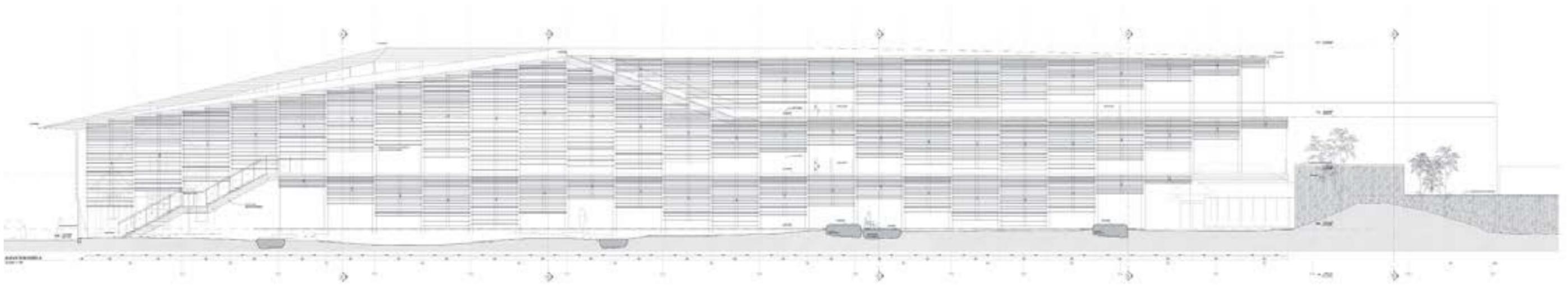
PROJET MUSEE ALBERT KAHN



ETAT ACTUEL

E2

Mur mitoyen

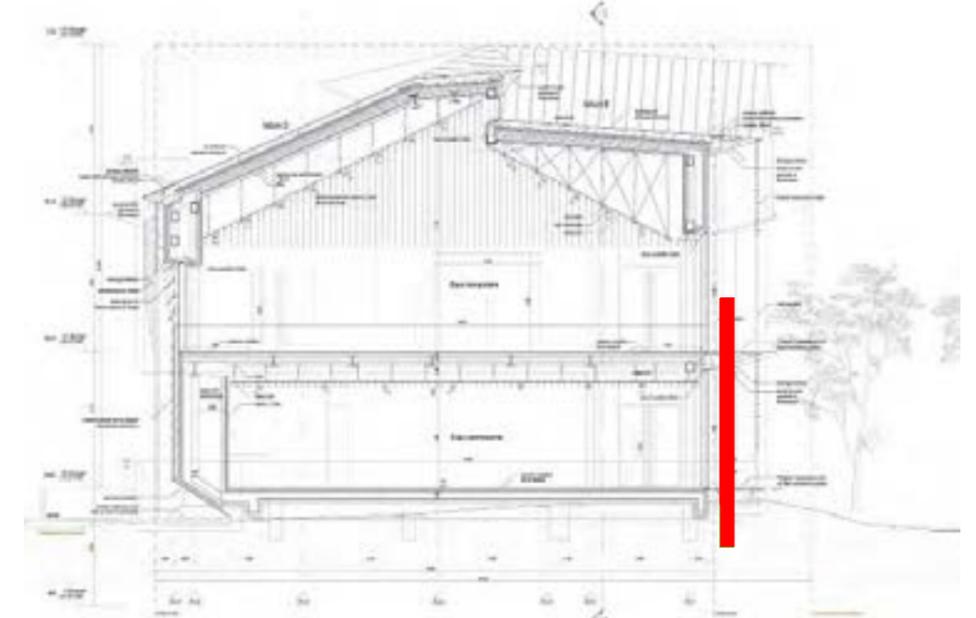
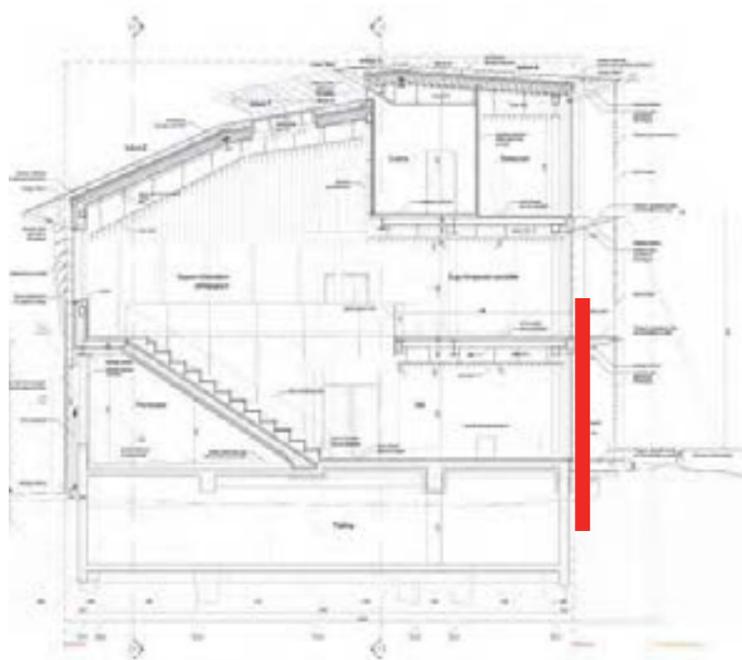
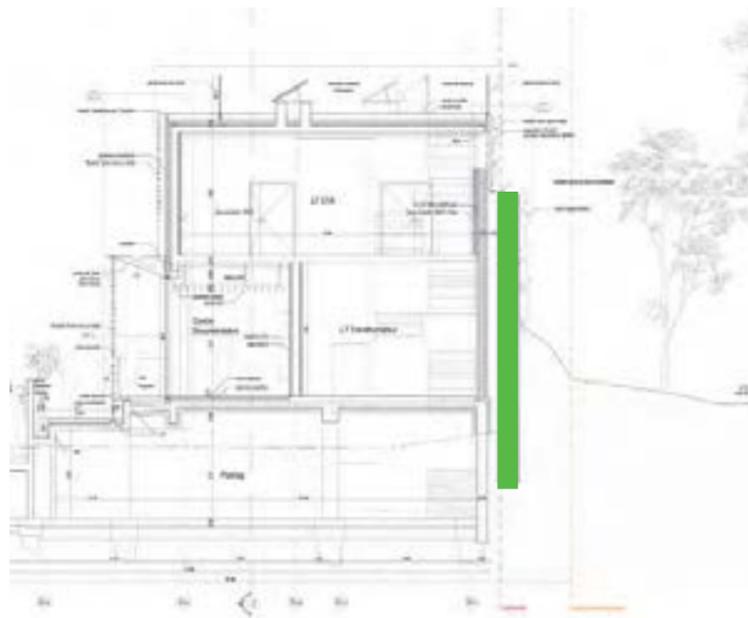


E2

Mur mitoyen

 Mur démol

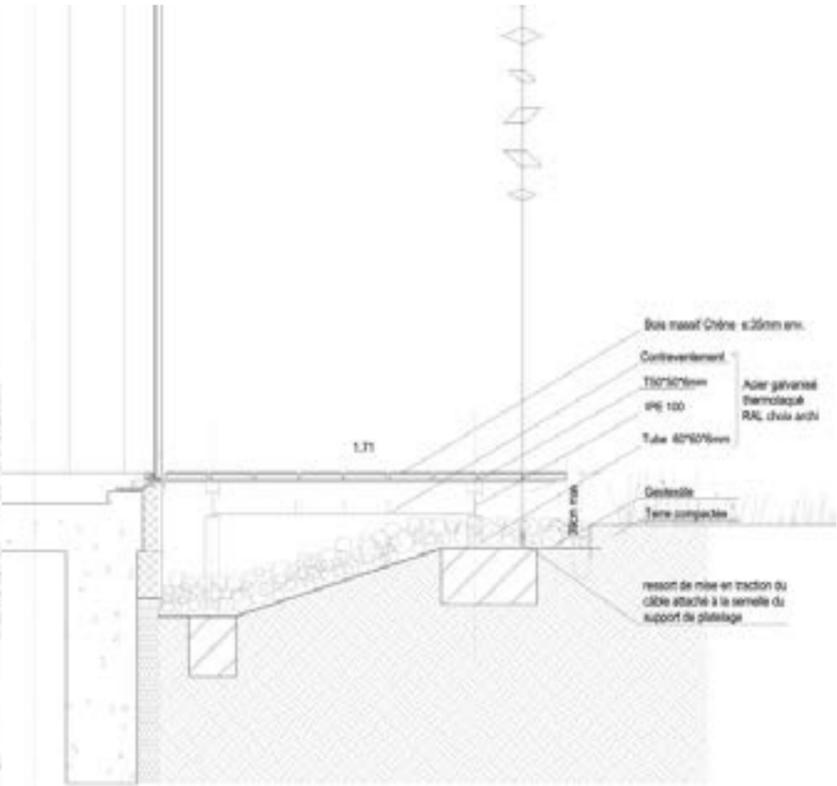
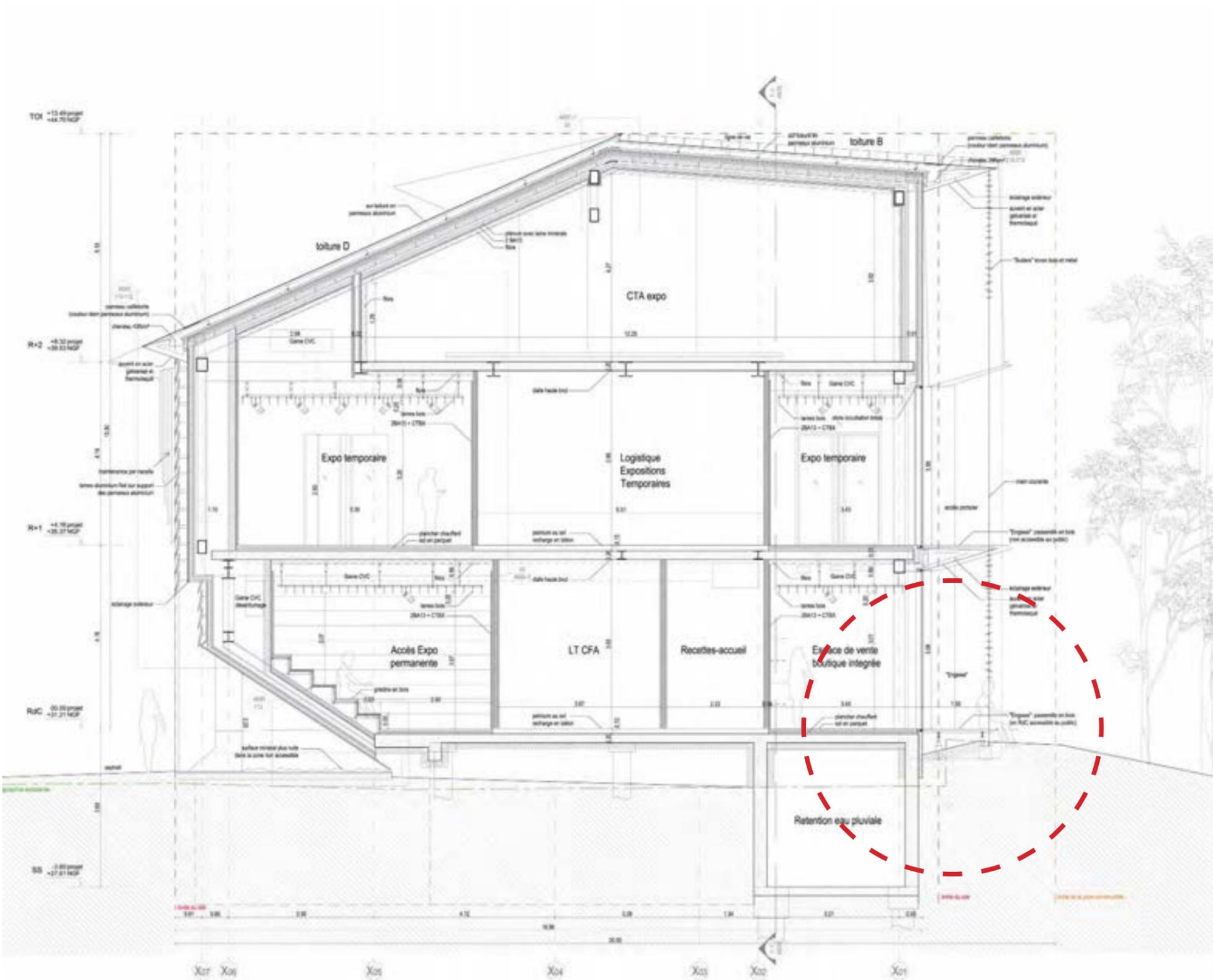
 Mur conservé



E2

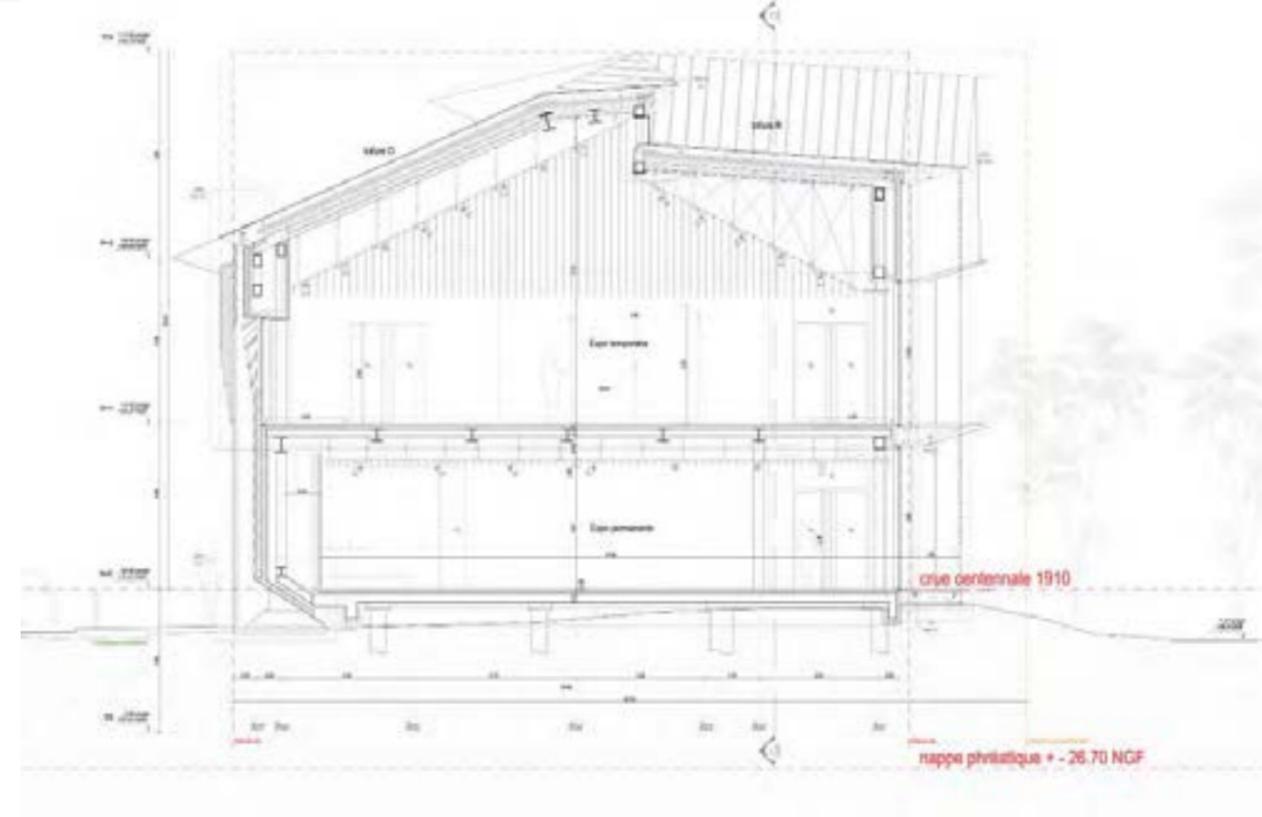
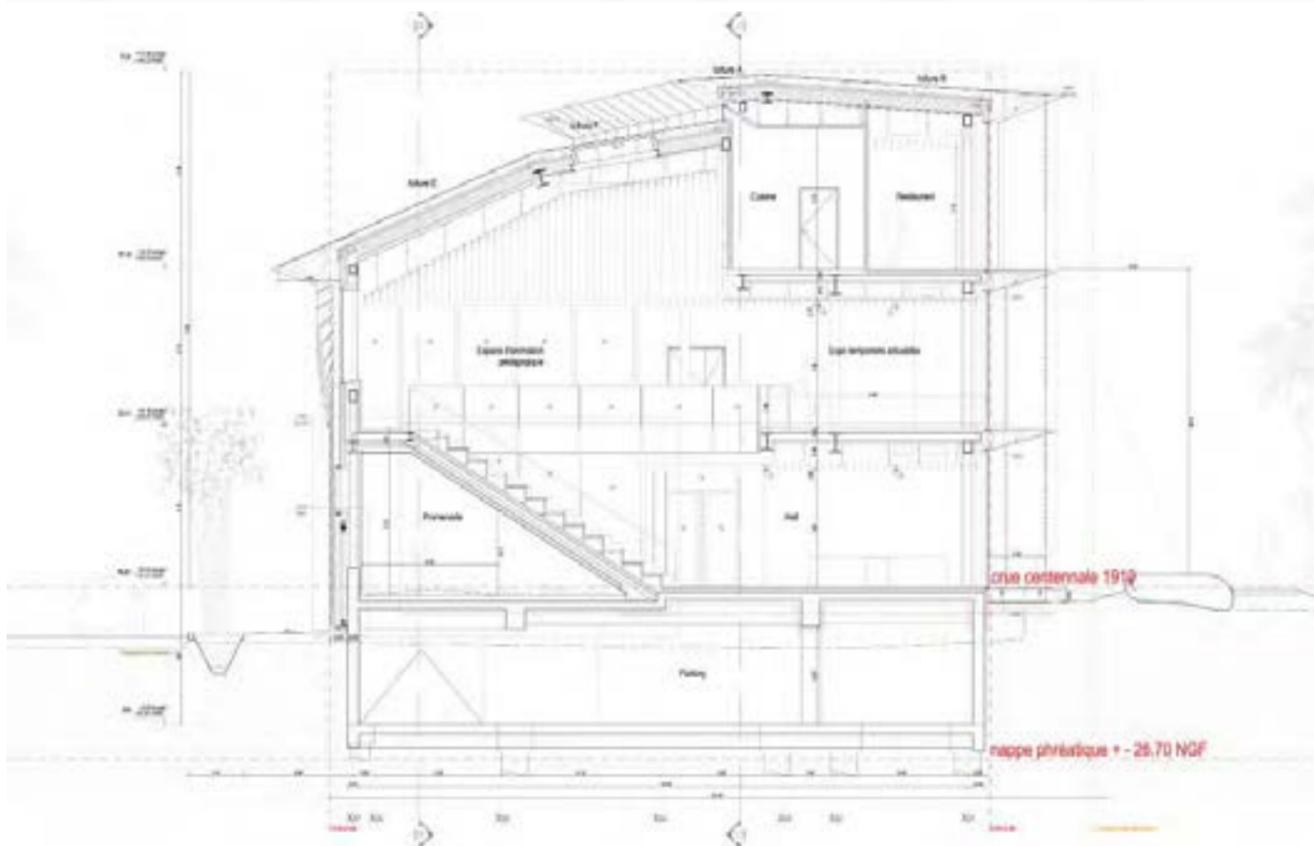
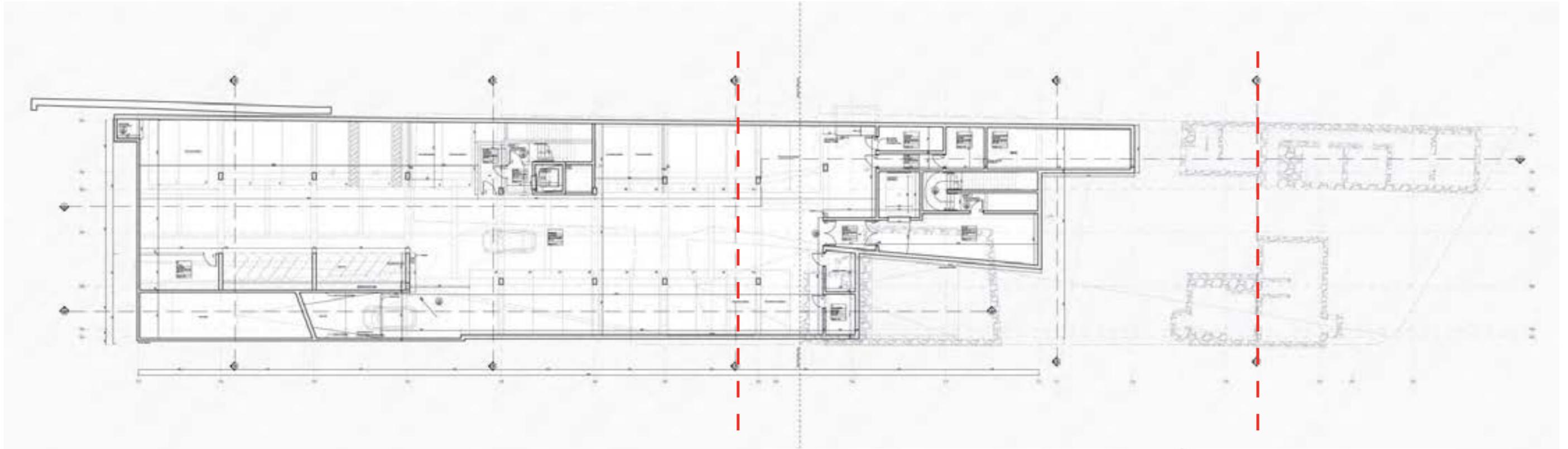
Interface entre balcon E2 et Jardin anglais

Surface balcon E2 = 110m2



E2

Parking



E2

Intérieur du musée



FOYER



EXPOSITION PERMANENTE

Bâtiment A



vue depuis le jardin



vue depuis la rue

Bâtiment B

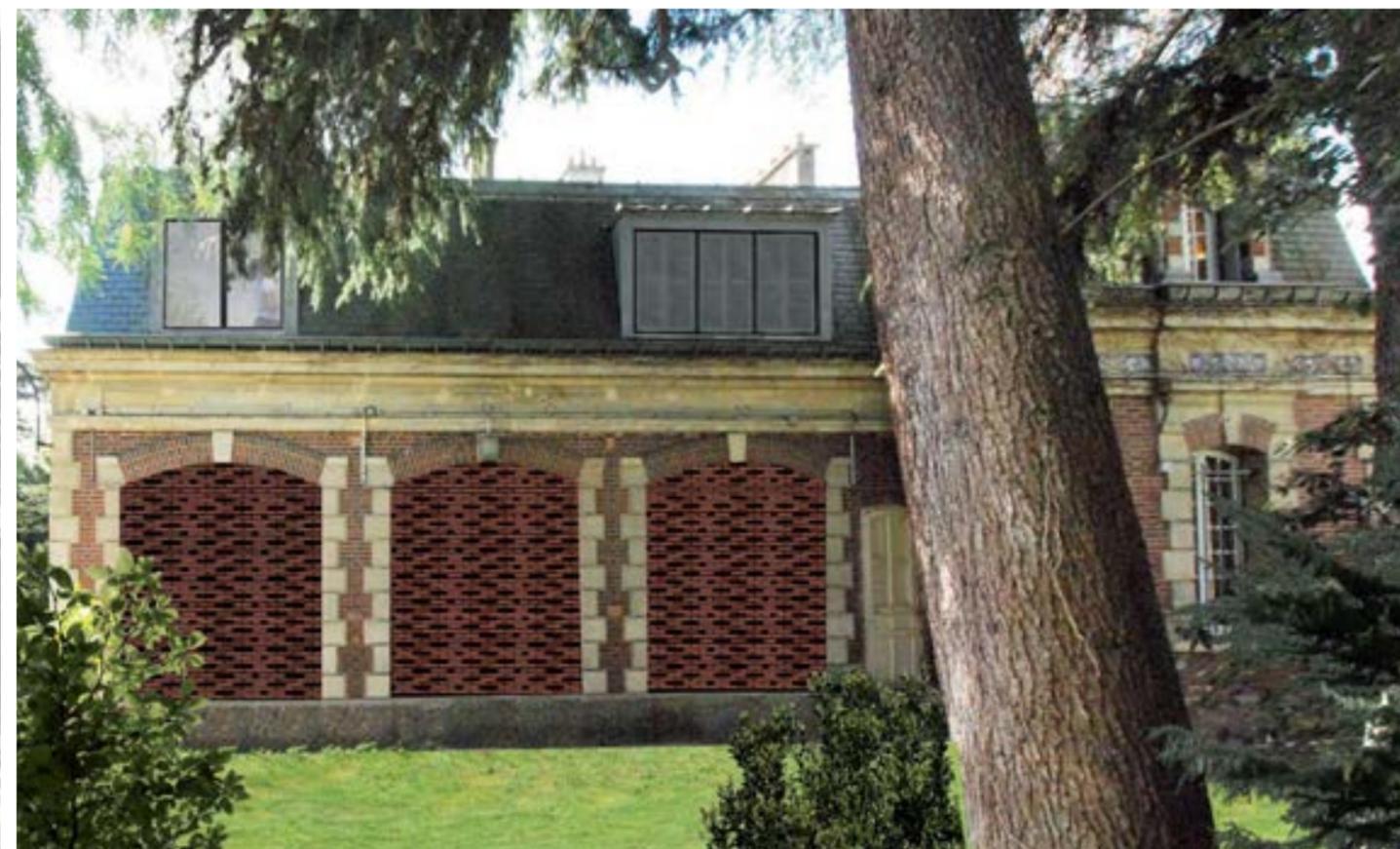
Salle des plaques



Bâtiment C



vue existante



vue projet



vue existante



vue projet

Bâtiment D



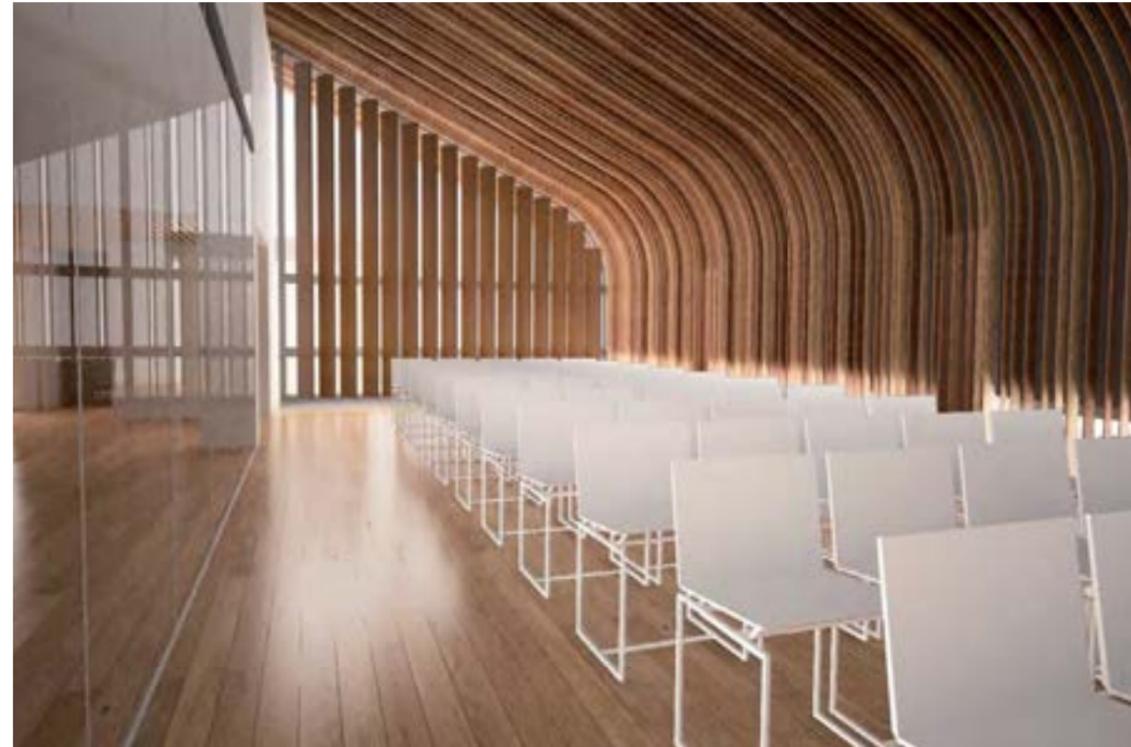
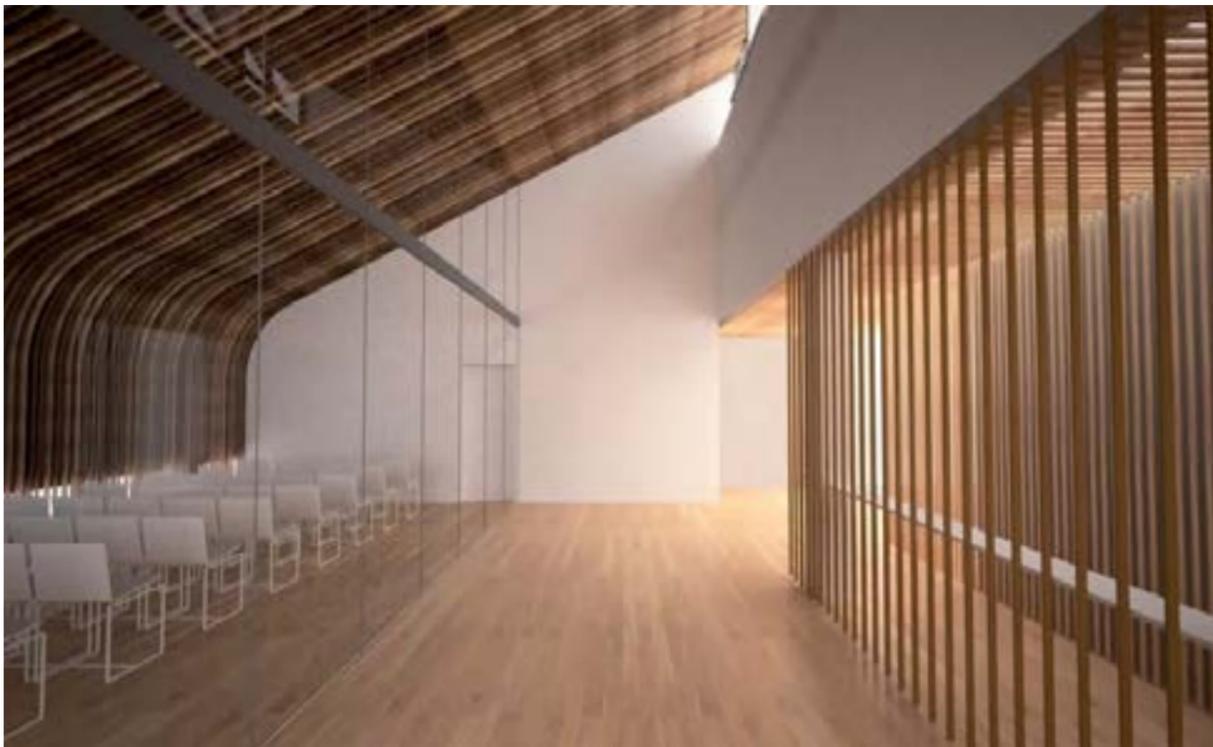
ETAT PROJET



ETAT ACTUEL

E1

Vue intérieur



Bâtiment F



ETAT PROJET



ETAT ACTUEL

ETAT ANCIEN



Bâtiment G



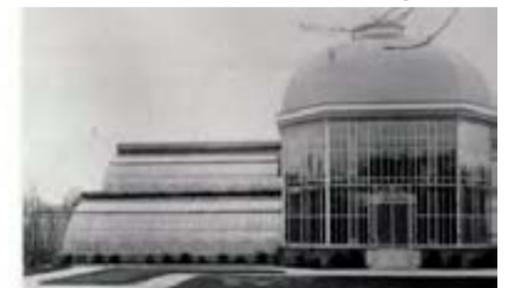
ETAT PROJET



ETAT ACTUEL



ETAT ANCIEN



Bâtiment G
Vue intérieur



Bâtiment H



ETAT PROJET



ETAT ACTUEL

Bâtiment I



ETAT ACTUEL



MUSEE ET JARDINS ALBERT KAHN

PRESENTATION AUX ASSOCIATIONS

MDP • MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE

12 NOVEMBRE 2014

INTERVENTIONS PAYSAGERES

Accompagnement du projet architectural sur le domaine :

création d'un nouveau musée et travaux de renovation et de mise aux normes des différents pavillons.

DES INTERVENTIONS:

- aux marges du jardin,
- accompagnant les différentes interventions architecturales,
 - facilitant les transitions entre le bâti et le jardin,
- entrant en résonance avec les ambiances paysagères existantes,
 - à la fois humbles et sensibles à leur contexte,
- participant à la biodiversité et au réservoir de vie que constitue déjà le jardin.

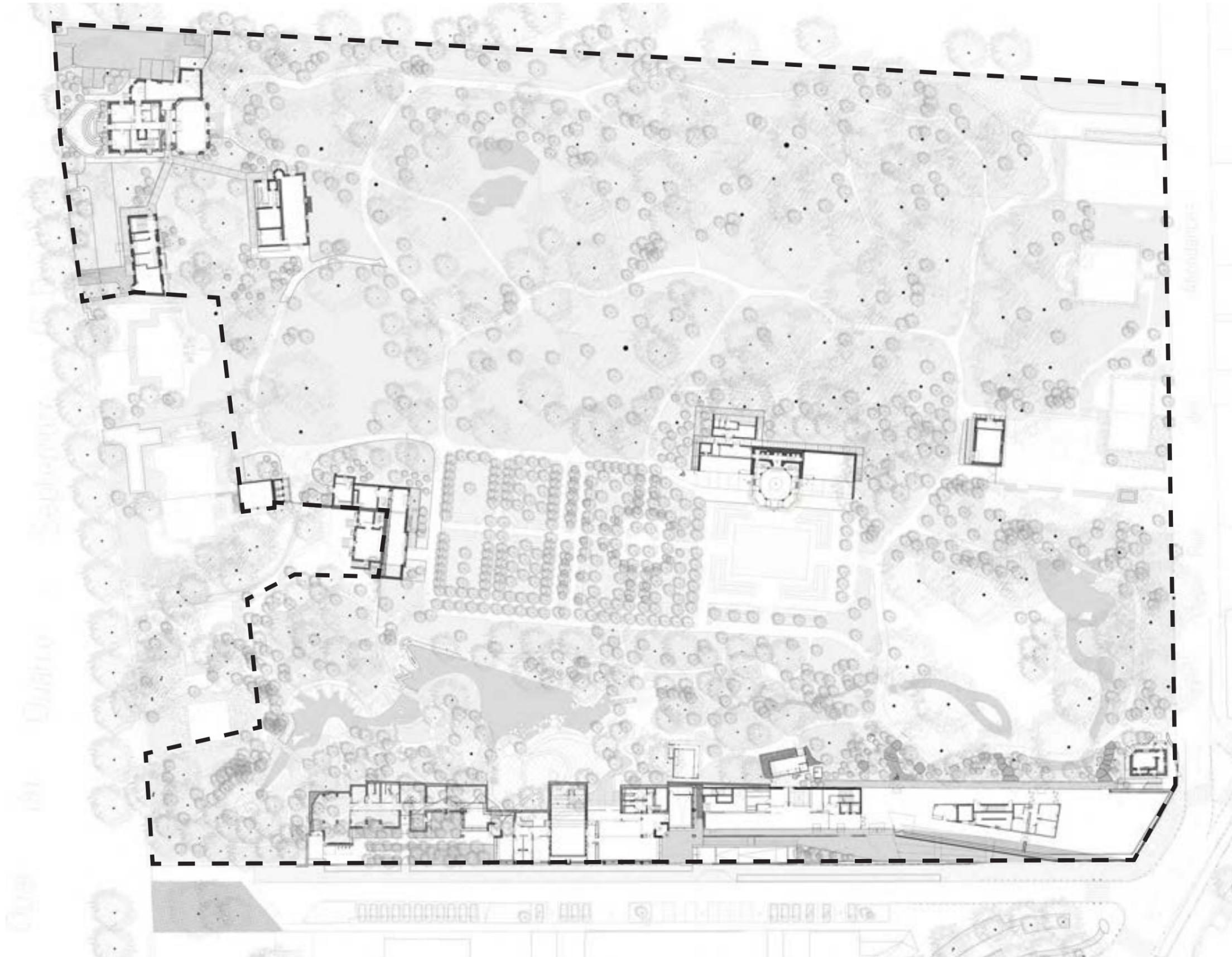
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Vue aérienne - état existant



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Vision d'ensemble - domaine Albert Kahn



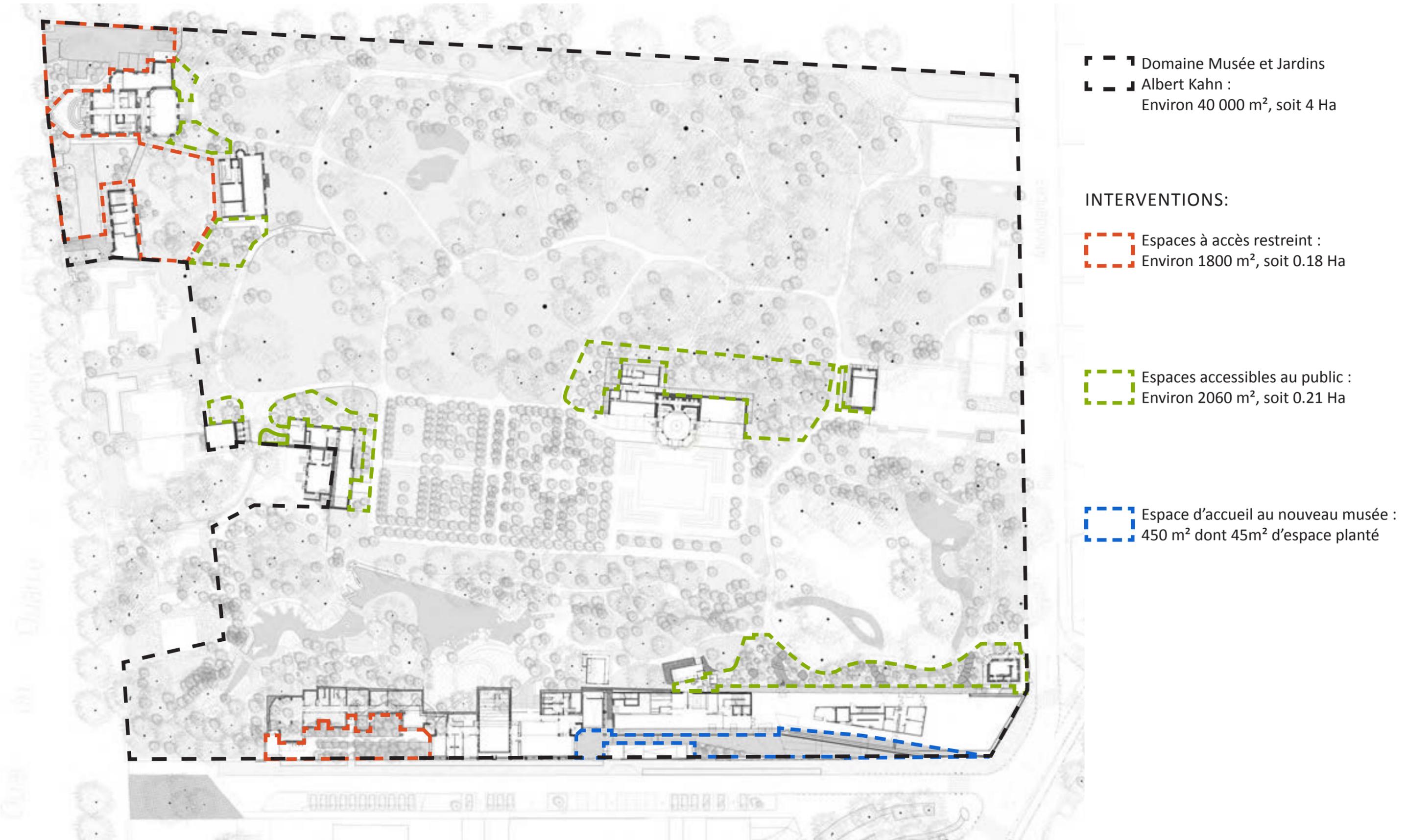
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Vision d'ensemble - non-interventions paysagères



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Vision d'ensemble - interventions paysagères



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



 Espaces accessibles au public :
280 m²

 Espaces à accès restreint :
1400 m²

INTERVENTIONS PRINCIPALES:

- . Nivellement de terrain accompagnant les nouvelles circulations extérieures (normes de sécurité + PMR)
- . Conservation ou déplacement des buis existants pour installation des circulations extérieures
- . Rénovation du parking du personnel, création de stationnement PMR
- . Dépose et repose de la clôture existante entre espace administratif et espace ouvert au public (pour la durée des travaux).

Arbres existants sur la zone : 56

Arbres abattus : 1

Arbres à planter : 9

INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



Couvre-sol

PLANTES TAPISSANTES



Anemone nemorosa



Polygonatum multiflorum



FLORAISONS PRINTANIERES



Hyacinthoides non scripta



Galanthus nivalis



TAPIS DE VERDURE



Polypodium vulgare



Dryopteris filix mas



Hedera helix



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



Couvre-sol - "Jardin intérieur"

FLORAISONS PRINTANIERES



Scilla bifolia



VIVACES



Iris cristata



Iris japonica



TAPIS DE VERDURE



Carex brunnea "Variegata"



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



Petits arbustes à fleurs

SYRINGA



Syringa x hyacinthiflora "Mount Baker"



Syringa vulgaris "Comtesse d'Harcourt"



Syringa x persica "Alba"

RHODODENDRON



Rhododendron yakushimamum "Schneekrone"



Rhododendron "White Dark"



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



Arbustes et petits arbres

SYRINGA

MAGNOLIA



Syringa x persica "Alba"

Magnolia denudata "Visoflora"



PARROTIA



Parrotia persica



Grands arbres

ACER PLATANOIDES



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



Couvre-sol - Parking du personnel

PLANTE TAPISSANTE



Vinca minor



TAPIS DE VERDURE



Carex morrowii "Ice Dance"



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments A, B & D



Grimpante - Parking du personnel (mur de clôture existant)

PARTHENOCISSUS TRICUSPIDATA



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments C & H



 SURFACE :
280 m²

INTERVENTIONS PRINCIPALES:

- . Nivellement des chemins existants pour accès PMR
- . Accompagnement paysager des nouvelles circulations extérieures aux bâtiments (accès PMR et mise aux normes)
- . Haubanage et mise en valeur d'un If séculaire

ETAT DES LIEUX ARBORICOLE SUR LA ZONE (incluant arbres de 1ère, 2nde et 3ème grandeurs) :

Existants sur la zone : 15

Abattus : 0

A planter : 6

INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments C & H



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments C & H



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments C & H



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments C & H



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments C & H



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments C & H



Couvre-sol

PLANTES TAPISSANTES



Ajuga reptans "atropurpurea"



Anemone nemorosa



FLORAISONS PRINTANIERES



Convallaria majalis



Galanthus nivalis



TAPIS DE VERDURE



Polypodium vulgare



Dryopteris filix mas



Hedera helix



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour des bâtiments C & H



Arbustes et petits arbres

AZALEA



Azalea mollis "White Throat"

SYRINGA



Syringa x persica "Alba"

MALUS



Malus "Sugartime"

PARROTIA



Parrotia persica



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour du Palmarium et de la Grange Vosgienne



SURFACE :
880 m²

INTERVENTIONS PRINCIPALES:

- . Accompagnement de la rénovation du Palmarium et de ses ailes
- . Suppression de l'aire technique arrière (dalle béton) , remplacée par un espace planté en continuité avec la palette végétale existante
- . Rénovation de l'accès pompier
- . Accompagnement paysager des nouvelles circulations créées (accès PMR et mise aux normes)

ETAT DES LIEUX ARBORICOLE SUR LA ZONE (incluant arbres de 1ère, 2nde et 3ème grandeurs) :

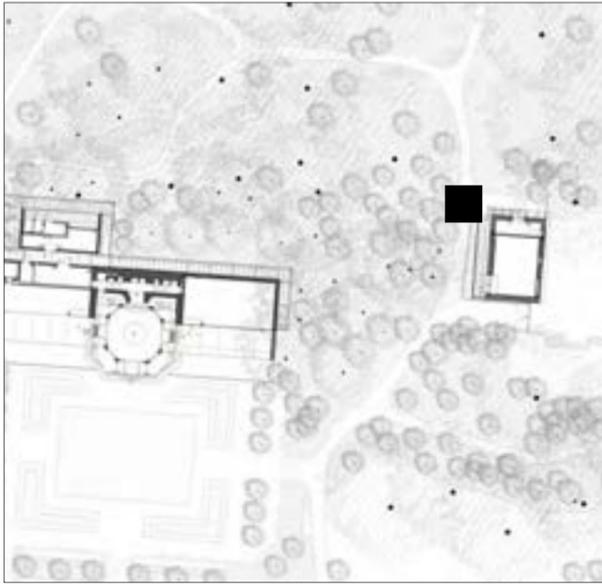
Existants sur la zone : 64

Abattus : 6

A planter : 19

INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour du Palmarium et de la Grange Vosgienne



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour du Palmarium et de la Grange Vosgienne



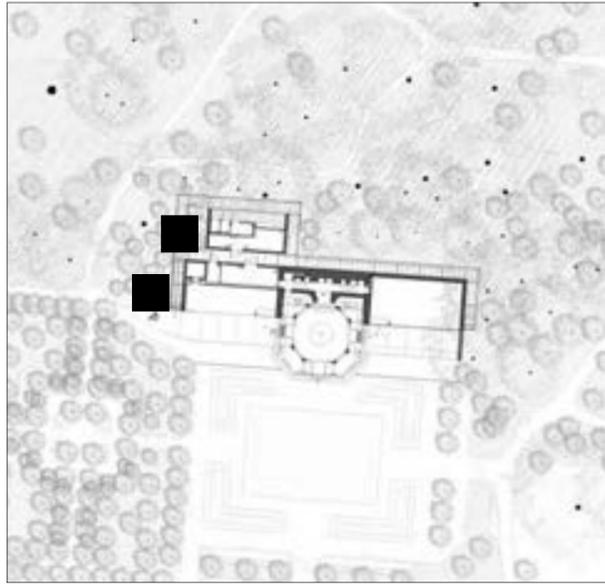
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour du Palmarium et de la Grange Vosgienne



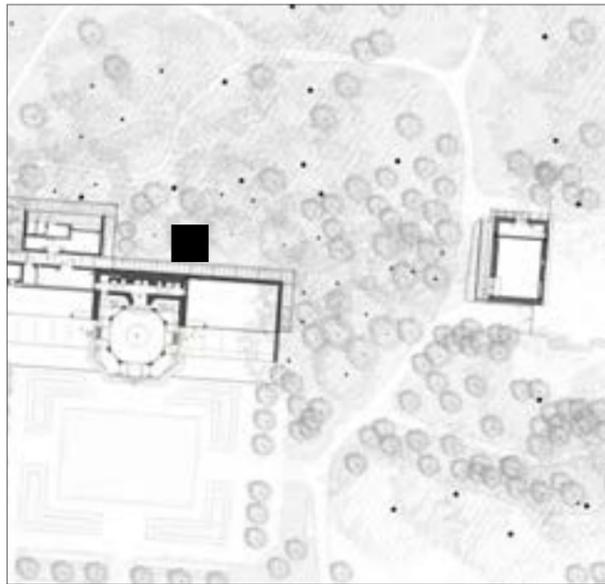
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour du Palmarium et de la Grange Vosgienne



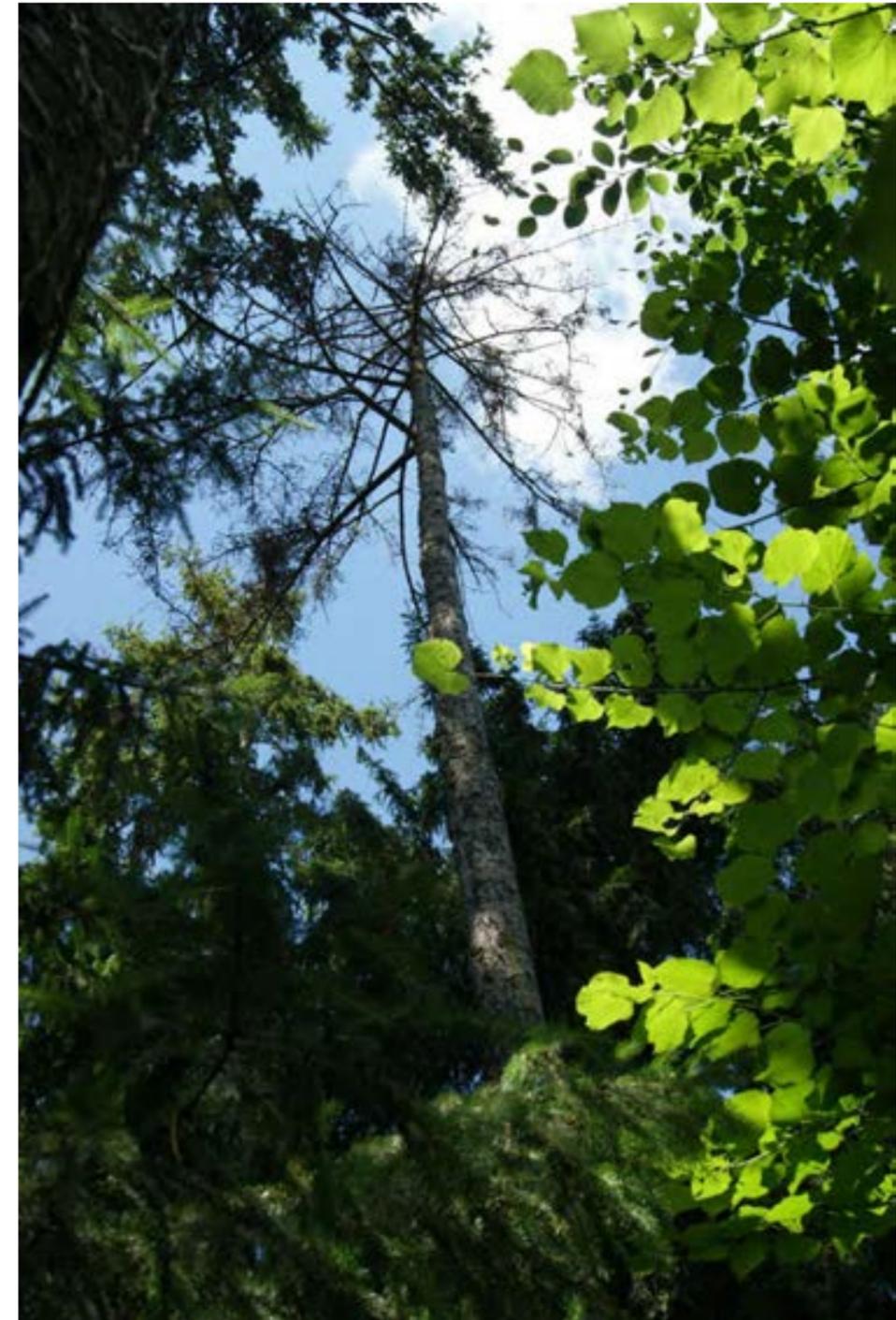
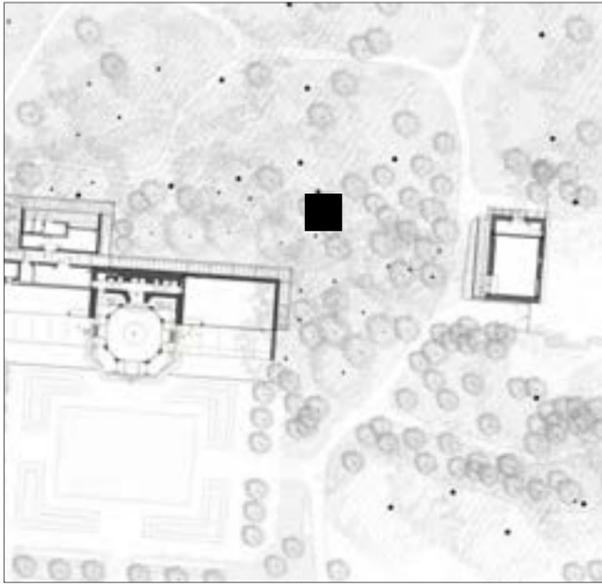
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour du Palmarium et de la Grange Vosgienne



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour du Palmarium et de la Grange Vosgienne



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour du Palmarium et de la Grange Vosgienne



Couvre-sol

PLANTES TAPISSANTES



Anemone nemorosa



Polygonatum multiflorum



FLORAISONS PRINTANIERES



Convallaria majalis



Galanthus nivalis



TAPIS DE VERDURE



Polypodium vulgare



Dryopteris filix mas



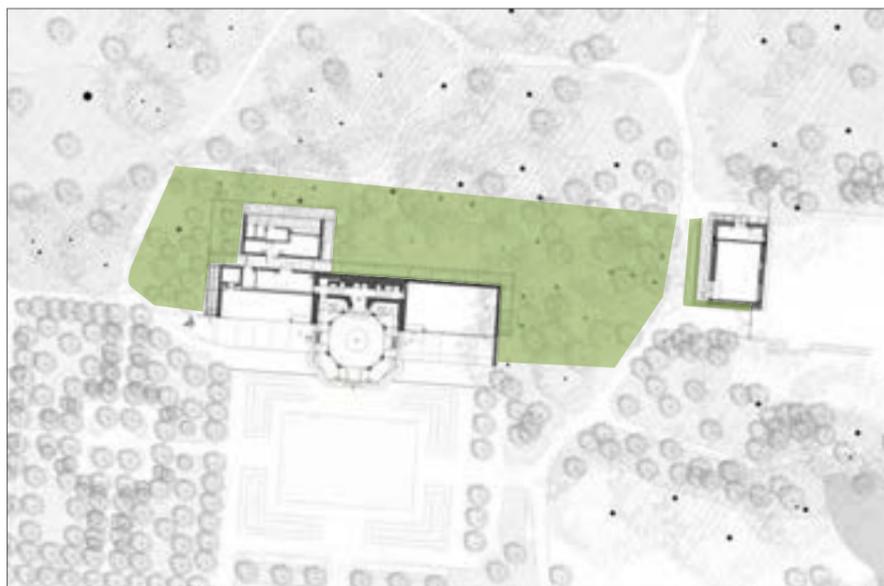
Polystichum setiferum



Polystichum munitum

INTERVENTIONS PAYSAGERES

Autour du Palmarium et de la Grange Vosgienne



Arbustes et petits arbres

SYRINGA



Syringa x persica "Alba"

MALUS / POMMIER



Malus sylvestris

PARROTIA



Parrotia persica

Grands arbres

ACER PLATANOIDES



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



SURFACE :
610 m²

INTERVENTIONS PRINCIPALES:

- . Accompagnement de la création du nouveau musée et des passerelles extérieures (1.5m de large)
- . Création d'accès PMR et piéton qualitatif (cheminements en pierre) entre l'allée existante et le nouveau bâtiment
- . **Implantation d'une palette végétale de transition entre jardin japonais et jardin anglais**

ETAT DES LIEUX ARBORICOLE SUR LA ZONE

(incluant arbres de 1ère, 2nde et 3ème grandeurs) :

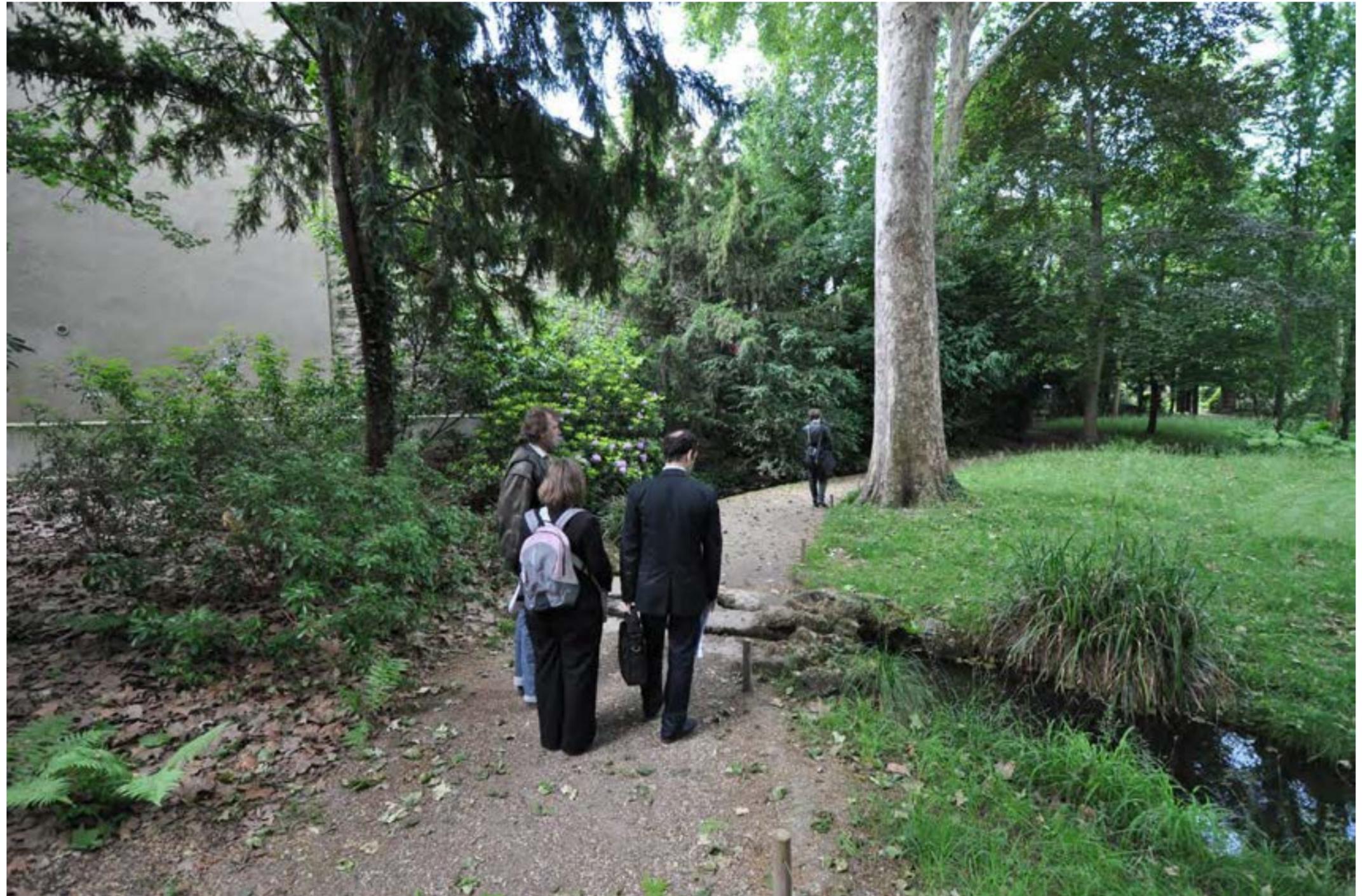
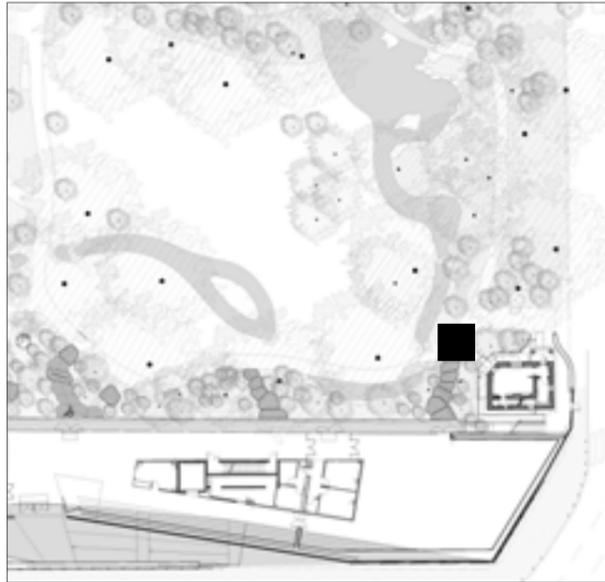
Existants sur la zone : 52

Abattus : 11 (hors intervention paysage, dans le cadre de la construction du nouveau musée)

A planter : 9

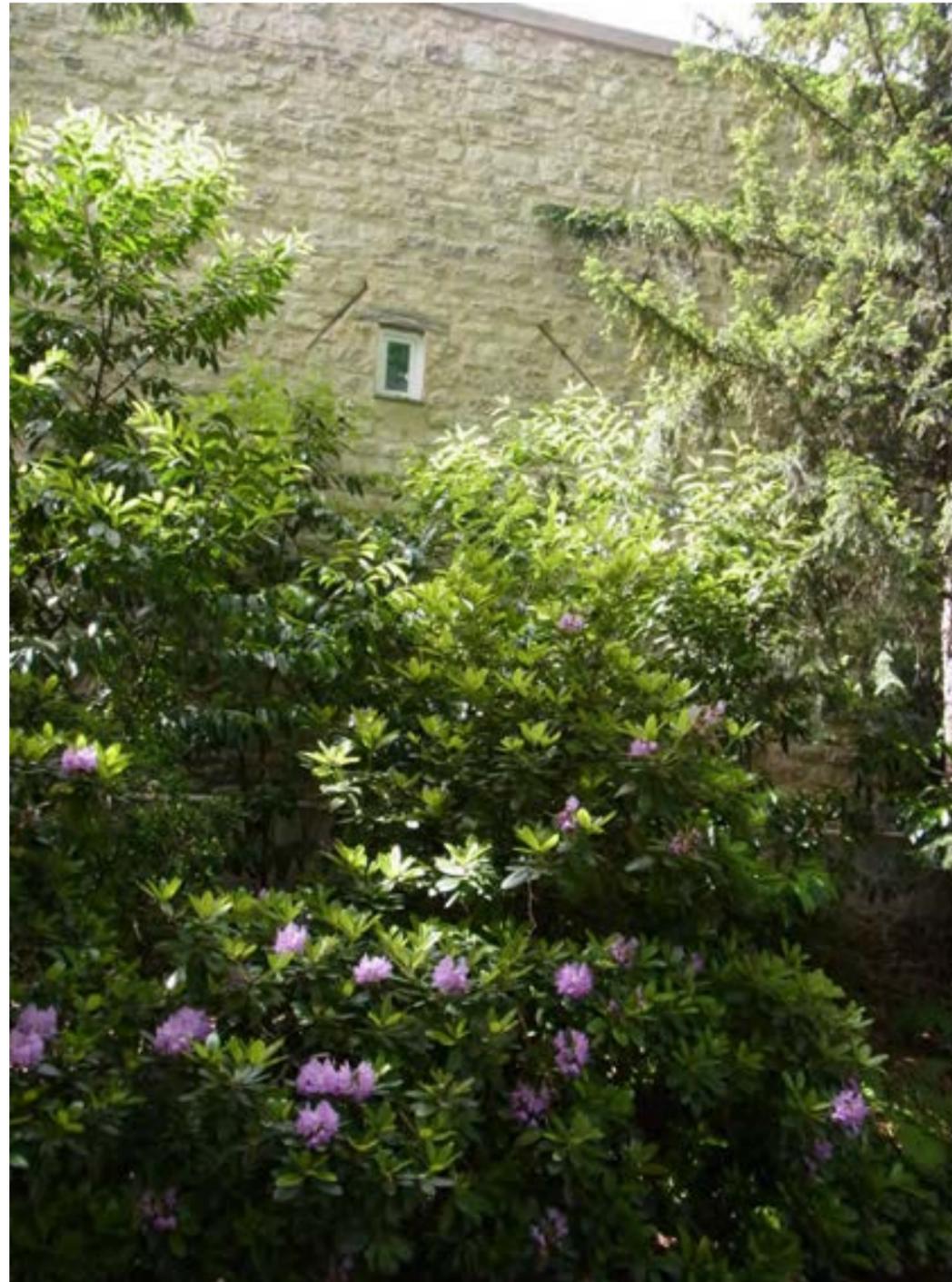
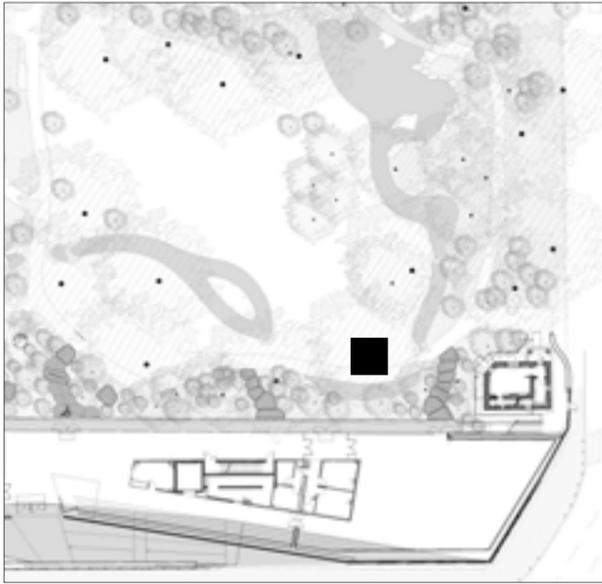
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



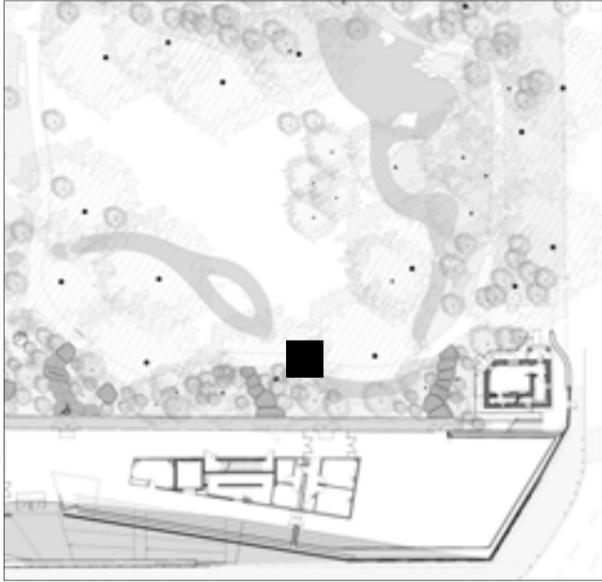
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



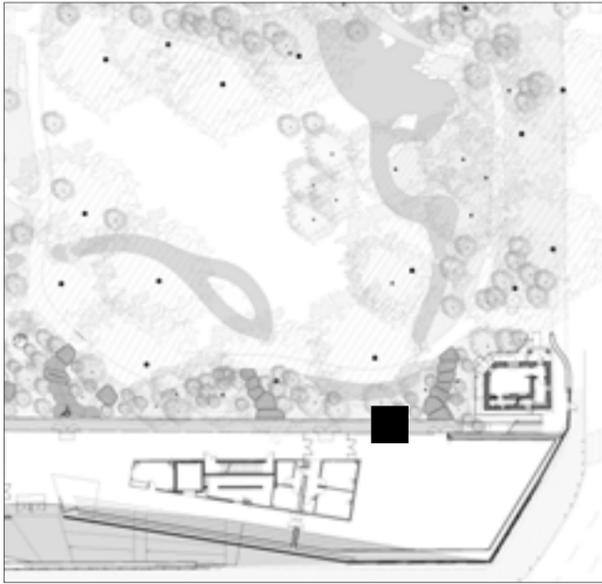
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



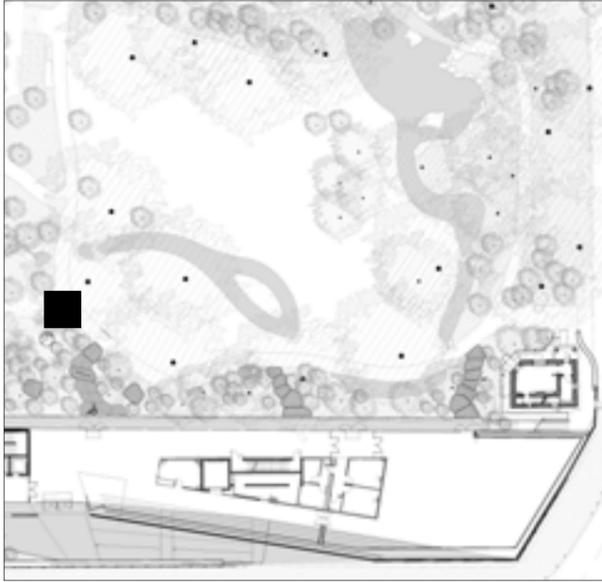
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



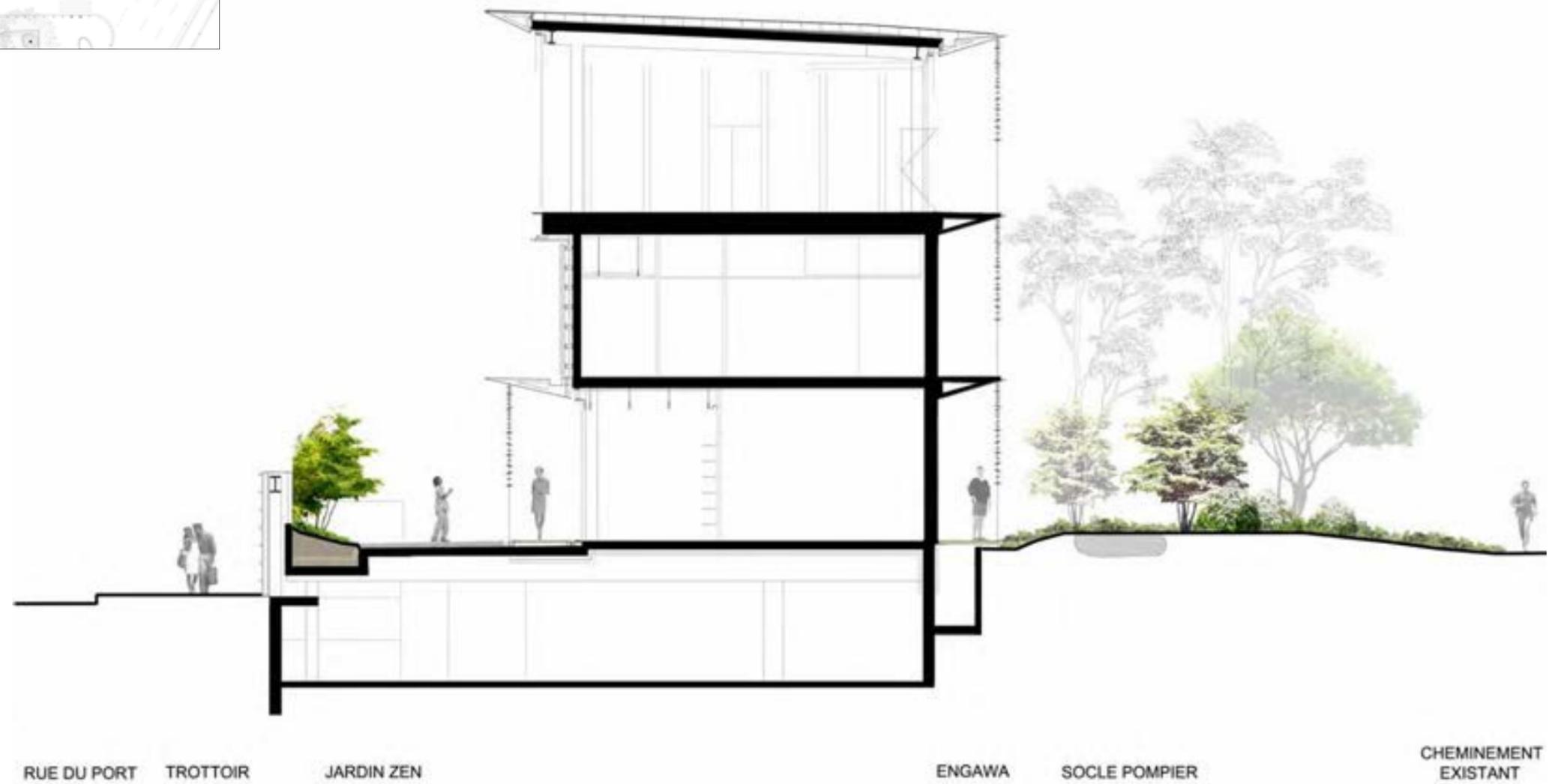
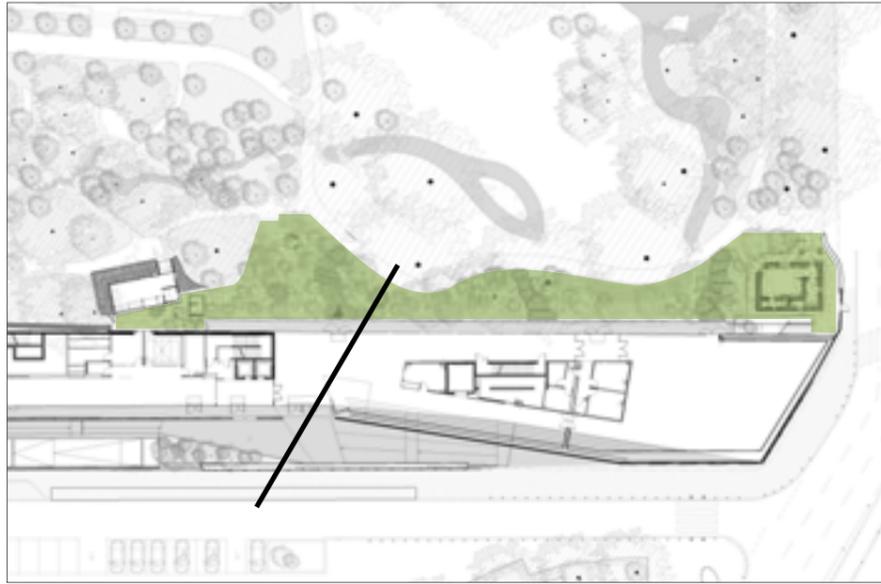
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



Couvre-sol

PLANTES TAPISSANTES



Anemone nemorosa



Polygonatum multiflorum



FLORAISONS PRINTANIERES



Hyacinthoides non scripta



Galanthus nivalis



TAPIS DE VERDURE



Polypodium vulgare



Polystichum setiferum



Hedera helix



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



Petits arbustes à fleurs

SYRINGA



Syringa x hyacinthiflora "Mount Baker"



Syringa vulgaris "Comtesse d'Harcourt"



Syringa x persica "Alba"

RHODODENDRON



Rhododendron yakushimamum "Schneekrone"



Rhododendron "White Dark"



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais



Arbustes et petits arbres

CORNUS



ACER



Acer shirasawanum

PARROTIA



Parrotia persica



Acer japonicum "Aconitifolium"



Cépée 250/300



Grands arbres

ACER PLATANOIDES



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais

Allées gravillonnées existantes

LES CHEMINEMENTS RESTENT LES MEME,
RECONSTITUTION A L'IDENTIQUE APRES TRAVAUX,
REMISE A NIVEAUX POUR ACCES HANDICAPPE



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entre nouveau musée et jardin anglais

Cheminements en pierre

NOUVEL ACCES AU JARDIN DEPUIS LE NOUVEAU MUSEE,
ACCES HANDICAPPE,
ACCES POMPIERS



REFERENCE JON PIASECKI

Pierre naturelle sélectionnée en carrière.
Taille et assemblage des éléments effectués sur site et sur mesure.
Description incluse au CCTP.

INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entrée du personnel, rue du Port



 SURFACE :
340 m²

INTERVENTIONS PRINCIPALES:

- . Rétrocession foncière au domaine public
- . Création d'un accès PMR
- . Création d'un parking vélo pour le personnel
- . Création d'un forage géothermique
- . Sauvegarde et mise en valeur de 3 cerisiers japonais
- . Plantation d'un jardin de transition entre rue et espaces dédiés au personnel

ETAT DES LIEUX ARBORICOLE SUR LA ZONE

(incluant arbres de 1ère, 2nde et 3ème grandeurs) :

Existants sur la zone : 10

Abattus : 5

A planter : 42

(collection de petits arbres, entre 3 et 5m de hauteur)

INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entrée du personnel, rue du Port



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entrée du personnel, rue du Port



Couvre-sol

PLANTES TAPISSANTES



Leptinella squalida



Ajuga reptans "atropurpurea"



VIVACES A FLEURS



Tiarella cordifolia



Epimedium niveum



TAPIS DE VERDURE



Polypodium vulgare



Dryopteris filix mas



Hedera helix



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Entrée du personnel, rue du Port



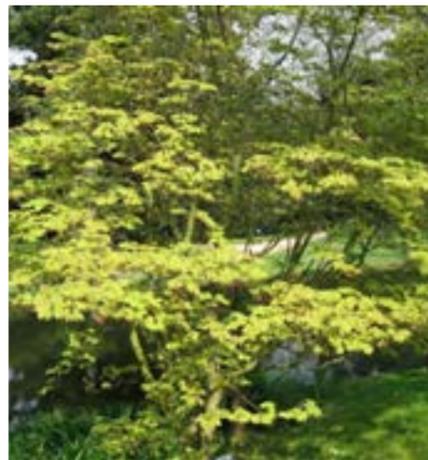
Couvre-sol

FEUILLAGE PERSISTANT



Ligustrum lucidum

ERABLE CHAMPETRE



Acer japonicum "Aconitifolium"

FLORAISSONS PRINTANIERES ET FRUITS D'HIVER



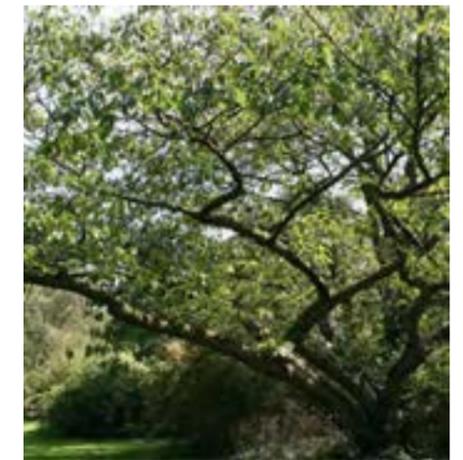
Malus "Sugar Time"



Malus sylvestris



Amelanchier lamarckii



Prunus serrulata "Tai-Haku"



Cépée 250/300



Cépée 250/300



Cépée 250/300



Cépée 250/300



Cépée 250/300



Cépée 250/300

INTERVENTIONS PAYSAGERES

Cour d'accueil au nouveau musée



 SURFACE :
450 m² dont 45m² d'espace planté

INTERVENTIONS PRINCIPALES:

- . Cour d'accueil au traitement minéral d'inspiration japonaise (travail conjoint avec l'architecte Kengo Kuma, intervention d'artiste)
- . Création d'un "écran planté" sous la forme d'un tableau vivant

ETAT DES LIEUX ARBORICOLE SUR LA ZONE (incluant arbres de 1ère, 2nde et 3ème grandeurs) :

Existants sur la zone : 22

Abattus : 20 (hors intervention paysage, dans le cadre de la construction du nouveau musée)

A planter : 5 (jardin de la cour d'accueil)

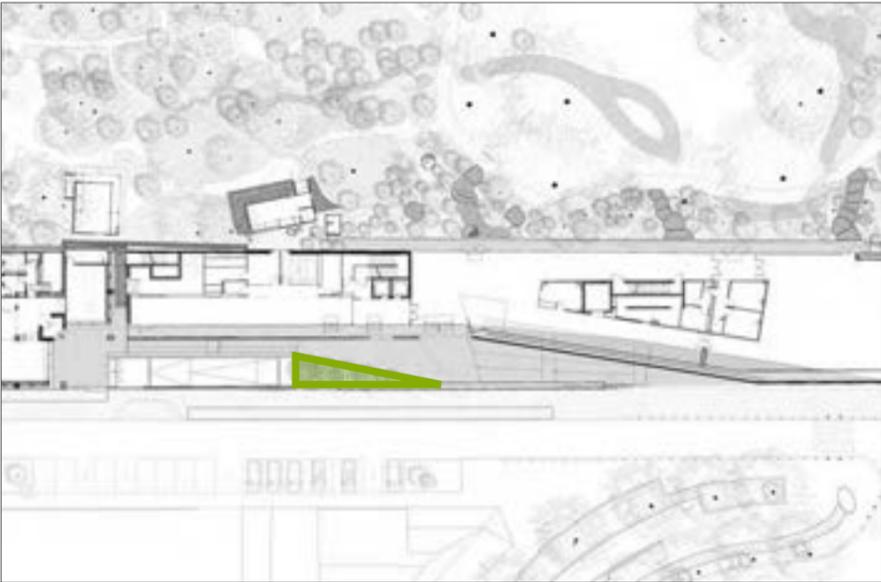
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Cour d'accueil au nouveau musée

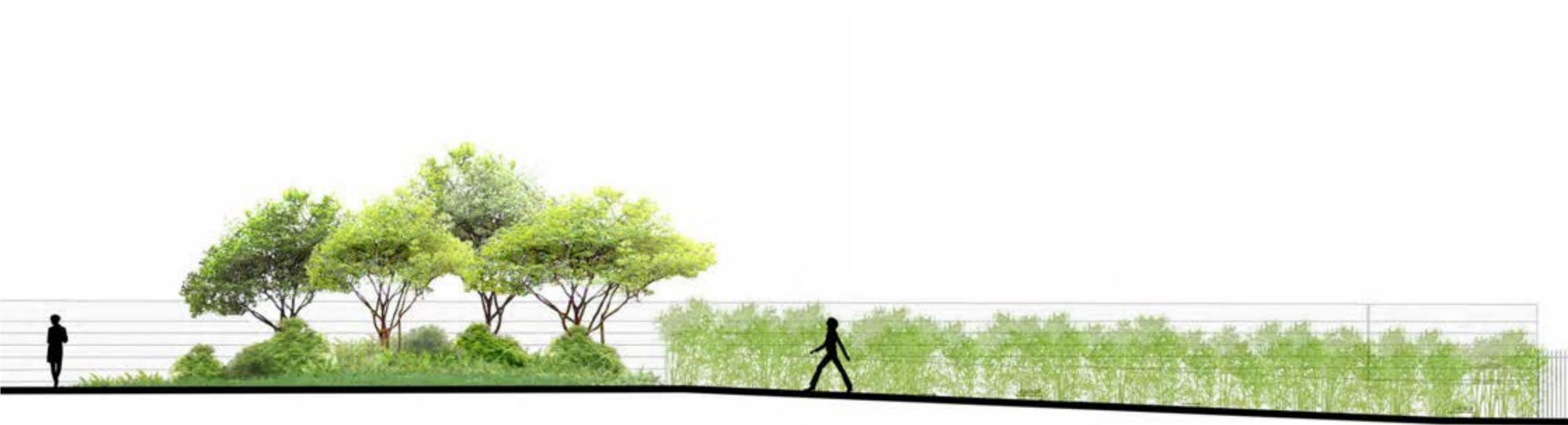


INTERVENTIONS PAYSAGERES

Cour d'accueil au nouveau musée



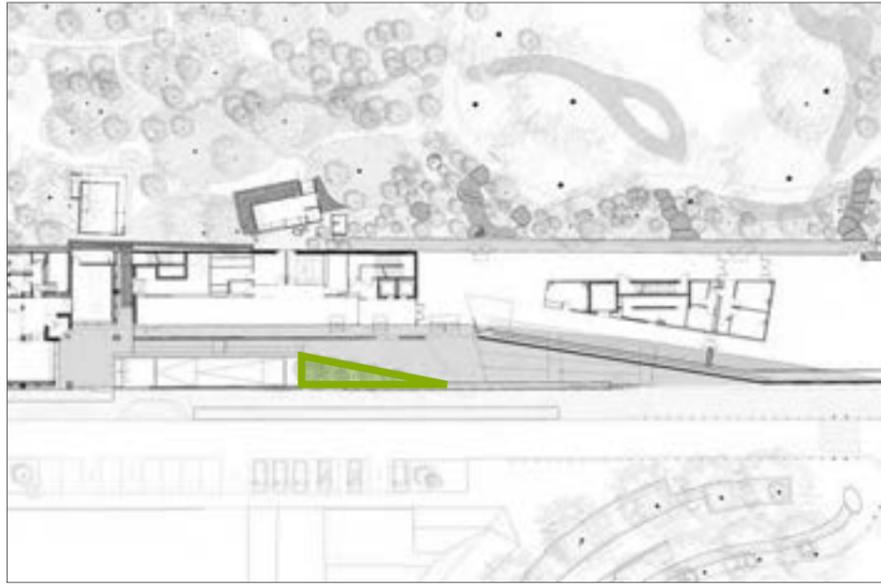
 SURFACE :
35 m²



Elevation de principe à travers la cour d'accueil au bâtiment E2, montrant le jardin et la rampe piétonne

INTERVENTIONS PAYSAGERES

Cour d'accueil au nouveau musée



 SURFACE :
35 m²

Couvre-sol

PLANTES TAPISSANTES



Leptinella squalida



Soleirolia soleirolii



Tiarella cordifolia



FOUGERES



Polypodium vulgare



Dryopteris filix mas



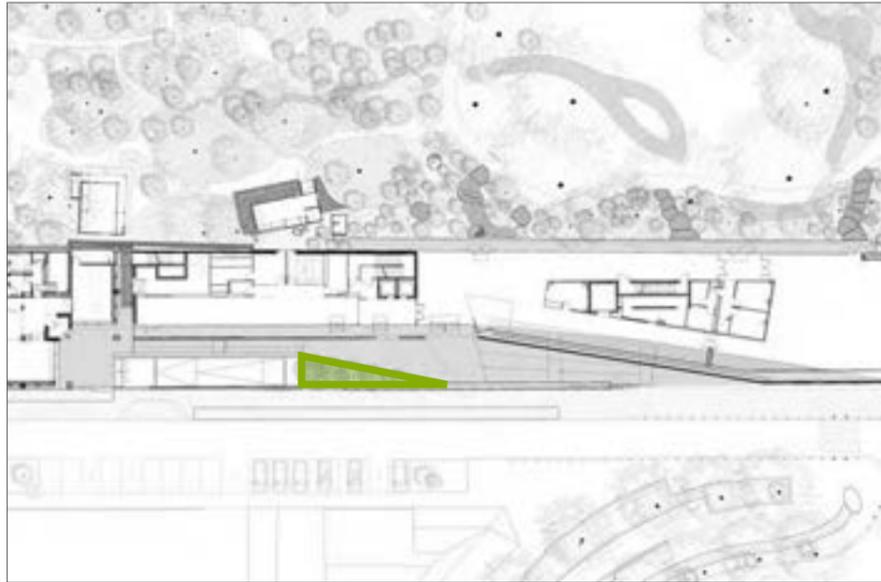
Polystichum setiferum



Polystichum munitum

INTERVENTIONS PAYSAGERES

Cour d'accueil au nouveau musée



 SURFACE :
35 m²

Arbustes et petits arbres

ERABLES PROSTRES



Acer palmatum dissectum "Viridis"



Acer palmatum "Cynthia'sCrownJewel"



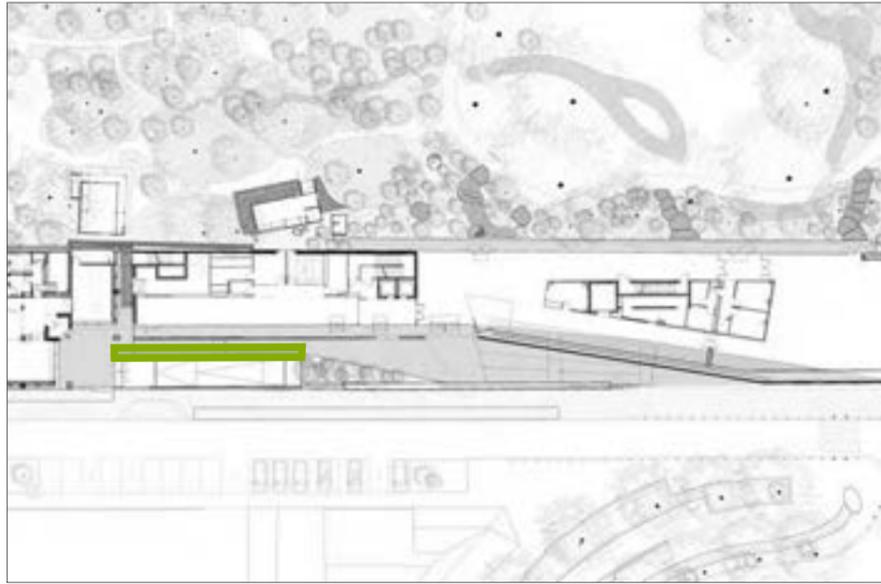
Acer japonicum "Green Cascade"

ERABLES DE TAILLE MOYENNE: ACER PALMATUM LINEARILOBUM



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Cour d'accueil au nouveau musée



 SURFACE :
10 m²

Petit rideau de bambous Accompagnement de la rampe PMR

PLEIOBLASTUS VIRIDISTRIATUS "VAGANS"



INTERVENTIONS SUR LE SITE

PROTECTION DU PATRIMOINE VEGETAL EXISTANT

Extraits du CCTP émis au DCE (Mai 2014) :

«Il est interdit de porter atteinte à l'intégrité des arbres.

En particulier, il est interdit de planter des clous ou des broches dans les arbres, de les utiliser comme support de lignes, de câbles ou de matériaux de construction, ainsi que pour amarrer ou haubaner des échafaudages, poser des plaques indicatrices de toute nature, des affiches et autres objets.» (page 18, section 1.14)

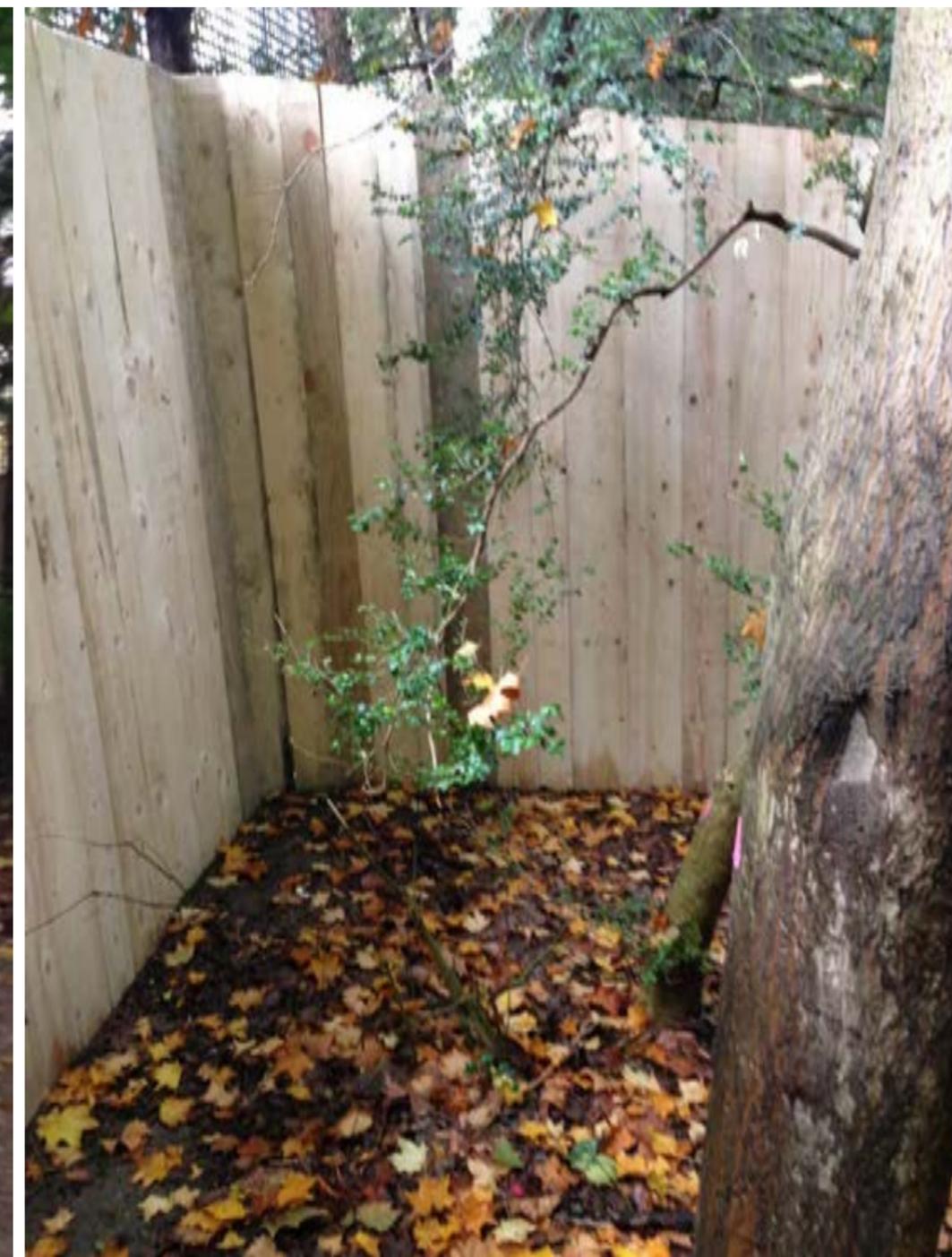
«Pour rappel, les mutilations et suppressions d'arbres sur les voies publiques sont réprimées par l'article 322-1 et 322-2 du Code Pénal. Par ailleurs, celles-ci seront facturées au contrevenant suivant l'évaluation des critères du Barème d'Evaluation de la Valeur d'un Arbre (B.E.V.A) et sur la base de la valeur maximale de l'arbre le plus cher du présent marché.»

«(...) l'ensemble du tronc exposé à des chocs sur les chantiers doit être protégé. Une protection simple sera demandée. Cette protection sera d'abord constituée d'une ceinture élastique réalisée par la pose de pneus ou de tuyaux souples «janolène» type annelé autour du tronc et qui servira à éviter les frottements sur une hauteur de 2 mètres. Puis, autour de cette ceinture élastique seront assemblées des planches de 2,5 m de hauteur minimum. Ces planches ne devront pas être en contact direct avec le tronc. Enfin, il convient de porter la plus grande attention et le plus grand soin au système racinaire qui assure l'alimentation et l'ancrage au sol de l'arbre. C'est pourquoi un périmètre de prévention infranchissable le plus large possible où correspondant au minimum à la projection de la couronne de l'arbre au sol est mis en œuvre sous la forme d'une clôture en planche de bois contre-plaqué d'une hauteur de 1m80 pour éviter tout tassement du système racinaire.»



INTERVENTIONS SUR LE SITE

CLÔTURES DE CHANTIER



INTERVENTIONS SUR LE SITE

CLÔTURES DE CHANTIER



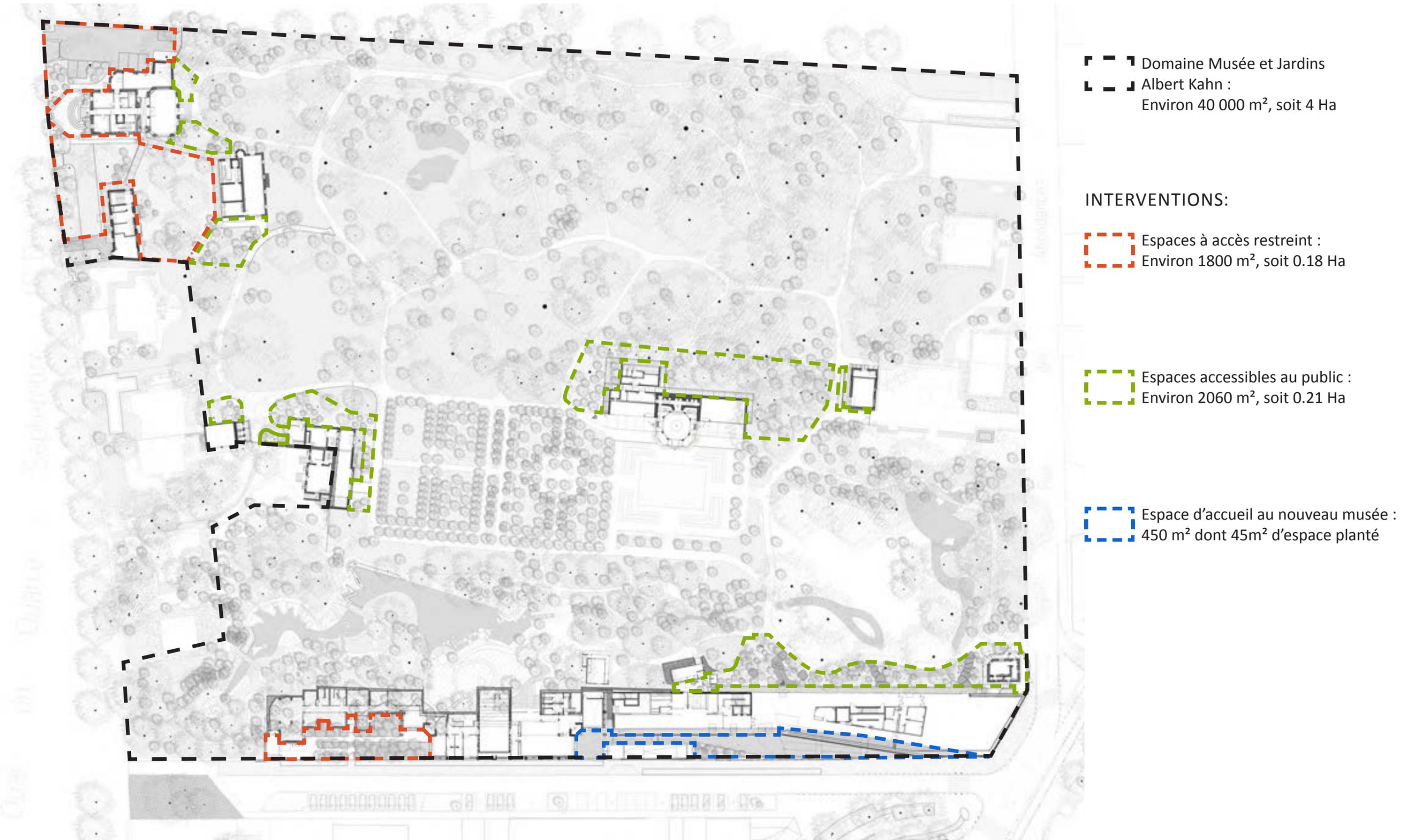
INTERVENTIONS PAYSAGERES

Vision d'ensemble - non-interventions paysagères



INTERVENTIONS PAYSAGERES

Vision d'ensemble - interventions paysagères





Le Président

Nanterre, 24 FEV. 2015

Madame la Ministre,

Vous le savez, le Conseil général des Hauts-de-Seine s'est engagé dans une opération de construction et de restructuration du musée départemental Albert-Kahn. Il souhaite ainsi mieux valoriser et préserver ces collections uniques au monde que constituent les fonds images et le jardin à scènes que le Département a l'honneur de conserver.

Ce projet architectural favorisera la mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée, visant une meilleure valorisation des collections et diffusion des connaissances. La création d'un parcours permanent, d'espaces pédagogiques innovants et la programmation d'expositions temporaires pluridisciplinaires permettront d'explicitier l'œuvre riche et complexe d'Albert Kahn et de la mettre en perspective avec des préoccupations contemporaines. L'équipement, et l'offre qui y sera proposée permettront d'améliorer les conditions d'accueil pour un public diversifié, assurant en outre une meilleure répartition des flux de visiteurs.

Au-delà la valorisation de la dimension patrimoniale du site et de ses collections à travers la mise en œuvre de ce projet, le Département des Hauts-de-Seine souhaite poursuivre une démarche de protection, entamée en 2011.

C'est pourquoi je vous sollicite aujourd'hui, afin qu'une procédure de classement au titre des Monuments Historiques soit engagée. Les services du Conseil général se tiennent à votre disposition pour vous fournir tous les éléments nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Vous remerciant de toute l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête, je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, mes respectueux hommages.

Patrick Devedjian

Madame Fleur Pellerin
Ministre de la Culture et de la Communication
Ministère de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris

Copies :

- Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, et de l'Energie
- Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt



Le Président

Nanterre, 24 FEV. 2015

Madame la Ministre,

Vous le savez, le Conseil général des Hauts-de-Seine s'est engagé dans une opération de construction et de restructuration du musée départemental Albert-Kahn. Il souhaite ainsi mieux valoriser et préserver ces collections uniques au monde que constituent les fonds images et le jardin à scènes que le Département a l'honneur de conserver.

Ce projet architectural favorisera la mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée, visant une meilleure valorisation des collections et diffusion des connaissances. La création d'un parcours permanent, d'espaces pédagogiques innovants et la programmation d'expositions temporaires pluridisciplinaires permettront d'explicitier l'œuvre riche et complexe d'Albert Kahn et de la mettre en perspective avec des préoccupations contemporaines. L'équipement, et l'offre qui y sera proposée permettront d'améliorer les conditions d'accueil pour un public diversifié, assurant en outre une meilleure répartition des flux de visiteurs.

Au-delà la valorisation de la dimension patrimoniale du site et de ses collections à travers la mise en œuvre de ce projet, le Département des Hauts-de-Seine souhaite poursuivre une démarche de protection, entamée en 2011.

C'est pourquoi j'ai sollicité la Ministre de la Culture et de la Communication afin qu'une procédure de classement au titre des Monuments Historiques soit engagée.

Vous remerciant de toute l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête, je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, mes respectueux hommages.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Devedjian'.

Patrick Devedjian

Madame Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 La Défense CEDEX

Copies :

- Madame Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication
- Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt

Hôtel du Département - 2/16, bd Jacques Germain Soufflot - 92015 Nanterre cedex
tél. : 01 47 29 30 31 - télécopie : 01 47 29 33 81
www.hauts-de-seine.net



Le Président

Nanterre, 24 FEV. 2015

Monsieur le Maire,

M. Pierre-Christophe Baguet

Le Conseil général des Hauts-de-Seine s'est engagé dans l'opération de construction et de restructuration du musée départemental Albert-Kahn, pour mieux valoriser et préserver ces collections uniques au monde que constituent les fonds images et le jardin à scènes que le Département a l'honneur de conserver.

Au-delà la mise en relief de la dimension patrimoniale du site et de ses collections à travers la mise en œuvre de ce projet, le Département des Hauts-de-Seine souhaite poursuivre une démarche de protection, entamée en 2011.

C'est pourquoi je vous informe que j'ai sollicité la Ministre de la Culture et de la Communication, afin qu'une procédure de classement au titre des Monuments Historiques soit engagée.

Gageant que cette requête rassurera par ailleurs les associations qui doutent de la ferme volonté du Conseil général de voir ce lieu bénéficier des garanties de protection qu'il mérite, je vous prie de croire, Monsieur le Maire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Patrick Devedjian

Patrick Devedjian
Patrick Devedjian

Monsieur Pierre-Christophe Baguet
Maire de Boulogne-Billancourt
Hôtel de Ville
26, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt

P.J. :

- copie du courrier à destination de Madame Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication
- copie du courrier à Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Hôtel du Département - 2/16, bd Jacques Germain Soufflot - 92015 Nanterre cedex
tél. : 01 47 29 30 31 - télécopie : 01 47 29 33 81
www.hauts-de-seine.net

